



Rapport d'activité 2024

*Pôle Administratif
Siège social*

La Haye

*Pôle Politiques
publiques*

Lessay

*Pôle Services
à la population*

Périers



Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20250710-DEL20250710-096-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

Sommaire

<i>Le mot du président</i>	4
<i>La COCM : territoire, organisation</i>	5
Le territoire Côte Ouest Centre Manche	6
Organisation des services	7
Le conseil communautaire	8
Le bureau	9
Les statuts et compétences	10
Administration générale	11
Le budget	12
Commande publique	18
Ressources humaines	20
Communication	23
Informatique	24
Attractivité économique et touristique	25
Développement économique	26
Office de tourisme	27
Aménagement du territoire	28
Urbanisme	29
Développement durable	30
Mobilité	31
Habitat	32
Aménagement numérique du territoire	33
Accueil des gens du voyage	33
Environnement	34
Littoral	35
Rivières et milieux aquatiques	36
Espaces naturels	37
Bocage	38
Déchets ménagers et déchetteries	39
Service Public d'Assainissement Non Collectif	40
Technique, travaux, sécurité	41
Interventions sur les bâtiments	42
Suivi des travaux	43
Gestion des espaces verts	44
Accessibilité	45
Fourrière animale	45
Incendie, secours et sécurité	46

Politique sociale et familiale	47
Projet éducatif social local	48
Relais Petite Enfance	49
Nouvelles activités périscolaires	50
Accueils de loisirs	51
Espace Jeunes	52
Animations familles	53
Politique seniors	54
Centre intercommunal d'action sociale	55
Santé	56
Services à la population	57
Espaces publics numériques	58
France services	59
Transports scolaires	60
Culture, sport et vie associative	61
Ludothèque	62
Lecture publique	63
Villes en scène	64
Conventions et prestations culturelles	65
Sport	66
Activités sportives	66
Base de char à voile	67
Golf Centre Manche	67
Plan sport et précarité	68
Rencontres EHPA'RT'AGES	68
Forums des associations	69
Va'Partout	69
Mise à disposition des équipements sportifs	70
Annexes	71
Compte financier unique 2024	72
Rapport annuel du SPANC	78
Rapport annuel du service déchets	124

Le mot du président



Henri LEMOIGNE

*Président de la Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche*

2024 aura été une année difficile pour la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche. L'évolution du coût de l'énergie, des charges de personnel, la faiblesse de la dynamique des recettes ainsi que la clôture du budget de la zone d'activité de la Mare aux Raines à Périers qui présentait un déficit de 1 195 271 € ont rendu l'exercice budgétaire difficile.

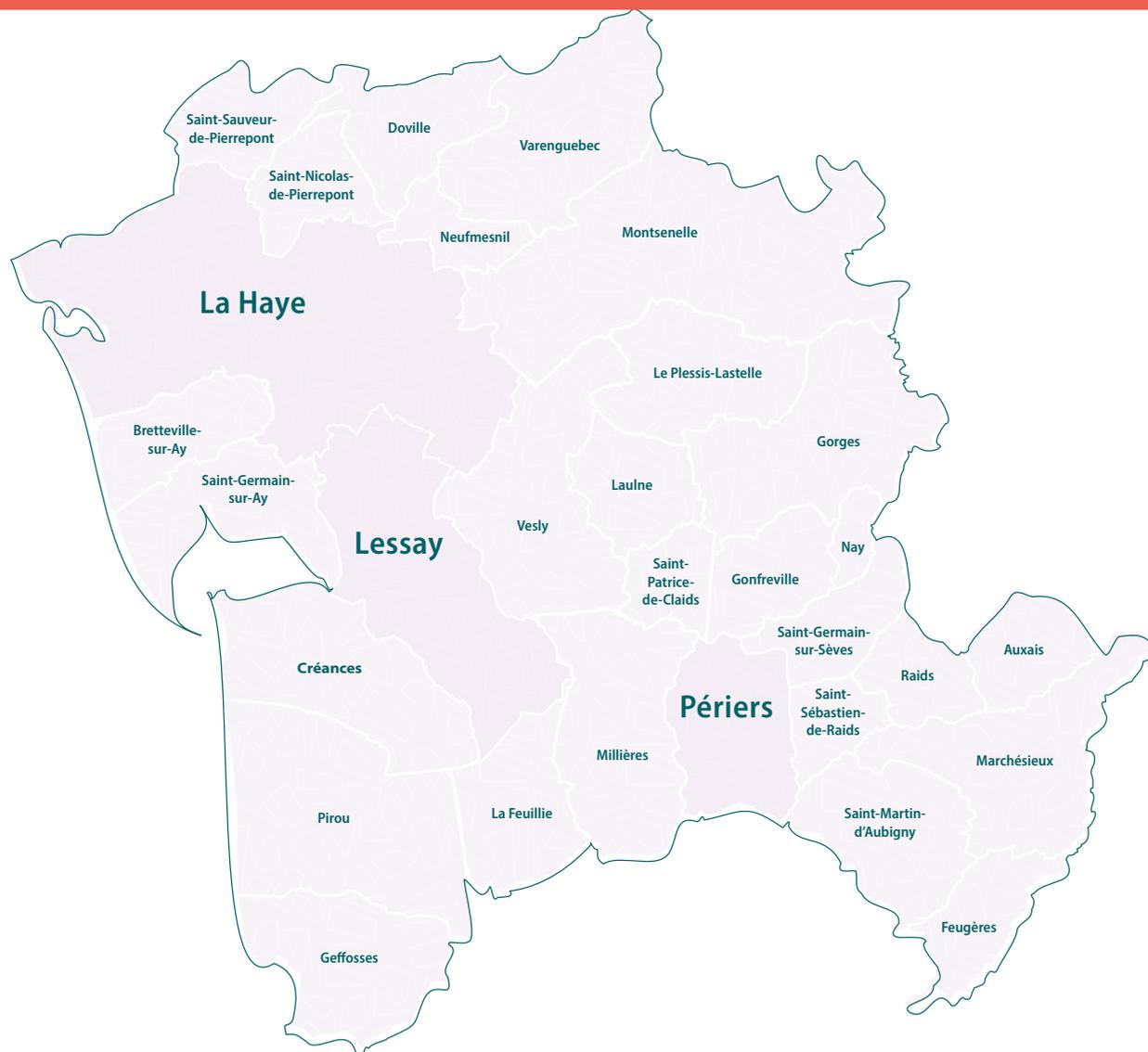
Cela nous a contraint, notamment, à des choix drastiques en matière de gestion, de rémunération et de recrutement. Toutefois, les élus communautaires ont voulu que les services apportés au quotidien aux habitants ne soient pas impactés par ces choix.

Le rapport d'activités retrace les actions de notre communauté de communes qui sont guidés par notre volonté de travailler au quotidien pour la proximité. Nos bureaux d'accueil France Service, ou nos services d'accueil et d'animation en sont le meilleur exemple.



***La COCM :
territoire,
organisation***

Le territoire Côte Ouest Centre Manche



30 communes

3 pôles de proximité

22 674* habitants

AUXAIS	177	LAULNE	186	RAIDS	211
BRETTEVILLE-SUR-AY	442	LESSAY	2 309	SAINT-GERMAIN-SUR-AY	938
CRÉANCES	2 112	MARCHÉSIEUX	701	SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES	180
DOVILLE	341	MILLIÈRES	773	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	616
FEUGÈRES	368	MONTSENELLE	1 462	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	308
LA FEUILLIE	305	NAY	69	SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	179
GEFFOSSES	510	NEUFMESNIL	177	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	123
GONFREVILLE	163	PÉRIERS	2 388	SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS	334
GORGES	350	PIROU	1 517	VARENGUEBEC	333
LA HAYE	4 112	LE PLESSIS-LASTELLE	248	VESLY	742

* population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2025

Organisation des services



Pôle administratif (siège social)

20 rue des Aubépines - 50250 LA HAYE

Nicolas MARTIN, Directeur Général des Services

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Secrétariat général et gestion des assemblées

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Affaires juridiques, marchés publics, assurances...
- Finances et comptabilité
- Ressources humaines

COMMUNICATION

INFORMATIQUE



Pôle Services à la population

4 place du Fairage - 50190 PÉRIERS

Christine CORLAY, Directrice générale adjointe

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITÉ, POLITIQUE ÉDUCATIVE

COHÉSION SOCIALE

- Relations avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, Politique seniors

SERVICES À LA POPULATION

- Accès des usagers aux services publics : Espaces Publics Numériques, France services, santé, transports scolaires...

CULTURE ET SPORTS

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS



Pôle Politiques publiques

11 place Saint-Cloud - 50430 LESSAY (en travaux)



Pendant les travaux : Pépinière d'entreprises

72 route de la zone industrielle - 50430 LESSAY

Politiques publiques

Marie DELAUCHE, Directrice des politiques publiques

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- Développement économique, économie circulaire

TOURISME

AMÉNAGEMENT DURABLE

- Urbanisme
- Développement durable et transition énergétique
- Habitat
- Mobilité

Technique et environnement

Benjamin SUGY, Directeur des services techniques et de l'environnement

ENVIRONNEMENT

- GÉstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Bocage
- Déchets ménagers et déchetteries
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES

- Entretien du bâti et espaces verts,
- Suivi des travaux
- Accessibilité

Le conseil communautaire

La Communauté de Communes est administrée par le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité. Conformément au règlement intérieur de la Communauté de Communes validé le 29 septembre 2020 et modifié le 6 juin 2023, le conseil communautaire se réunit à tour de rôle à La Haye, Lessay, Périers et Créances.

Il s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2024 : le 1^{er} février, le 7 mars, le 11 avril, le 30 mai, le 4 juillet, le 25 septembre, le 31 octobre et le 12 décembre. Le conseil communautaire prévu le 21 novembre 2024 a été annulé à cause de la neige et du verglas.

61 conseillers communautaires et 30 communes membres

AUXAIS

1 conseiller communautaire
Hubert GILLETTE
Suppléante : Roselyne BELLAMY

BRETTEVILLE SUR AY

1 conseiller communautaire
Guy CLOSET
Suppléante : Isabelle ÈVE

CRÉANCES

5 conseillers communautaires
Anne DESHEULLES
Henri LEMOIGNE
Marie LENEVEU
Yves LESIGNE
Alain NAVARRE

DOVILLE

1 conseiller communautaire
Christophe FOSSEY
Suppléant : Pierre SCELLES

FEUGÈRES

1 conseiller communautaire
Rose-Marie LELIÈVRE
Suppléant : Emmanuel GIRRES

LA FEUILLIE

1 conseiller communautaire
Philippe CLÉROT
Suppléant : Alain JEANNE

GEFFOSSES

1 conseiller communautaire
Michel NEVEU
Suppléant : Jacques RENOUF

GONFREVILLE

1 conseiller communautaire
Vincent LANGEVIN
Suppléant : Quentin GALLOIS

GORGES

1 conseiller communautaire
David CERVANTÈS
Suppléante : Marie LEPETIT

LA HAYE

9 conseillers communautaires
Olivier BALLEY
Marie-Jeanne BATAILLE
Line BOUCHARD
Michèle BROCHARD
Clotilde LEBALLAIS
Alain LECLÈRE
Stéphane LEGOUEST
Jean MORIN
Guillaume SUAREZ

LAULNE

1 conseiller communautaire
Denis PÉPIN
Suppléant : Patrick PRETRE

LESSAY

5 conseillers communautaires
Lionel LE BERRE
Anne LE GRAND
Roland MARESCQ
Stéphanie MAUBÉ
Céline SAVARY

MARCHÉSIEUX

2 conseillers communautaires
Anne HÉBERT
Roland LEPUISSANT

MILLIÈRES

2 conseillers communautaires
Raymond DIENIS
Nicolle YON

MONTSENELLE

4 conseillers communautaires
Alain LECLÈRE
Jean-Marie POULAIN
Thierry RENAUD
Annick SALMON

NAY

1 conseiller communautaire
Daniel NICOLLE
Suppléant : René CORBIN

NEUFMESNIL

1 conseiller communautaire
Simone EURAS
Suppléant : Yoann GUILBERT

PÉRIERS

5 conseillers communautaires
Marc FEDINI
Fanny LAIR
Etienne PIERRE DIT MERY
Damien PILLON
Nohanne SEVAUX

PIROU

4 conseillers communautaires
José CAMUS-FAFA
Laure LEDANOIS
Noëlle LEFORESTIER
Gérard LEMOINE

LE PLESSIS-LASTELLE

1 conseiller communautaire
Daniel GUILLARD
Suppléant : Denis RENOARD

RAIDS

1 conseiller communautaire
Jean-Claude LAMBARD
Suppléant : Wilfrid ROUILLIER

SAINT-GERMAIN-SUR-AY

2 conseillers communautaires
Pascal GIAVARINI
Christophe GILLES

SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES

1 conseiller communautaire
Thierry LAISNEY
Suppléant : Stéphane ALLIET

SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

2 conseillers communautaires
Bruno HAMEL
Michel HOUSSIN

SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire
Yves CANONNE
Suppléant : Marc REGNIER

SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

1 conseiller communautaire
Jean-Luc LAUNEY
Suppléant : Roland LE ROUET

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire
Fabienne ANGOT
Suppléante : Cathia SADOT

SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS

1 conseiller communautaire
Loïck ALMIN
Suppléant : Florent VILLEDIEU

VARENGUEBEC

1 conseiller communautaire
Evelyne MELAIN
Suppléant : Dominique SIMON

VESLY

2 conseillers communautaires
Alain LELONG
Jean-Luc QUINETTE

Le bureau

Le bureau prépare les réunions du conseil communautaire. Il est composé depuis le 15 juillet 2020 de 12 membres élus par le conseil communautaire. Il comprend le Président et les 11 Vice-Présidents délégués.

Il s'est réuni 11 fois au cours de l'année 2024 : le 17 janvier, le 21 février, le 13 mars, le 27 mars, le 9 avril, le 13 mai, le 19 juin, le 11 septembre, le 9 octobre, le 5 novembre et le 4 décembre.



Henri LEMOIGNE
Président



Alain LECLÈRE
1^{er} Vice-Président
*Finances, marchés publics,
administration générale
et ressources humaines*



Anne HÉBERT
2^e Vice-Présidente
*Développement durable
et mobilité*



Thierry RENAUD
3^e Vice-Président
*Aménagement
du territoire, habitat
et environnement*



Rose-Marie LELIÈVRE
4^e Vice-Présidente
*Enfance, jeunesse
et parentalité*



Roland MARESCQ
5^e Vice-Président
*Travaux, accessibilité,
entretien des bâtiments et
espaces verts*



Jean-Marie POULAIN
6^e Vice-Président
*Développement
économique et insertion
professionnelle*



Stéphanie MAUBÉ
7^e Vice-Présidente
Attractivité touristique



Marc FÉDINI
8^e Vice-Président
*Sports, culture
et sécurité*



Michèle BROCHARD
9^e Vice-Présidente
*Cohésion sociale
et seniors*



David CERVANTÈS
10^e Vice-Président
*Services à la population,
santé et communication*



Christophe GILLES
11^e Vice-Président
*Déchets ménagers
et SPANC*

Les statuts et compétences

Le conseil communautaire a validé les compétences de la COCM par délibération en date du 2 février 2017. Les statuts de la collectivité ont été définitivement validés par arrêté préfectoral du 6 septembre 2017.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion des Maisons de Services au Public

Compétences facultatives

- Service d'incendie et de secours
- Mobilité
- Enfance - Jeunesse
- Manifestations culturelles et sportives
- Gestion des équipements touristiques
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Fourrière animale
- Santé
- Logement locatif

Syndicats mixtes

Afin de mener à bien les compétences qui lui sont dévolues dans ses statuts, la COCM peut adhérer à un syndicat mixte auquel elle confie l'exercice de la compétence, objet du syndicat. Ainsi, elle est membre de 8 syndicats mixtes.

- Le Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL)
- Le Syndicat mixte Manche Numérique
- Le Syndicat mixte du Seuil du Cotentin
- Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Le Syndicat mixte du Point Fort
- Le Syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral (SMEL)
- Le Syndicat mixte Schéma de COhérence Territorial (SCoT) du Pays de Coutances
- Le Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin
- Le Syndicat mixte Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand



***Administration
générale***

Le budget

Budget principal	2024	2023	Variation 2024/2023
Fonctionnement	17 474 448,00 €	19 491 360,92 €	-10,35%
Investissement	6 940 144,90 €	8 288 120,99 €	-16,26%
Total	24 414 592,90 €	27 779 481,91 €	-12,11%

Au cours de l'année 2024, 7 décisions modificatives ont été validées par le conseil communautaire. Ces décisions ont conduit à une réduction des crédits (dépenses et recettes) de la section d'investissement à hauteur de 1 058 896 € pour atteindre 5 881 248,90 €. Ceux de la section de fonctionnement ont été réduits de 47 638 € en dépenses pour atteindre 17 426 810 € et de 107 540 € en recettes pour atteindre 23 583 914,46 €. Ces variations sont essentiellement dues :

- en section d'investissement à la réduction des crédits sur les crédits de paiements des autorisations de programmes ;
- en section de fonctionnement à la réduction du besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement, à la suppression des crédits liés à l'Etude du transfert de la compétence Eau et Assainissement et de ceux liés à la location de bungalows pour les services délocalisés pendant la durée des travaux au pôle des politiques publiques.

Exécution du budget	Résultat 2024	Résultat antérieur	Résultat cumulé avant reprise BA	Impact dissolution Budget Annexe "STATIM" - omis sur Exécution 2024	Impact dissolution Budget Annexe "Zone d'activités de la Porte des Bocsqs"	Excédent cumulé
Fonctionnement	1 197 131,85 €	6 294 965,46 €	7 492 097,31 €		29 072,30 €	7 521 169,61 €
Investissement	-88 663,21 €	-1 325 394,33 €	-1 414 057,54 €	1,00 €		-1 414 056,54 €
BUDGET TOTAL	1 108 468,64 €	4 969 571,13 €	6 078 039,77 €	1,00 €	29 072,30 €	6 107 112,07 €

Pour l'exercice, le résultat cumulé du budget principal est de 6 107 112,07 € après reprise des résultats des budgets annexes clôturés.

Ce résultat est à relativiser au vu des différents engagements pris qui font apparaître un besoin de financement de 1 550 714,59 € en raison des éléments suivants :

- Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 1 435 254,96 € dont 177 393,03 € liés aux travaux pour comptes de tiers.
- Les crédits inscrits dans les autorisations de programmes, correspondant aux engagements de dépenses pluriannuelles en investissement, s'élèvent à 4 559 204,50 €, alors que les recettes (subventions non notifiées et fonds de compensation de la TVA) liées à ces dépenses sont estimées à 1 413 261,49 €, ce qui constitue un besoin de financement de 3 145 943,01 €.

La prise en compte des différents engagements pluriannuels le porte à 4 527 325,18 € dont un excédent de 276 401,47 € lié à la TEOM et un déficit de 54 978,50 € lié au produit GEMAPI.

Pour mémoire, le besoin de financement des budgets annexes des zones d'activité (Gaslonde, La Canurie) dont la valeur du stock ne reflète pas la valeur des terrains restant à commercialiser est estimé à 479 419,57 €

Après une dégradation des ratios de taux d'épargne brut depuis 2019, un redressement significatif se constate sur l'exercice 2024. La valeur de ce taux est attendue autour de 15 % avec un seuil minimum de 8 %.

En 2023, l'impact du versement de la subvention d'équilibre par le budget principal au budget annexe de la Zone d'activités de la Mare aux Raines pour un montant de 1 189 312,51 € avait fortement dégradé les ratios, avec un ratio de désendettement constaté à 9,1 années pour le budget principal et un taux d'épargne net négatif de -1,14 %.

L'exercice 2024 montre pour le budget principal un bon redressement des ratios avec un taux d'épargne brut de 11,43%, un taux d'épargne net de 8,47% et un ratio de désendettement de 1,9 années sur le budget principal. Le ratio de désendettement global (Budget principal et Budgets annexes confondus) est de 3,2 ans.

L'encours de la dette s'établit fin 2024 à 3 892 774,22 € pour 3 330 533,53 € fin 2023.

L'augmentation de l'encours de la dette entre 2023 et 2024 est due à la reprise des emprunts des budgets annexes clôturés fin 2023. Sans cette reprise, l'encours fin 2024 serait de 2 933 398,11 € et le taux d'endettement de 1,5 année. Correction faite de cette situation conjoncturelle, la CAF brute s'est maintenue entre 2022 et 2023, avec une augmentation de 167 71,37 €, soit 12 % par rapport à l'année précédente. Cependant cette stabilisation s'inscrit après une baisse de 34 % de ce ratio entre 2019 et sa valeur corrigée 2023. Aussi le taux d'épargne brute qui s'établissait à 15,85 % en 2019 s'est dégradé pour atteindre 8,55 % en valeur corrigée 2023. La valeur recommandée de ce taux est de 15 %.

TAUX D'EXÉCUTION DU BUDGET 2024	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution 2024
Dépenses de fonctionnement	17 426 810,00 €	16 391 070,10 €	94,06%
Recettes de fonctionnement*	17 268 949,00 €	17 588 201,95 €	101,85%
Dépenses d'investissement*	4 555 854,57 €	3 585 986,73 €	78,71%
Recettes d'investissement	6 873 919,54 €	5 287 900,36 €	76,93%
TOTAL DES DÉPENSES	21 982 664,57 €	19 977 056,83 €	90,88%
TOTAL DES RECETTES	24 142 868,54 €	22 876 102,31 €	94,75%

* hors reprise du résultat antérieur

Section de fonctionnement

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES	Réalisé 2024	% du total
DÉPENSES	15 454 265,04 €	100%
011 - Charges à caractère général	4 551 946,82 €	29,45%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 122 723,51 €	33,15%
014 - Atténuations de produits	3 359 937,78 €	21,74%
65 - Autres charges de gestion courante	2 278 118,95 €	14,74%
66 - Charges financières	106 831,11 €	0,69%
67 - Charges spécifiques	17 754,37 €	0,11%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	16 952,50 €	0,11%

Entre 2024 et 2023, ces dépenses de fonctionnement ont globalement diminué de 5,68 %.

RÉPARTITION PAR NATURE DES DÉPENSES RÉELLES PAR COMMISSION	Réalisé 2024	% du total
DÉPENSES	15 454 265,04 €	100,00%
FINANCES, MARCHES PUBLICS, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES	4 979 188,25 €	32,22%
DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE	363 622,70 €	2,35%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, HABITAT, GEMAPI	620 892,26 €	4,02%
ENFANCE, JEUNESSE, PARENTALITE	1 351 274,51 €	8,74%
TRAVAUX, ACCESSIBILITE, ENTRETIEN BATIMENTS ET ESPACES VERTS	1 560 079,76 €	10,09%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE	111 970,43 €	0,72%
ATTRACTIVITE TOURISTIQUE	430 343,61 €	2,78%
SPORT, CULTURE ET SECURITE	1 353 956,26 €	8,76%
COHESION SOCIALE ET SENIORS	300 006,73 €	1,94%
SERVICES A LA POPULATION, SANTE ET COMMUNICATION	292 778,03 €	1,89%
DECHETS MENAGERS ET SPANC	4 090 152,50 €	26,47%

Administration générale

Les atténuations de produits correspondant aux attributions de compensation fiscale (ressources de la fiscalité professionnelle reversées aux communes sur la base de leur ressources 2016) et à la contribution au Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources (constitué suite à la réforme de la Taxe Professionnelle) pèsent pour 66 % dans les dépenses de l'Administration Générale, 23 % correspondent aux charges de personnels affectés aux services administratifs et 7 % aux indemnités des élus ainsi qu'aux contributions au Pôle Métropolitain, au Syndicat Mixte Manche Numérique et aux dépenses liées aux services informatiques. Les charges à caractère général se répartissent pour 58 % sur les services support Informatique et 41% sur l'administration générale. Les dotations aux provisions regroupent l'ensemble des provisions pour monétarisation des jours de congé monétisables en stock sur les Comptes Epargne Temps des agents de la collectivité, ainsi que les provisions pour risque de dépréciation des créances non recouvrées et antérieures à 2022.

% PAR NATURE	2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	100 %
011 - Charges à caractère général	3,47%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	22,57%
014 - Atténuations de produits	66,06%
65 - Autres charges de gestion courante	7,21%
66 - Charges financières	0,35%
67 - Charges exceptionnelles	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,34%

RÉPARTITION PAR NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES	Réalisé 2024	% du total
RECETTES	17 460 809,39 €	100%
013 - Atténuations de charges	171 560,00 €	0,98%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	678 771,79 €	3,89%
73 - Impôts et taxes	4 139 650,99 €	23,71%
731 - Fiscalité Locale	8 474 496,83 €	48,53%
74 - Dotations et participations	3 529 908,95 €	20,22%
75 - Autres produits de gestion courante	403 751,53 €	2,31%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00%
77 - Produits exceptionnels	62 669,30 €	0,36%
78 - Reprises sur amortissements et dépréciations	0,00 €	0,00%

La part de la ressource liée aux impôts, taxes et les dotations, participations et subventions reste stable et représente 92 % des ressources de l'intercommunalité.

Entre 2024 et 2023, les recettes réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de 4 %.

Impôts et taxes

La communauté de communes ayant validé une harmonisation des taux sur 12 ans suite à la fusion en 2017, les taux présentés sont les taux moyens.

Le montant de la taxe d'habitation est limité au montant relevant des résidences secondaires. La COCM, après avoir repris un pouvoir de taux sur cette ressource depuis 2023, a décidé de maintenir le taux voté depuis 2017.

Les produits fiscaux de la communauté de communes, soit 72,24 % des recettes, se composent à 38,38 % des contributions directes, 26,8 % de la TEOM, et une absence de produit de taxe GEMAPI. La fraction de TVA versée en compensation des ressources de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pèse pour 18,65 % dans ces ressources et la fraction de TVA compensatoire de la Cotisation pour la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 8,36 %.

En 2024, les attributions de compensation se stabilisent et représentent 2,62 % des ressources fiscales. Le poids de la part de droit commun du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) destinée à la communauté de communes est stable et en représente 3,19 %

La taxe de séjour bénéficie du versement direct par les opérateurs numériques et conjoncturellement du 80ème anniversaire du Débarquement, avec une augmentation notablement en 2024 (+22 %), elle représente 2 % de ces ressources en 2024 pour 1,69 % en 2023.

IMPÔTS ET TAXES	Réalisé 2024	% du total
RECETTES	12 614 147,82 €	100%
73111 - Impôts directs locaux	4 077 582,00 €	32,33%
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00 €	0,00%
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	273 605,00 €	2,17%
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	471 625,00 €	3,74%
73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	3 380 973,00 €	26,80%
73136 - Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations	0,00 €	0,00%
731721 - Taxe de séjour	229 030,94 €	1,82%
731722 - Taxe additionnelle à la taxe de séjour	22 902,89 €	0,18%
73118 - Autres contributions directes	18 778,00 €	0,15%
73211 - Attribution de compensation	402 485,99 €	3,19%
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	330 036,00 €	2,62%
7351 - Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princi.	2 352 802,00 €	18,65%
7328 - Autres fiscalités reversées	0,00 €	0,00%
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	1 054 327,00 €	8,36%

Avec la succession des réformes de la Taxe d'habitation puis de la CVAE qui a conduit à la mise en place d'une compensation du produit de ces taxes par une fraction de TVA dont les montants ne définitifs ne sont connus qu'au cours de l'exercice qui suit leur date d'attribution, la part des produits liés aux contributions directes s'est fortement réduite, elle ne représente plus que 38,38 % des produits fiscaux en 2024 alors qu'en 2018 cette part en représentait 69,2 %.

Entre 2023 et 2024, ces recettes augmentent globalement de 3,32 % soit un ralentissement très net après l'augmentation de 11,11 % constaté entre 2024 et 2023, ce qui s'explique ainsi :

- Une augmentation de 5,63 % (fiscalité Ménage, fiscalité Professionnelle et rôles supplémentaires) liée à l'augmentation des bases des impôts directs locaux de 3,40 % qui génère 5,44 % de recettes supplémentaires en 2024 et à l'augmentation de 15,06 % du produit de la Taxe sur les surfaces commerciales et une baisse de 0,5 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux liés notamment à la modification du parc de stations radioélectriques sur le territoire.
- En 2024, la fraction de TVA reversée en compensation de la taxe d'habitation stagne après une évolution de 2,72 % entre 2022 et 2023. Il est à noter le reversement d'un montant de 20 506 € en 2024 contre 21 066 € en 2023 au titre d'un trop-perçu sur l'attribution de cette ressource en 2023. La ressource liée à la taxe d'habitation sur les résidences secondaire évolue de 7,12 % entre 2023 et 2024, les fortes évolutions constatées entre 2022 et 2024 sont en partie liées à des dysfonctionnements de l'outil « Déclaration des biens immobiliers » mis en place par la DGFIP, les dégrèvements liés à ces erreurs ayant été pris en charge par l'Etat.
- Depuis 2023, à la suite de la suppression de la CVAE, une fraction compensatoire de TVA est perçue en compensation de ce produit. Cette recette est stable entre 2024 et 2023 avec une petite évolution de 0,24 %, mais le reversement de 8 340 € de trop perçu 2023 effectué en 2024 réduit la recette nette de 1 %.
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de 8 % afin de couvrir le besoin de financement du service. Cette augmentation est due pour partie à l'augmentation de 5 % des bases qui passe de 17 423 037 € à 18 298 387 € mais également à une augmentation liée à l'augmentation des taux de +0,05 points qui représente 3 % d'augmentation sur les cotisations.
- La taxe GEMAPI est votée chaque année en fonction du besoin de financement du service. L'excédent constaté en 2023 couvrant le besoin de financement du service pour l'exercice 2024, le montant du produit GEMAPI a été voté pour un montant de 0 €. Cependant, l'intercommunalité a encaissé 32 327 € d'allocation compensatrice au titre de la réduction des bases fiscales des établissements industriels.
- La ressource liée au Fonds de Péréquation des Ressources Communales se réduit de 2,15 % pour la part de droit commun de la communauté de communes alors que la réduction moyenne des parts de droit commun communales est de 2,24%.
- Les attributions de compensation se réduisent de 1,18 % avec la suppression de l'attribution de compensation « Gîtes » à la suite de la désaffectation du village de gîtes Les Pins à Lessay.
- Quant à la taxe de séjour, elle augmente de 22 % en 2024, avec une poursuite des abondements des opérateurs numériques et l'impact du 80ème anniversaire du Débarquement.

CONTRIBUTIONS DIRECTES - données issues des rôles généraux	Taux	Base 2024	Produit 2024	% du total
Contributions directes			4 074 797 €	100%
Taxe habitation (uniquement Résidence Secondaire)	13,36%	6 544 767 €	873 038 €	21,43%
Taxe foncière bâti	6,92%	19 741 046 €	1 365 980 €	33,52%
Taxe foncière non bâti	13,30%	3 837 906 €	510 380 €	12,53%
Cotisation Foncière des Entreprises	22,00%	5 622 821 €	1 237 489 €	30,37%
Taxe additionnelle au Foncier Non Bâti			87 910 €	2,16%

ÉVOLUTION DES BASES	Base 2024	Base 2023	Évolution
Taxe habitation	6 544 767 €	6 109 767 €	7,12%
Taxe foncière bâti	19 741 046 €	18 683 850 €	5,66%
Taxe foncière non bâti	3 837 906 €	3 689 252 €	4,03%
Cotisation Foncière des Entreprises	5 622 821 €	5 372 999 €	4,65%

Section d'investissement

	Réalisé 2024	Reports	Total	% du total
Remboursement d'emprunt	514 124,64 €	- €	514 124,64 €	14,20%
Effort d'équipement dans les opérations	2 579 226,07 €	74 903,81 €	2 654 129,88 €	73,31%
Réimputation de subvention*	3 695,28 €		3 695,28 €	0,10%
Équipement hors opération	49 006,00 €	21 437,32 €	70 443,32 €	1,95%
Dépôt et cautionnement reçus	438,00 €		438,00 €	0,01%
Avances aux Budgets Annexes	11 767,20 €		11 767,20 €	0,33%
Travaux pour compte de tiers	266 824,30 €	99 007,29 €	365 831,59 €	10,10%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 425 081,49 €	195 348,42 €	3 620 429,91 €	100%
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	160 905,24 €			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 325 394,33 €			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 911 381,06 €			

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2024	% du total
100 - Bâtiments publics	23 940 €	0,06%
101 - Local Technique - Périers	0 €	0,00%
103 - Centre Technique Lessay	3 767,57 €	0,07%
111 - Rénovation thermique Siège Social	1 059 874,72 €	20,55%
120 - Rénovation du Pôle Intercommunal de Lessay	110 335,65 €	2,14%
130 - Pôle Enfance de Périers	3 591,46 €	0,07%
150 - Déchetterie Quai de Transfert	9 454,80 €	0,18%
200 - Matériel & Equipement - DIVERS	17 408,53 €	0,34%
210 - Matériel & Equipement - Service Technique	62 061,70 €	1,20%
220 - Matériel & Equipement - Service Gestion des Déchets	7 711,86 €	0,15%
230 - Matériel & Equipement - Service Informatique	51 213,64 €	0,99%
240 - Signalétique sur Equipements COCM	17 152,43 €	0,33%
300 - Complexes et équipements Sportifs	60 260,87 €	1,17%
350 - Rénovation du gymnase de Périers	372 229,75 €	7,22%
410 - OPAH Périers	35 232,31 €	0,68%
420 - Programme d'Intérêt Général pour l'Habitat (PIG)	27 512,88 €	0,53%
480 - Plateforme de Mobilité	3 069,00 €	0,06%
500 - Modification des documents d'urbanisme	1 693,81 €	0,03%

DÉPENSES PAR PROGRAMME	Réalisé 2024	% du total
520 -PLUI Lessay	14 776.52 €	0.29%
540 -Stratégie d'adaptation du Territoire face aux risques littoraux	11 838.78 €	0.23%
650 -Protection du Littoral	55 127.68 €	1.07%
800 -FTTH et Travaux = fourreaux	306 805.00 €	5.95%
900 -Sites et équipements touristiques	7 051.84 €	0.14%
905 -Outils de Promotions & Equipement - TOURISME	13 882.64 €	0.27%
910 -Gîtes de Créances	156 102.88 €	3.03%
930 -Centre d'interprétation	167 556.51 €	3.25%
Total général	2 579 226.07 €	50.00%
905 - Outils de Promotion & Equipement - TOURISME	4 246,08 €	0,13%
910 - Gîtes de Créances	4 848,00 €	0,15%
930 -Centre d'interprétation	167 556.51 €	3.25%
Total général	2 579 226.07 €	50.00%
	5 158 452.14 €	100%

DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENTS HORS OPÉRATIONS PAR NATURE	Réalisé 2024	% du total
Total Général - Hors Opérations	48 574,00 €	100%
20 - Immobilisations incorporelles	432,00 €	100%
2031- Frais d'étude	432,00 €	100%
21 - Immobilisations corporelles	48 574,00 €	100%
21311 - Constructions bâtiments administratifs	48 574,00 €	100%

Les frais d'étude correspondent au lancement de l'étude « Covoiturage » réalisée par le CEREMA à l'échelle du territoire des communautés de communes de Coutances Mer et Bocage, Baie du Cotentin, Côte Ouest Centre Manche et la Communauté d'agglomération du Cotentin. Les frais liés à l'acquisition de bâtiments correspondent à l'annulation de la vente de l'ancienne gendarmerie de La Haye.

Recettes

3 258 016,69 €

	Réalisé 2024	Reports	Total	% du total
Subventions	666 140,39 €	1 524 527,39 €	2 190 667,78 €	56,00%
Remboursement- travaux sous mandat	232 399,82 €	437 890,09 €	670 289,91 €	17,13%
FCTVA	504 060,42 €		504 060,42 €	12,89%
FCTVA	504 060,42 €		504 060,42 €	12,89%
FCTVA	504 060,42 €		504 060,42 €	12,89%
Excédent capitalisé	546 921,05 €		546 921,05 €	13,98%
TOTAL RECETTES RÉELLES	1 949 521,68 €	1 962 417,48 €	3 911 939,16 €	100%
Recettes d'ordre	1 308 495,01 €			
TOTAL RECETTES	3 258 016,69 €			

L'essentiel du montant des subventions reportées, 1 514 176,39 € soit 67 % de cette recette, est lié au projet de rénovation du pôle des politiques publiques (40 %), de rénovation thermique du siège social (25 %) et du gymnase de Périers (22 %). En ce qui concerne les travaux sous-mandats, les recettes concernent :

- la restauration des rivières pour le compte de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et de Saint-Lô Agglo (118 743,62 €),
- la restauration des rivières sur le territoire de la communauté de communes pour les propriétaires riverains (333 273,17 €),
- les travaux de restauration des haies (146 730 €),
- les audits énergétiques réalisés pour les communes de Doville et Geffosses dans le cadre de l'appel à projet SEQUOIA (4 617,60 €),
- l'étude « Covoiturage » sur les 3 intercommunalités voisines (34 110,72 €).

Commande publique

Le service a été associé à 31 procédures, dont 4 classés sans suite correspondant à 39 marchés distincts dont 8 classés sans suite ou non publiés :

- 15 procédures inférieures à 40 000 € HT ;
- 12 procédures supérieures à 40 000 € HT.
- 7 marchés classés sans suite, dont :
 - **6 relancés au cours de l'année 2024**
 - **1 relancé et toujours en recherche de titulaire (assurance scooters mis en location solidaire)**
- 1 marché dont la mise en concurrence n'a pas été faite et le projet a été abandonné (compétence eau et assainissement).

La candidature commune de la COCM avec la communauté d'agglomération du Cotentin et les communautés de communes Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin, lauréates de l'appel à partenariat "s'organiser pour massifier la pratique du covoiturage" lancé par le CEREMA, le service a été associé à la mise en œuvre d'un marché en quasi-régie.

Recensement des marchés publics

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Entretien et restauration des Landes et Tourbières au sein de landes boisées sur le territoire communautaire		23/08/2024	80 000,00 €
Elaboration d'une stratégie de communication et d'attractivité		30/05/2024	38 487,00 €
Fourniture et pose de signalétique dans les Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche		15/04/2025	89 000,00 €
Achat d'un tracteur agricole d'occasion		15/03/2025	45 833,33 €
Etude d'opportunité et de faisabilité d'un centre d'interprétation de la bataille des haies sur le territoire communautaire		15/07/2024	46 780,00 €
Travaux d'extension du centre technique situé à Lessay	Lot 1 - Maçonnerie	15/11/2024	43 717,00 €
	Lot 2 - Charpente bois	21/11/2024	39 893,13 €
	Lot 5 - Peinture	21/11/2024	11 454,68 €
	Lot 3 - couverture, bardage et bac acier	14/11/2024	31 742,40 €
	Lot 4 - menuiseries extérieures	15/11/2024	12 853,03 €
Etude de réhabilitation du gymnase et complexe sportif Louis Gamet situés à Pérers		18/09/2024	13 750,00 €
Fourniture de composteurs et d'une notice de montage	Lot 1 - fourniture de composteurs en bois	26/11/2024	125 000,00 €
	Lot 2 - fourniture de composteurs en plastique et d'un bio-seau	18/11/2024	50 000,00 €
Traitement des cartons collectés en déchetterie		01/01/2025	42 000,00 €

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Nettoyage et entretien de la maison médicale située à Périers		01/01/2025	57 136,96 €
Achat d'équipement pour le compactage en déchetterie	Lot 1 - Achat d'un camion ampliroll d'occasion	07/01/2025	39 990,00 €
	Lot 2 - achat d'un compacteur reconditionné ou d'occasion	12/11/2024	56 000,00 €
Assurance dommages ouvrage pour les travaux d'extension du centre technique Lessay		En attente de réception travaux	3 332,47 €
Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance VAM		16/07/2024	1 000,00 €
Services assurances véhicules à moteur		01/01/2025	26 913,94 €
Travaux de restauration des cours d'eau sur les bassins versants	Lot 1 - traitement de la végétation	24/02/2025	110 000,00 €
	Lot 2 - aménagements	24/02/2025	500 000,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la voirie de la zone d'activité du Carrousel		16/07/2024	6 600,00 €
Accompagnement de la COCM lauréat de l'appel à partenariat "s'organiser pour massifier la pratique du covoiturage"		Marché en quasi-régie avec le CEREMA	40 608,00 €
Location solidaire de voitures		01/01/2025	39 999,00 €
Location solidaire de scooters et vélos à assistance électriques		01/01/2025	39 999,00 €
Conseil en mobilité 2025		01/01/2025	39 999,00 €
Réalisation de fascines en bois tressé sur le littoral de la COCM sur les communes de Pirou et Créances		17/02/2025	10 000,00 €
Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance RC, PJ et PF	Lot 1 - Voirie, assainissement	30/12/2025	2 000,00 €

Ressources humaines

Les missions

Composé depuis novembre 2021 de trois agents dont l'un assure les fonctions de responsable du service, le service Ressources Humaines a pour missions :

- La gestion des carrières des agents de l'établissement depuis leur recrutement jusqu'à leur départ de la collectivité.
- Le plan de formation.
- La gestion de la paye.
- La gestion et le suivi de l'absentéisme.
- L'élaboration du budget prévisionnel du personnel.
- La gestion des instances statutaires liées au personnel.
- L'élaboration de dossiers ponctuels tels que bilan social, rapport d'activités, etc.
- L'élaboration du Document Unique.
- La gestion des demandes des agents et des élus.

Faits marquants en 2024 :

- Fonctionnement : validation en Comité Social Territorial (CST) et en conseil communautaire du règlement intérieur de la COCM et du règlement relatif aux remboursements des frais professionnels (entrés en vigueur le 1er août 2024).
- Rémunération :
 - Augmentation de + 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics, soit près de 25 € bruts par mois.
 - Revalorisation de la valeur du SMIC en janvier 2024 et en novembre 2024.
 - Attribution d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle visant à soutenir les agents publics face à l'inflation. Cette prime instaurée par l'Etat concernait les agents ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € et le montant s'élevait de 300 à 800 €. Cette prime concernait 97 agents (38 hommes – 59 femmes) pour un total de 52 025 €.
 - Augmentation de 10 % du montant forfaitaire d'indemnisation des jours de Compte Epargne Temps (CET).
- Effectifs : départ de plusieurs agents au cours de l'année (mutation, disponibilité, détachement, démission).

Structuration des effectifs

Évolution des effectifs et Équivalents temps plein (ETP)

L'année 2024 a été marquée par une baisse des effectifs entre janvier et décembre qui s'explique par des départs d'agents mais également par un effort des services concernant les contrats saisonniers face aux restrictions budgétaires. Au 31 décembre 2023, le nombre d'agents était de 143 contre 132 un an plus tard. En Equivalents Temps Plein, cela représente 114 ETP en 2023 contre 112 en 2024.

En moyenne, sur l'ensemble de l'année, le nombre d'agents est de 145 agents (112 ETP en moyenne) par mois avec un plus fort effectif sur les mois de juillet et août en raison, comme chaque année, des saisonniers employés dans les différents services de la collectivité : accueil de loisirs, sport, char à voile...

Les profils

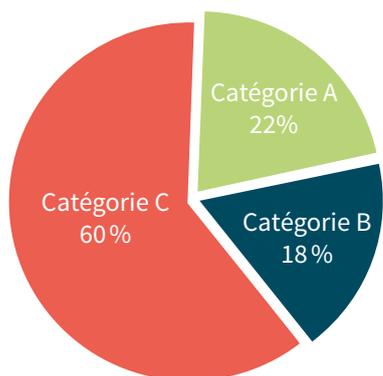
Au 31 décembre 2024, les titulaires représentaient plus de 72 % de la masse salariale (72,84 % contre 72,64 % au 31 décembre 2023). Pour le reste, ce sont des agents contractuels recrutés sur des contrats de droit public (emplois permanents, saisonniers, remplacements, emplois temporaires).

Parmi ces effectifs, certains agents sont partiellement mis à disposition auprès d'autres structures, comme pour les années précédentes : 3 agents mis à disposition auprès des associations sportives et des EHPAD, à hauteur de 0,90 ETP, presque un temps plein sur l'ensemble de l'année. A noter que ces mises à dispositions donnent lieu à facturation aux associations.

Certains agents sont mis à la disposition de la COCM par d'autres collectivités ou structures, à savoir :

- un agent au service technique pour l'entretien du gymnase de Périers,
- un agent pour les missions de référent « prévention senior »,

En ce qui concerne les agents mis à disposition par les communes pour intervenir sous l'égide de la COCM dans les accueils de loisirs gérés par la Maison du Pays de Lessay, ils sont mis à disposition pour la distribution des repas et le ménage.



Les catégories hiérarchiques

Au 31 décembre 2024, comme pour les années passées, 60 % la masse salariale est constituée d'agents de catégorie C. Ces agents sont principalement sur des postes techniques, d'animation liés à l'enfance-jeunesse ou encore de gestion administrative (accueil, comptabilité...). Nous retrouvons donc les cadres d'emplois suivants comme pour les années précédentes : adjoints administratifs, adjoints d'animation et adjoints techniques.

La part de la catégorie A est représentée par les postes de direction, certains responsables de service ainsi que des postes de chargés de mission.

Répartition hommes/femmes

Comme en 2023, la représentation des femmes reste plus importante que celle des hommes, avec une légère hausse pour les hommes : 37 % en 2024 contre 36 % en 2023.

Les femmes exercent principalement des fonctions liées à l'administratif (comptabilité, finances, ressources humaines), à l'enfance-jeunesse, au tourisme, à la culture, à l'entretien des locaux et aux transports scolaires. Ainsi, l'analyse des filières, corrélée à celle des compétences de la communauté de communes explique la prédominance des femmes.

Les hommes sont plus nombreux dans les services techniques et le service déchets (plus précisément sur la collecte des déchets ménagers).

Conformément à la loi du 4 août 2014, un rapport spécifique relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est également soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Répartition par âge

L'âge moyen des agents constaté entre janvier et décembre 2024 est de 39 ans. Cet âge reste inférieur à l'âge moyen au niveau national dans la fonction publique territoriale qui était de 44 ans en 2020. Pour les femmes, l'âge moyen en 2024 est de 38 ans contre 37 en 2023. Pour les hommes, il est de 40 ans en 2024 contre 39 ans en 2022.

63 % de femmes
38 ans d'âge
moyen



37 % d'hommes
40 ans d'âge
moyen

Formation des agents

L'ensemble des agents bénéficie d'un égal accès à la formation. En effet, la collectivité ouvre cette possibilité à l'ensemble des agents intéressés, sous réserve de formations spécifiques dédiées et proposées par le CNFPT ou tout autre organisme de formation et sous nécessité de service.

En 2024, 53 agents ont bénéficié d'au moins une journée de formation soit 36,55 % des effectifs contre 42 % en 2023, une diminution qui peut s'expliquer par plusieurs raisons : annulation de formations par l'organisme formateur, annulation de participation pour nécessité de service, ou encore le cas d'agents dont l'inscription n'a pas été acceptée. Ainsi, il y a eu 124 jours de formations, des formations davantage suivies par les femmes (73%).

- En 2024, 4 agents de catégorie C ont suivi la formation d'intégration suite à stagiairisation et 1 agent a suivi la formation d'intégration de catégorie B suite à nomination après réussite au concours. Cela représente 30 jours de formation.
- 20 agents ont suivi une journée de formation PSC1 – premiers secours.
- Une formation a été organisée en intra avec le CNFPT avec pour thème la parentalité.
- À ces 124 jours de formation s'ajoute une préparation au concours suivie par un agent femme.

Charges de personnel

5 122 881 € € (31,26 % du budget total de fonctionnement). En 2024, les charges de personnel ont augmenté de 4,155 % par rapport à 2023. Cette augmentation de la masse salariale s'explique par plusieurs raisons d'ordre réglementaire :

- Augmentation du SMIC en janvier et en novembre : 11,88 € / heure au 1^{er} novembre 2024.
- Hausse de la valeur du pont d'indice : +1,5 % au 1^{er} juillet 2023.
- Mesure bas de grille en effet au 1^{er} juillet 2023.
- Augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics, soit près de 25 € bruts par mois.
- Augmentation de 10 % du montant forfaitaire d'indemnisation des jours de Compte Epargne Temps (CET).

Régime indemnitaire

La part du régime indemnitaire (sans la prime pouvoir d'achat exceptionnelle) sur la masse salariale entre janvier et décembre 2024 est de 14,10 % contre 14,94 % en 2023.

Pour les Titulaires CNRACL, la part sur la masse salariale entre janvier et décembre 2024 est de 15,99 % contre 17,62 % en 2023 (-6,76 % du RI moyen par rapport à 2023) contre 6,69 % pour les titulaires IRCANTEC et 12,06 % pour les contractuels de droit public.

Suite à la validation en CST du nouveau protocole d'attribution de l'IFSE, l'objectif était que l'ensemble des agents ait un régime indemnitaire. Ainsi au 31 décembre 2024, l'ensemble des agents de la collectivité, hors saisonniers, bénéficiaient d'un régime indemnitaire.

La part du régime indemnitaire sur la masse salariale brute totale en décembre 2024 était de 31,05 % contre 12,55 % en décembre 2023, en raison de l'attribution du CIA en fin d'année (+205.44%).

Heures supplémentaires et heures complémentaires

En 2024, il y a eu moins d'heures complémentaires et supplémentaires rémunérées qu'en 2023 : - 530 heures (- 32 %). Déjà, entre 2022 et 2023 il y avait 769 heures de moins.

Cette diminution s'explique par la mise en place du règlement intérieur au 1^{er} août 2024 : seules les heures supplémentaires et complémentaires de dimanches et de jours fériés sont à titre exceptionnel rémunérées pour les agents affectés à des missions de collecte ainsi que les heures réalisées pour répondre à un besoin d'une autre collectivité, d'un partenaire ou d'une association et que ces heures font l'objet d'un remboursement.

En toute logique, ce nombre d'heures devrait encore diminuer en 2025 puisque l'application du règlement intérieur se fera sur l'année entière.

De plus, la collectivité a délibéré en juillet 2024 pour annuler la délibération qui permettait de majorer l'indemnisation des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public recrutés sur des emplois permanents à temps non complet.

Le coût des heures supplémentaires et complémentaires a été de 16 806 € en 2024 contre 28 142 € en 2023 (-40%).

Les heures supplémentaires représentent 0,39 % de la masse salariale brute entre janvier et décembre 2024 (contre 0,58 % en 2023) et les heures complémentaires 0,10 % (contre 0,28 % en 2023).

Arrivées et départs d'agents

Nouveaux arrivants sur des postes permanents ou non permanents de longue durée

13 recrutements sur des postes existants mais vacants suite à des départs d'agents ou de non-renouvellement et pour remplacer des agents absents.

D'autres agents contractuels sur emplois permanents, femmes et hommes, se sont vus renouveler leur contrat, dans les services de ramassage scolaire, jeunesse...

Départs

- 2 agents de catégorie C sont partis en retraite au cours de l'année 2024.
- 1 mutation d'un agent.
- 3 disponibilités.
- 1 demande de détachement auprès d'une autre collectivité.
- 4 démissions dont 2 titulaires.
- 1 agent n'a pas renouvelé son contrat.

Intégration

- 4 agents déjà en poste à la COCM (2 femmes et 2 hommes) ont été intégrés en tant que fonctionnaires stagiaires en catégorie C.

Les missions

Le service communication pilote la stratégie de communication de la COCM : il planifie et coordonne les actions de communication internes et externes. Il conçoit et gère les outils de communication (site internet, réseaux sociaux, publications...), suit les relations avec la presse locale et participe à l'organisation d'événements institutionnels (manifestations, vœux, inaugurations, etc.).

Les réalisations 2024

Vie du service

- Déménagement du service communication dans les locaux de la Pépinière d'entreprises à Lessay de mars à juin.

Stratégie de communication et d'attractivité

- Démarrage des travaux avec l'accompagnement d'une agence spécialisée (Image in France). Projet co-piloté avec les commissions Développement économique et Attractivité touristique.
- Juillet à octobre 2024 : réalisation d'un diagnostic de notre attractivité.
- Octobre-novembre 2024 : repositionnement et définition de notre ADN de marque et décision de refondre l'identité graphique et le logo.
- Novembre-décembre 2024 : définition des objectifs de la stratégie de communication. Mise en lumière de la nécessité de renforcer le service communication.

Communication externe

- Relance du marché de signalétique des zones d'activités et sélection du prestataire. Projet néanmoins mis en suspens le temps de la refonte du logo et de la charte graphique.
- Abandon du système de panneaux d'information lumineux à La Haye, jugé vétuste et coûteux à remplacer.
- Amélioration de l'accompagnement apporté aux services dans leurs actions de communication.

Communication interne

- Poursuite de la diffusion de l'infolettre des services.
- Création du livret d'accueil des agents : proposition d'un prototype aux services pour une phase de test.
- Organisation de temps collectifs internes :
 - Annulation de la journée de cohésion des services.
 - Renouvellement des vœux des agents en décembre avec un fort taux de participation.

Les perspectives 2025

Vie du service

- Renforcement du service communication avec un ETP supplémentaire.
- Réorganisation et reprise de la communication touristique, jusqu'alors gérée directement par l'office de tourisme.

Stratégie de communication et d'attractivité

- Validation en bureau du nouveau logo de COCM.
- Priorisation et validation de la stratégie de communication.
- Déploiement de l'ADN de marque et de la nouvelle identité graphique.
- Mise en œuvre des premières actions de la stratégie.

Communication externe

- Démarrage des travaux de signalétique en commençant par les zones d'activités et recensement des besoins pour les autres équipements communautaires.
- Édition d'un seul bulletin communautaire en amont de la période de réserve électorale. Arrêt de l'adaptation en audio.
- Amélioration de l'accompagnement apporté aux services dans leurs actions de communication.

Communication interne :

- Poursuite de la diffusion de l'infolettre des services.
- Finalisation et refonte du livret d'accueil des agents suite à la phase de test.
- Organisation de temps collectifs internes : renouvellement de la journée de cohésion des services autour d'une thématique phare de la COCM et des vœux du personnel.

Les missions

Le service informatique a vocation à assister les agents de la communauté de communes dans l'utilisation et le développement des outils numériques et assurer la sécurité des systèmes d'information. C'est un service transversal qui a une vision globale du fonctionnement de la collectivité et qui doit anticiper les transformations numériques.

Les réalisations 2024

- Renouvellement du contrat mobile.
- Migration IASS et Télécom.
- Migration des serveurs de fichiers.
- Prolongation de la maintenance de nos copieurs.
- Refonte du site internet touristique en collaboration avec le service Tourisme.

Les perspectives 2025

- Renouvellement du parc de copieurs.
- Remplacement et externalisation de la téléphonie.
- Finalisation de la migration du réseau cuivré vers la fibre.
- Participation aux projets de la COCM.



***Attractivité
économique
et touristique***

Développement économique

Les missions

La COCM est compétente en matière de création, gestion et commercialisation de zones d'activités économiques (ZAE) et de soutien à l'immobilier d'entreprises. Elle peut participer au financement de fonds d'aides aux entreprises dans le cadre de conventions passées avec la Région Normandie. En outre, elle contribue au développement et à l'animation du tissu économique local et favorise l'attractivité du territoire pour les entreprises et les salariés.

Depuis 2019, la COCM s'est engagée pour mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire afin de développer une utilisation sobre et responsable des ressources matérielles. Elle participe à stimuler un développement économique local et durable, la création d'emplois non-délocalisables, renforce la mise en réseau et la coopération et accompagne les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Les réalisations 2024

Zones d'activités (ZA)

- Vente de parcelles (délibérations prises) en ZA :
 - L'Étrier à la Haye : 1 parcelle de 3 507 m².
 - La Porte des Boscqs à Marchésieux : 1 parcelle de 1 893 m². Plus aucune disponibilité sur cette zone.
 - Gaslonde à Lessay : 1 parcelle de 1 284 m².
 - Henri Ermice à Saint-Germain-sur-Ay : 1 parcelle de 1 717 m².
- Poursuite de la commercialisation de parcelles.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du Parc d'Activités de la Côte Ouest (PACO) à Créances.
- Candidature pour la labellisation des parcs d'activités « Normandie RSE » pour PACO.

Animation économique

- Accueil, information et accompagnement d'entreprises.
- Poursuite des petits-déjeuners d'entreprises :
 - Le 26 mars : Fonds d'aide à l'immobilier TPE/PME.
 - Le 25 juin : Les énergies renouvelables.
 - Le 30 septembre : Maîtrisez votre énergie.
- Actions partenariales avec Attitude Manche (Job-dating et Soirée Ancrage), avec l'Agence de développement de Normandie (matinale dédiée à la marque-employeur) et avec la sous-préfecture de Coutances (premier Séminaire pour l'Emploi).
- Organisation de trois visites en entreprises, sur la zone Fernand Finel à Lessay, pour les élèves de 5^e du collège de Périers.
- Signature d'une convention de partenariat avec l'association Initiative Centre Manche pour favoriser le développement sur le territoire.
- Collaboration avec les territoires de la Manche, consulaires et partenaires dans le domaine de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Actions économiques

- Participation à la définition de la stratégie d'attractivité pilotée par le service communication.

- Poursuite de la campagne d'informations auprès des élus et acteurs de la filière pêche, dans le cadre du programme DLAL FEAMPA.
- Modification du règlement d'aides d'intervention économique avec le département de la Manche.
- Poursuite du dispositif de prêt d'honneur avec Initiative Centre Manche.

Economie circulaire :

- Veille sur les différentes solutions pour favoriser la création de synergies entre entreprises.
- Rencontres pour engager une proximité entre le service Économie et les entreprises.
- Rencontre des services économiques et des vice-présidents des EPCI de la Manche pour partager sur les actualités économiques des collectivités.

Les perspectives 2025

- Poursuite de la commercialisation de parcelles en zones d'activités.
- Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets économiques.
- Ouverture de la commercialisation de l'extension de PACO.
- Poursuite des petits-déjeuners d'entreprises.
- Lancement du Club RH avec l'Agence de développement de Normandie, avec 4 ateliers.
- Organisation de visites d'entreprises pour les 5^e des 3 collèges du territoire.
- Poursuite et développement des actions de partenariat.
- Poursuite de la déclinaison du DLAL FEAMPA sur le territoire COCM.
- Poursuite du dispositif de prêt d'honneur avec Initiative Centre Manche.
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour promouvoir les ZAE, en s'appuyant sur le diagnostic d'attractivité.
- Économie circulaire : mise en place et déploiement d'un plan d'actions.

Les missions

L'office du tourisme a pour mission l'information et le conseil aux visiteurs : par l'accueil dans les BIT (Bureaux d'Information Touristique) à Lessay, Pirou, et La Haye, via le « hors les murs » ou encore par le biais d'outils numériques (site internet et réseaux sociaux). Chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie touristique, il a vocation à promouvoir la destination, faciliter la mise en réseau des acteurs touristiques et proposer des animations.

Les réalisations 2024

Information et conseil aux visiteurs et prestataires du territoire :

- Déménagement du BIT de Lessay dans un local situé rue de la Sainte-Croix.
- Fermeture du BIT de La Haye et aménagement du BIT de Pirou.
- Développement de l'accueil « hors les murs » (juin, juillet et août) et acquisition d'un kiosque mobile.
- Promotion des producteurs locaux à travers plusieurs actions :
 - 3e édition de la tente des producteurs durant la Foire Sainte-Croix à Lessay.
 - 3e édition de la boutique éphémère au sein du BIT de La Haye d'avril à septembre et en décembre 2024.
 - 2e édition de la tente des producteurs durant la Foire Sainte-Opportune.
 - Mise en place d'animations "Savoir-Faire" durant la période creuse de janvier à avril et d'octobre à décembre.
- Poursuite de la labellisation des structures "Accueil vélo".
- Suivi de la perception de la taxe de séjour

Communication

- Participation à l'élaboration de la stratégie d'attractivité, pilotée par le service communication.
- Lancement du nouveau site internet.
- Mise à jour et réédition des supports de communication (magazine de destination, cartes vélo, carte médiévale, guide des marées...).
- Création de nouveaux outils : offre liée au 80e Anniversaire du Débarquement, carte dédiée au patrimoine médiéval...
- Centralisation des animations sur l'agenda de l'office de tourisme, poursuite de la billetterie en ligne et maintien de la carte interactive avec toutes les informations du territoire.

Temps forts :

- 3e édition du job dating en février
- Participation à la Foire aux bulots en avril
- Soirée Pierres en lumières à Laulne en mai

- Soirée à l'Ouest à Varengebec en juillet
- Création d'une exposition sur la Bataille des Haies dans le cadre du 80ème Anniversaire du Débarquement en juillet à l'espace culturel de Lessay.
- 3e édition de la soirée Ancre.
- Participation aux journées nationales de l'architecture en octobre sur la thématique de la Reconstruction.
- Création d'un géocaching à l'Abbaye de Lessay en collaboration avec le service culturel de la mairie de Lessay et d'un géocaching à La Haye dédié à la Bataille des Baies.

Stratégie touristique

- Lancement de l'étude d'opportunité pour un centre d'interprétation sur la Bataille des Haies au sein de l'ancienne gendarmerie à Saint-Jores (Montsenelle).
- Accompagnement des prestataires et des porteurs de projets dans la qualification de leurs offres : visites conseil de leur hébergement, sensibilisation à la qualité (labels, classement des meublés de tourisme).

Les perspectives 2025

- Poursuite de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour le centre d'interprétation sur la Bataille des Haies.
- Création d'un pass avantages sur le territoire.
- Nouvelle édition de Pierres en Lumière en mai et Soirée à l'Ouest en juillet.
- Développement de l'accueil « hors les murs » avec aménagement du kiosque.
- Mise en place d'une activité de commercialisation de produits touristiques.
- Candidature au label "Patrimoine de la Reconstruction en Normandie".
- Finalisation de la mise à jour des randonnées sur le territoire.
- Déploiement de la politique d'hospitalité avec Attitude Manche.
- Création d'un jeu de piste à Pirou-plage.
- Mise en place de la labellisation Accueil Cheval.



***Aménagement
du territoire***

Les missions

Le service a pour mission la gestion de la planification intercommunale (élaboration et évolution des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire COCM, participation à la révision du Schéma de Cohérence territoriale Centre Manche Ouest (SCoT) en collaboration avec la communauté de communes Coutances Mer et Bocage), l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et la participation aux démarches stratégiques intercommunales d'aménagement dont l'adaptation aux risques littoraux et au changement climatique.

Les réalisations 2024

- Instruction et gestion des DIA : 291 en 2024.
- Mise en place de la dématérialisation de l'instruction des DIA en relation avec les communes du territoire.
- Formalisation de l'abandon de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay.
- Prescription de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, lancement de la concertation auprès du public et établissement du cahier des charges de l'appel d'offres.
- Finalisation des études de stratégies d'adaptation face aux risques littoraux, sur les communes de Saint-Germain-sur Ay et Pirou, dans le cadre de l'Appel À Partenaires du CEREMA.
- Inventaire des friches du territoire en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et les communes.
- Accompagnement des travaux de révision du SCoT Centre Manche Ouest.
- Définition, avec le SCOT, d'une méthodologie de suivi de la consommation foncière sur le territoire dans le cadre de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050.
- Mise à jour des documents d'urbanisme (PLU et PLUi) du territoire dans le Cadastre Manche dans le cadre du système d'informations géographiques du département.
- Lancement de la réflexion sur la mise en place d'une agence d'urbanisme avec la communauté de communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
- Réalisation du bilan annuel portant sur la politique locale de l'urbanisme (article L5211-62 du CGCT).

Les perspectives 2025

- Poursuite de l'instruction des DIA.
- Lancement de l'appel d'offres, choix du cabinet d'étude pour l'élaboration du PLUi de COCM et démarrage des travaux.

- Suivi réglementaire des documents d'urbanisme du territoire : analyses des demandes d'évolution et des documents d'urbanisme (article L153-27 du code de l'urbanisme).
- Réalisation du premier rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols conformément (article L2231-1 du CGCT).
- Participation à la phase administrative préalable à l'approbation de la révision du SCoT Centre Manche Ouest.
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'une agence d'urbanisme avec la communauté de communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Un PLUi pour l'ensemble du territoire COCM

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui planifie le développement de l'urbanisme pour 10 à 15 ans à partir de sa date d'application. Il permet de maintenir un équilibre entre le développement de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Un PLUi nécessite en moyenne 4 ans pour être élaboré et suit plusieurs étapes :

Phase 1 : Diagnostic du territoire.

Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Phase 3 : Traduction réglementaire (Règlement écrit et graphique, Orientations d'Aménagement et de Programmation)

Phase 4 : Arrêt du projet de PLUi, consultation et enquête publique.

Phase 5 : Approbation du PLUi

Pour toute information sur l'avancement du PLUi : rendez-vous sur cocm.fr > rubrique « Au quotidien » > « Urbanisme »

Développement durable

Les missions

Le service développement durable a pour principale mission la mise en œuvre, la définition et la coordination de la politique en matière développement durable de la collectivité et du territoire. Il couvre de vastes thématiques : transition énergétique, démarche interne de développement durable, résilience territoriale... De par ses missions transversales, le service est amené à travailler en collaboration avec l'ensemble de services communautaires.

Les réalisations 2024

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Phase administrative du PCAET avant approbation en conseil communautaire en 2025
- Définition et élaboration d'outils de suivi et d'évaluation du PCAET.

Transition énergétique

- Accompagnement des communes volontaires dans la définition de leurs Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)
- Mise en œuvre d'une formation des élus locaux sur les énergies renouvelables citoyennes et l'autoconsommation collective.

Démarche territoire durable 2030

- Accompagnement des éco-agents dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions
- Organisation de l'édition 2024 du Festival Bulles de campagne "Paysages pour deux mains" à La Haye.

Résilience territoriale

- Poursuite de l'expérimentation d'une démarche de résilience énergétique à l'échelle de la filière lait en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- Lancement d'une démarche interne de résilience avec l'accompagnement de la structure Courant Alternatif.
- Candidature à l'appel à projets "Structuration de filières de valorisation durable de la haie ».

Les perspectives 2025

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Approbation en conseil communautaire
- Suivi et évaluation
- Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le plan d'actions.

Transition énergétique

- Poursuite de l'accompagnement des communes
- En partenariat avec le service économie, organisation d'un salon sur le solaire et accompagnement à l'émergence d'un projet solaire PV en autoconsommation collective.

Démarche territoire durable 2030

- Accompagnement des éco-agents dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions
- Organisation de l'édition 2025 de Bulles de campagne
- Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'accès à l'alimentation.

Résilience territoriale

- Poursuite de la démarche de résilience énergétique à l'échelle de la filière lait sur le volet "Pâturage" en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- Poursuite de la mise en œuvre de la démarche interne de résilience avec l'accompagnement de la structure Courant Alternatif.
- Coordination et suivi de la mise en œuvre du programme d'action sur "la structuration de filière de valorisation durable de la haie" avec les 6 partenaires du projet.

Résilience de la filière bois

Dans la continuité de la démarche de résilience engagée pour la filière laitière, la COCM a saisi l'opportunité d'un nouvel appel à projets de l'ADEME pour mener des actions sur la résilience de la filière bois-énergie. Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et la COCM ont construit ensemble un programme d'actions en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et des acteurs incontournables de la filière : association Haieco Bois, Fédération des CUMA Normandie Ouest, association STEVE. La mise en œuvre de ce programme d'actions permettra de consolider et de pérenniser le fonctionnement actuel de la filière bois du Centre Manche notamment par la mise en place d'une gouvernance transversale réunissant l'ensemble des acteurs de la filière. Pendant 3 ans, la chargée de mission Transition Énergétique de la COCM sera partiellement mise à disposition du PNR pour assurer la coordination des acteurs et le suivi de la mise en œuvre de cette démarche.

Les missions

Depuis le 31 mars 2021, la COCM dispose de la compétence « organisation de la mobilité ». Dans ce cadre, le service mobilité est chargé de mener à bien la politique de la communauté de communes en matière de mobilité, c'est-à-dire définir et mettre en œuvre les projets communautaires dans ce domaine. Il est également en charge de la plateforme de mobilité jusqu'en 2026.

Les réalisations 2024

- Validation du Schéma Directeur Vélo
- 108 demandes traitées (locations, conseils en mobilité) dans le cadre de la plateforme de mobilité COCM'obilité
- Lauréat et cheffe de file de l'appel à partenariat du CEREMA « S'organiser pour massifier la pratique du covoiturage »
- Mise en place d'une organisation pluriannuelle autour du dispositif Savoir Rouler à Vélo pour les écoles publiques
- Financement du Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales » obtenu pour la plateforme de mobilité jusqu'à fin 2026
- Signature du Contrat Opérationnel de Mobilité « Pointe du Cotentin »
- Financement de l'ADEME « Mobilités actives et partagées » pour le poste de chargé de mission et la communication/animation autour des mobilités douces
- Réflexion sur des solutions de stationnements vélos sécurisés à destination des agents et des habitants.
- Modification d'un itinéraire de randonnée pédestre entre Feugères et Saint-Martin-d'Aubigny renommé « Les chemins creux »
- Mise à jour du balisage et de la signalétique sur les itinéraires de randonnées pédestres gérés par la COCM
- Renouvellement de la convention de partenariat avec Accueil Emploi dans le cadre des navettes emploi proposées aux habitants
- Investissement dans deux abris vélos sécurisés sur les pôles communautaires de Périers et La Haye
- Définition des itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire et création de nouvelles randonnées pédestres (balisage, signalétique)
- Continuité de la plateforme de mobilité et investissement dans de nouveaux vélos à assistance électrique
- Participation à la semaine de la mobilité en septembre 2025 : animations sur 4 jours

Massifier la pratique du covoiturage

En 2023, COCM a candidaté à l'appel à partenariat du CEREMA « S'organiser pour massifier la pratique du covoiturage » en tant que cheffe de file d'un groupement de collectivités composé de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, de la Baie du Cotentin et de Coutances Mer et Bocage. Aux côtés de 14 collectivités et établissements publics français, la COCM est ainsi devenue lauréate de cet AAP national. Elle bénéficie donc de l'accompagnement du CEREMA dans l'objectif de créer un « écosystème covoiturage » harmonisé sur le territoire des 4 intercommunalités manchoises engagées.

Dix ateliers collectifs seront ainsi organisés par le CEREMA entre 2024 et 2025. Ceux-ci permettront de bénéficier du retour d'expérience de territoires très avancés dans la mise en place d'un réseau de covoiturage structurant (incitations financières via des applications, aires de covoiturations, lignes de covoiturage pour désengorger les centres-villes, intermodalité etc.). Dix autres ateliers individuels seront organisés tout au long de l'année 2025 afin de cibler au mieux les besoins de chaque lauréat, dans l'objectif de définir un plan d'actions personnalisé à la fin de l'année. Ce dispositif est également l'occasion pour les 4 EPCI de travailler en coopération étroite vers un objectif commun : convertir les autosolistes (personnes se déplaçant seules en voiture) en covoitureurs réguliers.

Les perspectives 2025

- Déploiement du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » avec les écoles primaires du territoire
- Rédaction et signature du Contrat opérationnel de mobilité « Littoral Ouest »
- Suivi des ateliers du CEREMA dans le cadre de l'AAP Covoiturage et mise en place du plan d'actions
- Enquête publique mobilité EMC² en partenariat avec la CA du Cotentin et la Baie du Cotentin
- Démarrage de la première phase opérationnelle du Schéma Directeur Cyclable : mise à jour du jalonnement cyclable existant (panneaux, peintures au sol)

Les missions

Depuis 2017, COCM se mobilise pour accompagner l'ensemble des habitants du territoire dans leurs projets d'amélioration de l'habitat : rénovation énergétique, travaux d'adaptation mais également travaux lourds.

Le service comprend un espace conseil France Rénov' chargé de délivrer une information neutre et gratuite à l'ensemble de la population. Il mène également des actions de dynamiques territoriales pour inciter les propriétaires à s'engager dans des travaux vertueux mais aussi pour réunir les partenaires autour de la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, les logements vacants ou encore le développement d'une offre locative accessible.

Les réalisations 2024

- Etude pré-opérationnelle, calibrage et définition du plan d'actions du futur service public de la rénovation de l'habitat pour la période 2025-2029.
- Approfondissement de l'étude sur le volet Logements Vacants avec la présence d'un doctorant dans le cadre d'un Volontariat Administratif Territorial (VTA) de janvier à avril. Présentation des résultats lors des 18ème Journées de Recherche en Sciences Sociales (JRSS 2024).
- Finalisation des dispositifs d'amélioration de l'habitat préexistants :
 - Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) : 177 ménages accompagnés, 170 informations, 61 conseils renforcés et 16 accompagnements.
 - Programme d'intérêt général du Département (PIG) : 3 commissions, 45 dossiers de travaux soutenus pour 66 466 € d'aides, augmentation de 20 000 € de l'enveloppe de subventions de COCM.
 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de l'ex-communauté de communes Sèves-Taute : attribution des 3 dernières subventions pour 6 657 €, réunion de bilan avec les communes concernées.
- Participation aux travaux partenariaux : nouveau Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), création d'une Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), étude sur les besoins en logements des jeunes et saisonniers, diagnostic social de COCM.
- Réalisation ou participation à des événements : Semaine du Logement organisée par le CLLAJ, Salon de la rénovation énergétique à Saint-Lô, accueil d'une étape de la Tournée France Rénov'.

Les perspectives 2025

- Mise en œuvre du nouveau service public de la rénovation de l'habitat et de son plan d'actions.
- Validation de la convention avec l'Etat et l'Anah permettant le financement de ce service.
- Réorganisation du service, recrutement des prestataires et d'un agent administratif.
- Déploiement des actions de communication et de sensibilisation, des partenariats et de l'accompagnement des communes, notamment sur les thématiques de lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance et développement du secteur locatif.

Tournée France Rénov'

Les 28 et 29 juin 2024, la COCM a accueilli une des douze étapes nationales de la première Tournée France Rénov'. Ce dispositif itinérant composé de deux tiny houses, petites maisons roulantes en bois, a permis d'aller directement à la rencontre des habitants sur le parking de l'Intermarché de Lessay avec un espace confortable d'accueil et une exposition ludique. En deux jours, ce sont 110 ménages qui ont été renseignés et 60 qui ont reçu un conseil personnalisé sur leur projet de rénovation.



Aménagement numérique du territoire

Les missions

La communauté de communes adhère au Syndicat Mixte Manche Numérique qui se charge de l'aménagement numérique du territoire et notamment du déploiement du réseau de fibre optique pour tous (appelé FttH : Fiber to the Home). Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), réalisé à l'échelle départementale, fixe les objectifs de couverture du territoire en infrastructures numériques et de débit à atteindre.

Après une première phase de déploiement sur la période 2014-2021 (représentant 8 619 prises pour une participation de la COCM de 1 120 465 €), une deuxième tranche est en cours pour la période 2022-2026. Elle concerne le déploiement de 7 594 prises pour une participation financière totale de 987 220 € (soit 246 805 € par an) ainsi que 60 000 € au titre de la phase 1.

Les réalisations 2024

- Poursuite du déploiement sur l'ensemble des communes partiellement ou non desservies. Un calendrier précisant les dates d'ouverture à la commercialisation est régulièrement envoyé aux mairies en fonction de l'avancée des travaux.

Les perspectives 2025

- Poursuite du déploiement sur l'ensemble des communes partiellement ou non desservies.

Accueil des gens du voyage

Les missions

La COCM est chargée de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Mise en service en 2007, l'aire d'accueil de Périers a été fermée administrativement en 2017 au motif de son état de dégradation et du non-respect des normes de sécurité. Cependant, l'aire demeure occupée illicitement par plusieurs familles. Par ailleurs, un phénomène de sédentarisation a été observé autour de l'aire d'accueil.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Manche pour la période 2019-2025 prévoit la remise en état de l'aire de Périers. Suite à une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, il a été décidé que la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage était la solution la mieux adaptée. Le coût de remise en état s'élèverait à plus d'un million d'euros.

Les réalisations 2024

- Les recherches de financement se sont poursuivies afin de pouvoir envisager les travaux nécessaires. Toutefois, au regard du montant de cet investissement et des montants de subventions faibles envisagés, il n'a pas été possible de procéder à l'inscription budgétaire de ces travaux en 2024.

Les perspectives 2025

- Poursuite des recherches de financement. La COCM continuera à participer aux réflexions visant à la révision du schéma d'accueil des gens du voyage. La COCM s'associera également au financement du reste à charge du poste du médiateur départemental afin de faciliter le dialogue avec les communautés devant stationner sur le territoire, notamment lors de la foire de Lessay.



Environnement

Les missions

La COCM, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), agit sur le littoral pour lutter contre les submersions marines et limiter les phénomènes d'érosion. Plusieurs secteurs du territoire sont identifiés comme fragiles face à ces phénomènes, notamment au regard des enjeux humains et économiques. La collectivité réalise depuis plusieurs années des actions visant à conforter le trait de côte. Les zones où les enjeux sont les plus forts se situent à Saint-Germain-sur-Ay, Pirou et Bretteville-sur-Ay.

Les réalisations 2024

Notre littoral pour demain

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population

Plan d'actions de la bande côtière 2024-2026

- Etude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur la commune de Bretteville-sur-Ay
- Travaux de protections douces :
 - Pose de branchages à Créances, La Haye (Glatigny), Pirou par les services techniques
 - Aménagement et canalisation de la fréquentation dans les dunes de Saint-Germain-sur-Ay, par les services techniques, via un contrat Natura 2000
 - Réparation des fascines de Pirou
 - Repositionnement de ganivelles à Pirou
 - Pose de ganivelles à Bretteville-sur-Ay

Plan d'actions de la bande côtière 2021-2023

- Bilan du programme

Entre deux havres

- Participation au Plan partenariat d'aménagement « Entre deux havres » pour la renaturation du havre de Geffosses



Les perspectives 2025

Notre littoral pour demain

- Appropriation et mise en œuvre de la démarche « Notre littoral pour demain », stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population

Rivages Normands 2100

- Clôture du programme de recherche Rivages Normands 2100 sur les remontées de nappe ; continuité de suivi en interne

Plan d'actions de la bande côtière 2024-2026

- Etude hydrosédimentaire de définition des aménagements sur la commune de Créances
- Atténuation de l'érosion à Bretteville-sur-Ay :
 - Réunion publique aux vacances de printemps pour les habitants
 - Pose de pieux hydrauliques
- Travaux de protections douces :
 - Pose de branchages à Créances, La Haye (Glatigny), Pirou par les services techniques
 - Réparation des fascines de Créances et Pirou
 - Aménagement et canalisation de la fréquentation dans les dunes de Créances, par les services techniques, via un contrat Natura 2000

Entre deux havres

- Participation au Plan partenariat d'aménagement « Entre deux havres » pour la renaturation du havre de Geffosses

Rivières et milieux aquatiques

Les missions

COCM dispose d'un territoire à multiples bassins versants dont les exutoires sont répartis entre les côtes ouest et est du département. Les techniciens GEMAPI œuvrent sur le terrain pour mener des actions visant à aboutir à un bon état des cours d'eau. Ils ont pour missions d'élaborer et animer les programmes de restauration des cours d'eau. Ils réalisent les diagnostics préalables, les négociations avec les propriétaires et, le cas échéant, les exploitants des parcelles concernées. Ils sont chargés de contrôler le bon déroulement des chantiers et le suivi des travaux. Ils mènent par ailleurs des actions d'information et de sensibilisation, et des missions de conseils techniques et administratifs auprès des particuliers, communes ou associations ayant des projets relatifs aux cours d'eau.

Les réalisations 2024

Bassins versants de la Sèves et de la Taute

- Etablissement d'un nouveau programme de restauration :
 - Nouvelle entente avec Coutances Mer et Bocage et Saint-Lô Agglo pour la réalisation du programme
 - Déclaration d'intérêt général pour l'établissement d'un nouveau programme de restauration + Dossier Loi sur l'Eau
 - Lancement d'un nouveau marché de travaux

Affluents de la Douve et cours d'eau du bassin du havre de Surville

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires et les exploitants pour la mise en œuvre des travaux
- Travaux de la tranche 4 sur le Ruisseau du Moulin, Ruisseau Le Vavasseur et les affluents du Gorget (communes de La Haye, Montsenelle, Saint-Nicolas-de-Pierrepont et Saint-Sauveur-de-Pierrepont)
- Reprise du projet de reméandrage du Gorget :
 - Rencontre avec les exploitants et communes concernés
 - Analyse technique

Les perspectives 2025

Bassins versants de la Sèves et de la Taute :

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires exploitants pour la mise en œuvre des travaux
- Travaux de la tranche 1 sur les affluents de la Taute, partie CMB (Ruis. Vaupaulain, Ruis. Bérot, Ruis. De la Meule, Ruis. la Rachinière, Ruis. Vallée Bourques, Ruis. De la Mondière, Ruis. De la Grande Colérie, Ruis. De la Croix Lestorey, Ruis. De l'Hôtel Duval)
- Classe d'eau niveau CE1 + CE2 sur le thème de la vie aquatiques sur l'Holerotte à Périers (1 journée).

Affluents de la Douve et cours d'eau du bassin du havre de Surville

- Prises de contact et signature des conventions avec les propriétaires et les exploitants pour la mise en œuvre des travaux
- Travaux de la tranche 5 sur les affluents du havre de Surville (bassin versant de la Dure, Ruis. de la Rue de Surville, Ruis. de la Surelière et Ruis. de la Huberdière) sur la commune de La Haye
- Mise en œuvre du projet de reméandrage du Gorget :
 - Déclaration d'intérêt général
 - Marché de travaux
 - Premières actions de travaux
- Aide technique et administrative pour la commune de Saint-Germain-sur-Ay pour le curage de la Brosse : élaboration du Dossier Loi sur l'Eau, cahier des charges, appui technique

Chiffre clé

de la tranche 4 sur les bassins versants des affluents de la Douve et du havre de Surville

16 km

de cours d'eau restaurés

Espaces naturels

Les missions

Situé en partie sur deux réserves naturelles nationales et comprenant quatre sites Natura 2000, le territoire communautaire abrite une richesse écologique importante et fragile. COCM participe ainsi à la gestion de nombreux espaces naturels à travers ses compétences de protection et de mise en valeur de l'environnement. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée via des conventions « Natura 2000 » avec la Région Normandie et l'Europe sur des actions visant à préserver la biodiversité. Parallèlement, COCM intervient également sur des espaces naturels dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée et d'interprétation, des aménagements liés au tourisme nature ou à la sécurité incendie au sein des forêts communales. Des dispositions particulières (désherbage mécanique, outils électriques, gestion différenciée) permettent de limiter l'impact des interventions sur le milieu naturel.

Les réalisations 2024

- Le programme annuel de nettoyage raisonné des plages a été mis en œuvre comme les années précédentes avec des actions de collecte, des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer par le CPIE du Cotentin et un suivi ornithologique assuré par le GONm (Groupe Ornithologique Normand) pour mesurer l'évolution de la population de gravelots sur le littoral communautaire.
- Réalisation d'une partie des travaux prévus au contrat Natura 2000 dans les dunes, par le service technique communautaire, à la pointe du Banc (Saint-Germain-sur-Ay)
- Adaptation du contrat Natura 2000 « Entretien et restauration des landes et des tourbières » face aux nouvelles configurations des forêts à la suite de la tempête Ciaran.

Les perspectives 2025

- Le nettoyage annuel des plages sera reconduit avec le maintien des actions de collecte sur l'ensemble du linéaire côtier (havres inclus) et des chantiers bénévoles de ramassage des déchets. Les animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer continueront, menée par le CPIE du Cotentin. Le suivi ornithologique du gravelot à collier interrompu se poursuivra.
- Réalisation de la dernière partie des travaux prévus au contrat Natura 2000 dans les dunes, par le service technique communautaire, à Créances
- Continuité de réalisation du contrat Natura 2000 « Entretien et restauration des landes et des tourbières ».



Bocage

Les missions

COCM, avec l'aide du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, s'est engagée en faveur de la préservation du bocage, élément structurant pour le paysage du territoire. Elle souhaite ainsi lutter contre la disparition des haies et restaurer leurs rôles essentiels du point de vue microclimatique, écologique, hydrologique et paysager.

Les réalisations 2024

Commission bocage

- Suivi des actions de l'AMI « Opération Normandie Haies »
- Validation des projets de plantations de l'hiver 2024-2025

Opération Normandie Haies

- Axe 1 : préserver les haies :
 - Actualisation de la page internet sur le site de la COCM sur le bocage
 - Publication mensuelle d'espèces faunistiques et floristiques du bocage sur les réseaux de la COCM
 - Plantation de haies avec l'école de Saint-Germain-sur-Ay (relayée sur Ici Cotentin, la Manche Libre et Ouest-France) et Périers
 - Animation de sensibilisation scolaire sur « Qu'est-ce qu'une haie ? »
 - Distribution du guide d'entretien des haies et réédition
- Axe 2 : reconquérir des haies :
 - Réalisation du programme de plantation hiver 2023-2024 : 5 555 ml (14 bénéficiaires)
- Axe 3 : Valoriser durablement les haies par des filières locales :
 - Réponse à l'AAP sur la filière bois



Les perspectives 2025

Commission bocage

- Mise en place du protocole d'application des règles des deux PLUi en vigueur
- Suivi des actions de l'AMI « Opération Normandie Haies »

Opération Normandie Haies

- Plantation de haies bocagères avec le RPI de Gorges
- Réalisation d'une pépinière pour les plants en régie
- Elaboration du programme de plantation hiver 2025-2026
- Travaux de plantations de haies bocagères sur terrains communaux et terrains privés
- Formation auprès des agents techniques
- Réalisation d'un guide de bois bocager pour le littoral



Déchets ménagers et déchetteries

Les missions

La communauté de communes réalise la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchets particuliers et volumineux en déchetterie sur les secteurs de La Haye, Lessay et Périers.

Les réalisations 2024

Gestion des déchetteries communautaires

- Les nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur qui avaient été déployées en déchetterie en 2023 ont pu être consolidées tout au long de l'année, notamment via une communication accrue sur ces thématiques (collecte de printemps des articles de bricolage et jardin, collecte spéciale saison mer des articles de sport et loisirs).
- Au cours de la saison estivale, l'association Tri-Tout Solidaire a animé plus de 15 stands de collecte et de sensibilisation au réemploi dans les déchetteries.
- Poursuite des travaux de réaménagement des déchetteries : création à la déchetterie de Périers d'un local sécurisé sur dalle béton pour les déchets électriques et d'un espace dédié pour les déchets dangereux et les articles de sport et loisirs.

Compostage

- Poursuite de la démocratisation du compostage individuel : 313 composteurs vendus.
- Grâce à l'accélération de la pratique du compostage, production d'ordures ménagères en légère baisse sur tout le territoire par rapport à 2023.

Tri sélectif

- Augmentation de la collecte des emballages et des papiers (environ 5%, soit 87 T de plus).
- 37% de taux de refus de tri.
- Début de la mise en place du tri dans les cimetières municipaux du territoire : les communes peuvent ainsi bénéficier de bacs et d'outils de sensibilisation.

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

- Finalisation de la rédaction du PLPDMA coordonnée par le Syndicat Mixte du Point Fort.

Les perspectives 2025

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

- Déploiement en 4 axes principaux :
 - Réduction de la production de déchets verts et de biodéchets.
 - Collectivité exemplaires (compostage collectif, tri au sein des événements locaux et dans les cimetières, collectes spécifiques).
 - Développement du réemploi, de la réparation, des dons.
 - Développement de la sensibilisation grand public.
- Réduction du taux de refus de tri afin d'obtenir une qualité de tri optimale et diminuer les coûts inhérents à leur traitement.

Gestion des déchetteries communautaires

- Afin d'optimiser le transport des bennes vers les exutoires et réduire l'utilisation coûteuse d'une prestation extérieure, l'investissement dans un compacteur mobile porté sur un camion a été réalisé.
- Les travaux de réaménagement de la déchetterie de La Haye devraient se poursuivre dans le but de mieux intégrer les filières à responsabilité élargie du producteur.

Chiffres clés

14 727 tonnes
de déchets collectés

313 composteurs
individuels distribués

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de sensibiliser les usagers aux risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif et de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'ANC. Il est également chargé du contrôle des installations.

L'action du SPANC vise à protéger la qualité des nappes d'eaux superficielles et souterraines qui reçoivent les eaux usées traitées par des dispositifs d'épuration et d'infiltration par le sol.

Les réalisations 2024

- La campagne de contrôles de bon fonctionnement continue. Une partie des installations des communes de Bretteville-sur-Ay, La Feuillie, Laulne, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Sauveur-de-Pierrepont a été contrôlée.
- Trois tranches de subventions ont été établies. La répartition géographique des aides est la suivante :
 - Bretteville-sur-Ay : 1 réhabilitation
 - Nay : 1 réhabilitation
 - Saint-Sébastien-de-Raids : 1
 - Auxais : 2
 - Neufmesnil : 2
 - Raids : 2
 - Saint-Germain-sur-Ay : 2
 - Saint-Nicolas de Pierrepont : 2
 - Saint-Sauveur-de-Pierrepont : 2
 - Varenguebec : 2
 - La Feuillie : 3
 - Gorges : 3
 - Pirou : 3
 - Lessay : 5
 - Marchésieux : 5
 - Vesly : 5
 - Geffosses : 6
 - Le Plessis-Lastelle : 6
 - Créances : 8
 - La Haye : 12
 - Montsenelle : 13
 - Millières : 14

Les perspectives 2025

- La campagne de contrôles de bon fonctionnement se poursuivra à Laulne, Lessay et Saint-Sauveur-de-Pierrepont. Elle commencera pour les communes de Varenguebec, La Haye sur les secteurs de Saint-Rémy-des-landes, Glatigny et Surville.
- L'Agence de l'eau Seine-Normandie commence son nouveau programme d'aides pour la période 2025-2029. IL est donc prévu de continuer les aides à la réhabilitation.

Chiffres clés

Contrôles

1 042

diagnostics et bon fonctionnement

137

conception

119

réalisation

Subventions

101

dossiers

624 999 €

d'aides



***Technique,
travaux,
sécurité***

Interventions sur les bâtiments

Les missions

Les services techniques communautaires participent à l'entretien des locaux construits et/ou exploités par la COCM. Les équipes « bâtiment » interviennent en réponse aux dysfonctionnements mais aussi à travers des travaux de rafraîchissement, d'entretien préventif courant et d'opérations de surveillance liées aux obligations réglementaires des établissements recevant du public.

Les réalisations 2024

Déménagement des services et aménagement de bureaux provisoires

- De mars à juin : relocalisation des services administratifs au pôle de santé de La Haye, à la Pépinière d'entreprises et au pôle de Périers au printemps, le temps de la fin des travaux du siège social.
- Fin 2024 : déménagement des services du pôle Politiques publiques, en prévision des travaux de restructuration, et aménagement de bureaux provisoires.
 - Relocalisation de l'office de tourisme dans une ancienne boutique située rue Sainte-Croix : aménagements au rez-de-chaussée pour permettre l'accueil du public, à l'étage pour y installer des bureaux et installation d'un espace repas.
 - Emménagement des services environnement, SPANC et techniques dès janvier 2025 à la pépinière d'entreprises. Installations électriques, informatiques et bureautiques réalisées en régie.

80^e Anniversaire du Débarquement

- Mobilisation des agents du service « bâtiment » lors de la préparation de l'exposition organisée par l'office de tourisme à l'espace culturel de Lessay. Création de vitrines sur mesure.

Autres travaux

- Préparation de chantier d'extension du centre technique : démontage des bardages existants.
- Participation aux travaux d'amélioration des déchetteries :
 - À Créances : création d'une nouvelle sortie, enrobé pour l'installation d'un nouveau portail, empiérement du bout du quai pour la pose d'un demi-conteneur maritime, déplacement de l'espace dédié aux conteneurs à verre.
 - À Périers : agrandissement du quai dédié à la zone D3E, réaménagement de la zone pour les DDS, mise en œuvre d'une dalle béton.
 - À La Haye : démarrage des travaux de création d'un nouveau parking.

Les perspectives 2025

Travaux d'extension des services techniques communautaires

- Les services techniques interviendront au niveau des finitions sur les extérieurs et sur la partie électrique dans le bâtiment.

Création des vestiaires pour les services Ordures Ménagères

- Etant donné le manque d'espace dû au partage du bâtiment avec les équipes de SUEZ, il devient indispensable de créer un vestiaire supplémentaire dans à l'étage du local OM de Lessay.

Acquisition d'un kiosque pour l'office de tourisme

- Les équipes techniques seront en charge de l'agencement extérieure du kiosque (peinture et pose d'adhésifs) mais aussi de l'aménagement intérieur de celui-ci (peinture, aménagement d'étagères pour la disposition de supports de flyers) afin de répondre aux attentes du public qui pourra les rencontrer lors de diverses manifestations sur le territoire (marchés, bourses...).



Suivi des travaux

Les missions

Les services techniques communautaires assurent le suivi des travaux menés pour le compte de la COCM. Si les projets d'envergure bénéficient d'une maîtrise d'œuvre externe, les travaux de moindre ampleur, quant à eux, sont coordonnés directement par les services communautaires. Ces travaux peuvent concerner la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements, l'aménagement de zones d'activités ou la réalisation de travaux de terrassement et de réseaux dès lors qu'ils relèvent de l'exercice de compétences communautaires.

Les réalisations 2024

Rénovation thermique du siège social

- Achèvement des travaux de rénovation thermique du siège communautaire : 1,25 million d'euros.
- Amélioration de l'isolation du bâtiment (menuiseries extérieures plus performantes, isolation en façade, remplacement de l'isolant en toiture, installation de panneaux photovoltaïques).
- Renforcement du confort des usagers :
 - Ventilation double-flux performante et des systèmes de régulation modernes.
 - Amélioration de l'accessibilité au bâtiment avec la pose d'une porte battante automatique.
- Meilleure gestion des eaux pluviales pour réduire les problèmes d'humidité du rez-de-chaussée.

Restructuration du pôle Politiques Publiques

- Phase de diagnostic et réalisation des études de conception pour obtention du permis de construire à l'automne.
- Travaux prévus :
 - Restructuration des locaux existants et de l'ancienne maison d'habitation mitoyenne.
 - Isolation performante.
 - Travaux sur l'acoustique des lieux pour une plus grande confidentialité.
- Récupération de nombreux matériels et matériaux pour être réutilisés sur place ou dans d'autres bâtiments communautaires.
- Montant prévisionnel global : 2,25 millions d'euros.

Extension de Parc d'activités de la Côte Ouest (PACO) à Créances

- Début des travaux d'extension du PACO en juin 2024 : ajout de 5 ha viabilisés pour accueillir des entreprises nouvelles ou en développement.
- Montant : 800 000 €,
- Assise sur les chemins d'exploitation existants, cette extension s'intégrera dans l'environnement grâce à des aménagements limités et des espaces verts adaptés aux conditions naturelles présentes.

Les perspectives 2025

Restructuration du pôle Politiques Publiques

- Démarrage des travaux.

Extension du centre technique à Lessay

- Démarrage des travaux d'extension.
- Travaux prévus :
 - Agrandissement du hangar
 - Déplacement de l'atelier de menuiserie pour offrir plus de surface de stockage pour le matériel et les véhicules techniques.
 - Agrandissement de l'auvent arrière (55 m²) pour abriter les vélos électriques et scooters loués par la plateforme de mobilité.
 - Aménagement d'un espace vestiaire supplémentaire pour répondre aux besoins du personnel et à la mixité des équipes.

Gymnase Louis Gamet à La Haye

- Poursuite de la réflexion sur le devenir du gymnase Louis Gamet et identifier des solutions face aux problématiques rencontrées : absence d'isolation, présence d'amiante, aucune prise en compte de l'accessibilité, vétusté importante.
- Une étude menée sur le sujet doit permettre de faire un choix quant à la réhabilitation du gymnase ou la construction d'un nouvel équipement.
- Une consultation de maîtrise d'œuvre pourrait être organisée après l'été 2025.

Ancienne tannerie à Saint-Martin d'Aubigny

- Après une étude visant la reconversion du site, il a été acté, en lien avec l'établissement public foncier de Normandie, assurant le portage du projet, que cet ancien site industriel polluant devait être démoli.
- Début prévisionnel des travaux en octobre 2025 après la fin des études préalables (diagnostics amiante, plomb...). La démolition des bâtiments sera marquée par des volumes importants de gravats à valoriser et devra anticiper une renaturation du site.
- Coût prévisionnel : 500 000 € HT.

Gestion des espaces verts

Les missions

Des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts à proximité des bâtiments communautaires, des terrains de sports non couverts, des zones d'activités, des sites naturels aménagés, des espaces de loisirs de plein air, des aires de repos et des dispositifs de lutte contre les feux de forêt.

Les réalisations 2024

Tempête Ciaran

- Nombreux dégâts sur la végétation : mobilisation des services techniques pendant plusieurs mois sur le tronçonnage des arbres déracinés un peu partout sur le territoire, particulièrement sur les chemins de randonnée, devenus impraticables et dangereux et des zones touristiques.
- D'autres sites, notamment les déchetteries, ont connu également des dégâts importants, demandant l'intervention des équipes pour ne pas perturber leur fonctionnement (remise en état de clôtures, enlèvement de bois tombé...)

Lutte contre le recul du trait de côte

- Dans un même temps, les agents des services techniques ont poursuivi leurs interventions pour participer à la lutte contre le recul du trait de côte en mettant à profit les matériels techniques et les ressources humaines pour la pose de ganivelles, de fagots et de fascines en lien avec le service environnement.

Embellissement du territoire

- Les agents ont également refait une mise en beauté du rond-point de Périers et une réfection des massifs du siège de La Haye (dépôt de gravier, pose de bordures et de plantations suite aux travaux).

Entretien du matériel

- En période hivernale, les agents ont réalisé l'entretien des différents matériels et, en régie, des véhicules de la flotte automobile de la COCM (vidanges, réparations diverses...).

Les perspectives 2025

Tempête Ciaran

- Poursuite des efforts en matière de réhabilitation des espaces naturels afin de redonner au territoire son décor d'avant tempête :
 - Plantation de nouveaux arbres et arbustes
 - Aménagements de massifs avec du paillage afin de faciliter l'entretien et limiter l'arrosage
 - Remise en état progressif des aires de repos dans les landes suivant l'avancement des chantiers de débardage gérés par l'ONF
 - Enlèvement des corbeilles
 - Rénovation du mobilier...

Remise en état du stade de La Haye

- Réfection des grillages
- Pose d'une main courante pour sécuriser le passage pour accéder à l'école primaire
- Enlèvement des anciennes rampes de lancer de poids en sable compacté qui ne servaient plus pour les remplacer par un espace engazonné plus adapté aux besoins actuels

Document unique

- Enfin, suite au travail effectué dans le cadre du Document Unique élaboré en 2023, de nouvelles procédures ont été mises en place afin d'améliorer le confort et la sécurité des agents. Pour exemple, l'instauration d'un système de location/entretien des vêtements de travail des agents.



Accessibilité

Les missions

Pour rendre accessibles à l'ensemble des usagers du territoire les espaces publics, les commerces et services, la COCM conduit spécifiquement les deux missions suivantes : l'animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et l'élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). En outre, elle exerce ses compétences avec la volonté d'offrir une qualité de vie satisfaisante dans tous les domaines et à tous les âges de la vie quelles que soient les différences et tout handicap confondu.

Les réalisations 2024

- Finalisation de la mise en accessibilité de la gendarmerie de La Haye. Seuls les travaux de traçage extérieurs, la météo y étant défavorable, n'ont pu être exécutés et seront reportés sur 2025.
- Actualisation du tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche d'informations.
- Mise aux normes d'accessibilité du public du gymnase de Périers dans le cadre de sa rénovation.
- Réalisation de travaux à la base char à voile : espaces sanitaires adaptés aux personnes en fauteuil roulant, élargissement des passages de portes, cotes de la banque d'accueil aux normes... Report des travaux du parking en 2025 en raison des conditions climatiques peu propices.
- Réflexion avec la commission intercommunale d'accessibilité sur l'amélioration de l'accessibilité du siège communautaire et l'inclusivité du projet de restructuration du pôle politiques publiques.

Les perspectives 2025

- Finalisation des travaux d'accessibilité extérieurs liés à l'Ad'ap à la base de char à voile à la gendarmerie de La Haye.
- Actualisation du tableau de recensement des données en matière d'accessibilité (ERP, voirie, logements...) en accompagnant les communes dans la recherche d'informations.
- Développement de la mise en place des registres d'accessibilité par diffusion d'un modèle support pour les communes.
- Réunion de la commission pour formuler des avis sur les projets communautaires et communaux, notamment la reconstruction du gymnase Louis Gamet à La Haye.

Fourrière animale

Les missions

Depuis 2019, la COCM conventionne avec l'association « Passerelles vers l'emploi » pour la gestion du service de fourrière communautaire. La réglementation prévoit que tout animal en état de divagation ou accidenté demeure sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé. Le maire sollicite ensuite la communauté de communes pour prendre en charge l'animal au sein de la fourrière communautaire. Si à l'issue d'une période minimale de 8 jours et après des démarches pour rechercher son propriétaire, l'animal n'a pas retrouvé son maître, il doit être placé dans un refuge.

Les réalisations 2024

- Prise en charge de 10 chiens errants.
- Coût du service de fourrière : environ 15 400 €, dont transport des animaux vers Coutances pour une prise en charge par le service de fourrière.

Les perspectives 2025

- Poursuite du partenariat avec l'association "Passerelles vers l'emploi" avec une légère hausse de la cotisation annuelle pour couvrir l'inflation.
- Renouvellement de la diffusion d'information auprès des communes et des vétérinaires pour rappeler les conditions de prise en charge des chiens et chats errants.
- Réflexion avec les communes en lien avec les cabinets vétérinaires pour organiser des astreintes lors des week-ends.

Incendie, secours et sécurité

Les missions

La COCM dispose de la compétence de service d'incendie et de secours. À ce titre, elle verse une contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 50) et finance les renforts de gendarmerie intervenant sur le territoire et les renforts de la Garde républicaine en décembre pour la protection des parcs à huîtres sur le littoral.

En outre, par le biais de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), la COCM recrute les nageurs-sauveteurs pour assurer la surveillance des plages de Saint-Germain-sur-Ay et Pirou pendant les mois de juillet et août. Chaque poste de secours est doté d'un chef de poste, d'un adjoint au chef de poste et de sauveteurs qualifiés (3 à Pirou et 2 à Saint-Germain-sur-Ay).

Les réalisations 2024

Incendie et secours

- Versement au SDIS d'une contribution d'un montant de 787 930 € au titre de l'année 2024.

Renforts de gendarmerie

- Financement des renforts de gendarmerie pendant la saison estivale avec prise en charge de l'hébergement des gendarmes dans un logement loué à la commune de Pirou.
- Du fait d'une pathologie survenue en décembre 2024, il n'y a pas eu de surveillance des parcs à huître cette année.

Surveillance des plages

- Financement de la formation des nageurs-sauveteurs à hauteur de 5,50 € par sauveteur et par jour.
- Prise en charge des dépenses de fonctionnement des postes de secours sur la base d'un forfait de 460 € par poste, les dépenses de fournitures, de consommables et d'entretien du canot sur la base d'un forfait de 1,500 € par poste, ainsi que l'achat d'électrodes pour les défibrillateurs (278 € en 2024).
- Recrutements pour la saison 2024 :
 - Il a manqué un nageur-sauveteur la dernière semaine d'août sur le poste de Pirou.
 - Il y avait le nombre de nageurs-sauveteurs demandé sur le poste de Saint-Germain-sur-Ay.

Les perspectives 2025

Incendie et secours

- Versement d'une contribution annuelle au SDIS.

Renforts de gendarmerie

- Vente de 324 composteurs et installation de 2 aires de compostage partagé à Montsenelle et Saint-Germain-sur-Ay. Cependant, la production d'ordures ménagères reste relativement stable par rapport à 2022.

Surveillance des plages

- Recrutement du nombre de sauveteurs demandé sur les plages de Pirou et de Saint-Germain-sur-Ay en juillet et août.
- Signature d'une nouvelle convention avec la SNSM pour une durée de 5 ans (2025-2029).
- Clôture de la saison une semaine plus tôt en août en raison des difficultés à recruter des nageurs-sauveteurs pour cette période avec la reprise des cours (il s'agit principalement d'étudiants).

Chiffres clés

48 419 €

pour la rémunération
des nageurs-sauveteurs

2 920 €

pour la formation
des nageurs-sauveteurs

2 824 €

de participation à l'achat
de fournitures



***Politique
sociale et
familiale***

Projet éducatif social local

Les missions

Le Projet Éducatif Social Local (PESL) de la COCM émane de la Charte avec les familles : une démarche participative de développement social local avec l'objectif « d'agir ensemble pour le bien-être des familles ». En 2023, un diagnostic territorial complet a été réalisé avec la collaboration des services communautaires, de l'ensemble des partenaires locaux et des habitants.

Les réalisations 2024

Coordination globale du PESL

- Diagnostic social :
 - Poursuite du diagnostic. Identification des objectifs et axes de travail, validation des enjeux.
 - Restitution au conseil communautaire de la démarche et présentation des orientations stratégiques. Approbation du projet à l'unanimité.
- Elaboration du PESL :
 - Développement des réseaux et mobilisation des acteurs locaux.
 - Accompagnement des élus dans la phase de définition des orientations politiques.
 - Démarche collaborative d'écriture, avec l'aide du Pôle Ressources Départemental (PRD).
- Engagement de la CAF sur la revalorisation des postes du service PESL en 2025.
- Départ des coordinatrices en charge des thématiques « Parentalité », « Petite enfance » et « Enfance » (1,5 ETP).

Petite enfance

- Coordination de la Semaine de la Petite Enfance.
- Finalisation de l'écriture du projet Relais Petite Enfance unique (COCM / Maison du Pays de Lessay).
- Evolution du modèle de conventionnement MAM.
- 9 MAM existantes début 2024 mais 2 fermetures durant l'année : 7 MAM conventionnées.

Enfance :

- Réalisation d'un support explicatif du PEDT.

Jeunesse

- Reconduction de 3 bourses BAFA. Réflexion sur les modalités de la Bourse BAFA 2025.
- Participation à la « Semaine du Logement » avec le service habitat et le CLLAJ de Coutances.
- Action découverte des métiers pour les élèves de 5^e.

Parentalité

- Evolution du Family Tour en « Agenda des Sorties en famille ». Edition de 4000 livrets. 8 événements familles valorisés.

Les perspectives 2025

- Evolution des modalités de la Bourse BAFA : financement communautaire de 6 bourses uniquement sur la formation de perfectionnement ou d'approfondissement.
- Evaluation et suivi du conventionnement MAM.
- Recrutement des 2 coordonnateurs manquants afin d'assurer la continuité des projets Petite Enfance, Enfance et Parentalité
- Action « TOP CHRONO, ton avenir en action » : découverte des métiers pour les élèves de 5^e étendue aux 3 collèges du territoire avec la participation des entreprises et institutions locales.

Elaboration du PESL

- Rédaction du dossier, présentation de la démarche et du dossier finalisé devant les institutions.
- Présentation du PESL aux acteurs du territoire et acculturation.
- Organisation d'un événement d'inauguration du projet.
- Elaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG 2025-2028) en cohérence avec le nouveau PESL.
- Réflexion et proposition de réécriture des statuts de la COCM afin que les compétences soient en cohérence avec le futur PESL et la nouvelle réglementation liée à la loi Plein Emploi.



Relais Petite Enfance

Les missions

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant. La COCMc gère directement les RPE à La Haye et à Périers. Le RPE de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité. Ces structures visent à améliorer l'accueil individuel en milieu rural.

Ils répondent aux missions suivantes :

- Informer :
 - Les familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande
 - Les parents et les professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail
 - Les professionnels sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
 - Professionnalisation des assistants maternels
 - Animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (ateliers d'éveil), des enfants et des parents
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Les réalisations 2024

- Ecriture et validation du projet RPE unique 2025-2029 avec la CAF.
- Mission renforcée « guichet unique » et « Promotion du métier d'Assistant Maternel » avec le soutien de la coordinatrice PESL Jeunesse.
- Transfert des animations parents enfants au service des animations familles à la suite d'une demande de la CAF.

Des temps de permanences très investis

- Hausse du nombre de rendez-vous physiques.
- Les assistants maternels renvoient de plus en plus les parents employeurs vers les relais petite enfance (RPE) pour l'établissement des contrats depuis la nouvelle convention collective de 2022. Les RPE sont ainsi mieux identifiées par les familles. Les temps de permanence permettent également d'avoir un contact avec des professionnelles qui ne viennent pas en matinées.

Activités des RPE (matinée-soirée-réunion-permanences)

- Mise en place d'un projet bien-être (Périers/La Haye)
- Projets culturels avec le service culturel de la COCM et le cinéma le « Rialto » de La Haye.
- Projet passerelle avec les écoles publiques de La Haye et de Montsenelle
- Organisation de la Semaine du Goût : 268 participants sur Périers et La Haye
- Fête de Noël : 101 participants sur Périers et La Haye

- Nouvelle édition de la Semaine de la Petite Enfance sur les 3 pôles en partenariat avec les structures petite enfance du territoire organisation avec des jauges restreintes pour une animation de qualité : 19 animations proposées par les RPE de Périers et la Haye, 457 enfants et 283 adultes présents.
- Organisation de la journée départementale des assistants maternels avec le réseau petite enfance de la Manche.

Les perspectives 2025

- Poursuite des missions renforcées « Promotion du métier d'assistante maternelle » et « Guichet unique »
- Mise en place d'un projet de développement durable avec le CPIE du Cotentin (centre permanent d'initiatives pour l'environnement)
- Mise en place d'un projet autour de l'éveil à la nature pour les tout-petits en partenariat avec l'association Avril de Coutances
- Participation au carnaval de La Haye et rencontres intergénérationnelles dans le cadre de ce dernier
- Reconduction de la Semaine de la petite enfance, de la semaine du goût, de la fête de Noël, du projet bien-être et du projet passerelle avec les écoles qui le souhaitent.

Nouvelles activités périscolaires

Les missions

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) accueillent les enfants de 6 à 12 ans, après l'école. Complémentaires de l'école, les NAP s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial. Les activités éducatives proposées contribuent à participer au développement et à l'épanouissement de l'enfant, favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives, développer le vivre ensemble et la citoyenneté, ou encore valoriser les compétences des enfants. La COCM gère les NAP de Périers pour les élèves en élémentaire.

Les réalisations 2024

Changement de direction au cours de l'année

- Clémence Roulet est venu remplacer Lucy Petit Etienne directrice des NAP de Périers à partir de janvier 2024.

Jury de prix littéraires

- Les CP et CE1 ont été jury du « Prix Chronos de Littérature 2024 » sur les thèmes : vieillissement, grands-parents, transmission et souvenirs.
- Les CE1 ont été jury du « Prix Unicef 2024 » sur le thème : pauvreté et inégalités sociales.
- En participant à ces dispositifs, les enfants ont été sensibilisés au plaisir de lire, tout en s'initiant à la citoyenneté avec un vote individuel à bulletin secret.

Ouverture culturelle et expression

- Projet lecture et écriture avec « Mme Valise »
- Découverte de la danse africaine
- Découverte des malles pédagogiques « apprenons le handicap » et « handisport »
- Cycle théâtre pour développer la confiance en soi et la prise de parole en public : tous les CE2, CM1 et CM2 entre septembre 2023 et février 2024

Développement des compétences psychosociales

- Les lundis, les NAP étaient consacrées au développement des compétences psychosociales des enfants.
- Un premier temps « Comment ça va ? » était organisé sous différentes formes et un second temps avec des supports pédagogiques différents : jeux, débats, œuvres d'arts, livres, ateliers d'écriture, etc.
- Ce temps a permis de révéler et régler beaucoup de conflits entre enfants et certains enfants se sont ouverts sur leurs difficultés familiales.

Les perspectives 2025

Arrêt des NAP

Depuis septembre 2024, l'école de Périers a repris un rythme sur 4 jours. Les NAP se sont arrêtées le 5 juillet 2024.

Chiffres
clés

136
enfants scolarisés

126
inscrits aux NAP

Accueils de loisirs

Les missions

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), ou accueils de loisirs, accueillent les enfants dès leur scolarisation les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 19h. Espaces complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, ils favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'autonomie en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie.

Ils y apprennent à vivre ensemble dans le respect des différences et pratiquent des activités variées : sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, de découverte de la nature et de l'environnement... La COCM gère directement les ACM à La Haye et à Périers.

Les réalisations 2024

Des accueils toujours sous tension

- Augmentation de la fréquentation des ACM de Périers et La Haye sur les mercredis et vacances scolaires.
- La capacité d'accueil des ACM est atteinte et toutes les demandes d'accueil ne peuvent pas être satisfaites, notamment chez les moins de 6 ans. Les familles inscrivent par anticipation et les annulations de dernières minutes restent une problématique forte, même si les journées sont facturées. Les directeurs gèrent au mieux pour redonner les places aux familles en attente.

Renforcement des projets intergénérationnels

- Rencontres régulières avec les résidents de l'EHPAD de Périers : 9 enfants à chaque séance.
- Balade botanique : temps d'animation partagé avec des personnes âgées du territoire et les enfants autour d'une promenade en musique et la création d'un herbier, exposé dans différentes structures du territoire.

Renforcement des actions culturelles en partenariat avec le service culturel de la commune de La Haye

- Participation à 2 ateliers de création de costumes pour le carnaval de La Haye
- Mise en place de projets en lien avec l'offre du service culturel de La Haye

Mini-Camps

- 4 séjours de 4 à 13 ans proposés ont réuni 56 jeunes différents. Les 2 séjours de 5 nuits ont été labellisés « Colo apprenantes » et ont permis aux familles de bénéficier d'un tarif préférentiel financé par l'État.

Les perspectives 2025

Plans mercredis 2023/2026

- Axe Compétences Psychosociales (CPS) : réinterroger l'équipe sur son fonctionnement via des temps de formation en interne animée par les directeurs ACM de Périers et La Haye.
- Réflexion autour de la mutualisation des locaux et du matériel pédagogique entre la commune de La Haye et la COCM afin de favoriser la continuité éducative.
- Participer aux projets communs sur le territoire de la COCM : Semaine de la petite enfance, carnaval de La Haye...
- Projet intergénérationnel : face au succès, plus de dates prévues pour 2025 ainsi qu'un temps fort à la fin de l'année scolaire.
- Projet autour du handicap.
- Poursuite de l'organisation des mini-camps.

Chiffres clés

566
enfants
différents

383
familles
différentes

10 067
journées enfants

Les missions

Géré par la COCM, l'Espace Jeunes de Périers est un lieu d'écoute, d'échange, d'information et de création pour les jeunes de 11 à 17 ans et les familles du territoire. Ce lieu est ouvert les mercredis et vacances scolaires de 13h30 à 18h et les vendredis en semaines scolaires de 17h à 19h. Il repose sur une démarche volontaire, les jeunes viennent s'ils le veulent, quand ils le veulent. Ce lieu incite les adolescents à devenir acteurs de leur territoire, loisirs et parcours de vie. Il favorise l'émergence d'initiatives jeunesse, la découverte de nouvelles activités, les partenariats avec les acteurs locaux.

Sur le pôle de La Haye, il existe un Ados Club au service des sports. Et sur Lessay, la Maison du Pays de Lessay gère les 2 espaces jeunes de Lessay et Créances.

Les réalisations 2024

Changement de référent

- De septembre 2023 à août 2024, Meïdhi Denis Charvet était le référent.
- Depuis septembre 2024, Clémence Roulet est la nouvelle référente de l'Espace Jeunes.

80^e Anniversaire du Débarquement

- Organisation du bal populaire de Périers le 7 juin 2024 (participation de 8 jeunes) : participation aux réunions de préparation avec le comité des fêtes, aux réunions générales de la commune avec tous les acteurs co-organisateurs.
- Animation de deux temps de « Crieurs de rue » avec les jeunes munis d'un tambourin et habillés comme dans les années 40. Prestation très appréciée des habitants et des commerçants.
- Mise en place d'un stand photo avec l'EPN de Périers, un stand de jeux et une buvette pour financer de nouveaux projets.

Découverte de nouvelles activités et sorties

- Sport : Fair-play de Saint-Lô, atelier initiation à la boxe anglaise, padel, initiation au combat de sabre laser, jeux et tournois sportifs.
- Divertissement : cinéma, plage, Etang des Sarcelles.
- Mini-Camp à Condé-Sur-Vire : 15 jeunes ont installé les tentes à la base de loisirs de Condé sur Vire pour un séjour « multi-sports » (kayak, archery tag et équitation).

Les perspectives 2025

- Projet inter espace jeunes : rencontre avec l'espace jeunes de Cerisy-la-Salle, organisation d'une journée sportive par les jeunes pour d'autres espaces jeunes du territoire.
- Création d'un module de découverte de l'espace jeunes à destination des CM2 de Périers (septembre).
- Découverte d'un restaurant d'application du centre de formation du groupe FIM de Saint-Lô.
- (Re)mise en place d'un rendez-vous « Ramène ton Papy, Mamie » : après-midi où les grands-parents sont invités à partager un moment avec nous.
- Proposition d'un stage d'animations autour du livre en partenariat avec le service culturel de la COCM.
- Organisation d'un mini-camp et de nuitées.
- Labellisation « Promeneurs du net » des animateurs de l'Espace Jeunes.

Chiffres clés

130

jeunes différents accueillis

944

journées enfants

Animations familles

Les missions

La COCM gère les animations familles. Il existe un LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) géré par La Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la communauté de communes. Les animations familles accueillent les familles et leurs enfants à partir de 3 ans, les samedis matin pour des temps d'activités à Périers et La Haye. Elles ont pour objectifs de soutenir les familles dans leur fonction parentale, lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être, renforcer le partenariat existant avec les acteurs locaux et impliquer les parents dans la mise en place d'actions.

Les réalisations 2024

- Intégration des Animations Parents Enfants (0/6 ans) au sein des animations familles
- À la demande de la CAF, les APE, initialement gérées par les RPE, ont intégré les animations familles en septembre 2024.
- Ces animations étaient proposées 2 matinées sur chaque pôle, dont une matinée ouverte aux assistantes maternelles. Depuis leur intégration au sein du service des animations familles, ces animations ont lieu une matinée par semaine scolaire et sont exclusivement ouvertes aux familles.
- Fréquentation stable des APE (avec une hausse sur les balades contées, la motricité et les événements comme la semaine du goût).
- Nouveau créneau « Les instants récréés »
- À la demande des familles, les APE proposent "Les instants récré" un jeudi par mois de 16h30 à 18h30 sur les 2 pôles : 27 familles différentes ont participé.
- Baisse de fréquentation des animations familles du samedi : 48 familles différentes accueillies dont 8 familles mobiles sur les 2 sites (contre 68 en 2023). Le nombre de familles accueillies est en baisse surtout sur le pôle de Périers en raison du développement du baby hand le samedi matin.
- Défi familles « écrans » en partenariat avec la Maison du pays de Lessay : 10 familles ont pu être accompagnées.
- 3^e édition de la journée « Bienvenue chez vous » organisée par 3 familles bénévoles et 2 jeunes.
- Formation des agents à l'écoute active.

Les perspectives 2025

- Formation des agents du service aux fonctions parentales.
- Travail et réflexion sur le développement des actions familles.
- Proposition de nouveaux créneaux : un mardi soir par mois à La Haye et Périers.
- Prise de rendez-vous avec les équipes enseignantes des écoles de Périers afin de communiquer sur nos actions.
- Organisation d'une journée sport en famille en partenariat avec la Maison du Pays de Lessay et le service des sports.
- Mise en place d'un projet bien-être : sophrologie, soirée d'échange, animations bien-être.

Chiffres clés

APE (0/6 ans)

54
animations

32
familles différentes

Instants récré

18
animations

27
familles différentes

Animations familles

27
animations

48
familles différentes

Politique seniors

Les missions

Face aux chiffres du vieillissement, favoriser le bien vieillir est la mission du service Politique seniors. Celui-ci s'articule autour de deux agents et un réseau partenarial. Une Référente Prévention Seniors accompagne les personnes confrontées au vieillissement afin de construire un projet de vie adapté. Une coordinatrice et animatrice de la vie sociale des seniors met en place des actions favorisant le lien social et le bien vieillir en lien avec les partenaires du territoire.

Les réalisations 2024

Accompagnement et prévention

- 237 situations accompagnées : moyenne d'âge de 80,3 ans et une dépendance moyenne de GIR 5,6. La visite à domicile permet d'apprécier le contexte et apporte une réponse adaptée.
- La détresse sociale a fait évoluer les interventions de la référente qui est davantage considérée comme une assistante sociale dédiée aux seniors par les bénéficiaires mais aussi les professionnels (sociaux et médicaux).
- Nette augmentation des signalements.

Coordination et animation de la vie sociale des seniors

- Création des « Anim'seniors », temps conviviaux d'animation, de rencontre et d'information : 187 personnes rencontrées (85 différentes) dans 27 communes.
- Création de l'Agenda des seniors, programme trimestriel.
- Animations en établissement : ateliers avec les enfants, animations jeux avec la Mission Locale, rencontres « EHPAR'T'AGES ».
- Octobre Rose : mobilisation intergénérationnelle sur et au-delà du territoire. 544 mètres de ruban rose tricotés et près de 900 € récoltés au profit du Collectif des Triplettes Roses.
- Séjour à Mur de Bretagne : 8 personnes isolées ont séjourné une semaine en centre de vacances.
- Des actions de prévention variées (stop aux arnaques, tests auditifs, prévention des accidents domestiques, premiers secours) et notamment des ateliers Prévention des chutes.
- Mise en place d'ateliers numériques délocalisés avec les Espaces publics numériques.

Les perspectives 2025

- Pour rompre l'isolement, mise en place des Anim'seniors : dans 3 communes chaque mois avec en plus des temps plus réguliers et des sorties.
- Déploiement des ateliers prévention des chutes sur le territoire.
- Des actions solidaires :
 - Octobre Rose.
 - Fabrication de manchons sensoriels pour apaiser les personnes souffrant de troubles cognitifs.
- Des journées thématiques : sommeil, prendre soin de ses pieds, se protéger des arnaques...
- Une semaine dédiée à la mobilité en lien avec le service mobilité.
- En établissement :
 - Rencontre conviviale inter-EHPAD coorganisée avec le service des sports.
 - Boutiques éphémères de l'AFERE chaque mois dans un établissement.
- Des projets intergénérationnels :
 - Rencontres avec les enfants des accueils de loisirs.
 - Jeux avec les jeunes suivis par la Mission Locale.
 - Projet de correspondance "1 lettre 1 sourire".

Chiffres clés

237

situations accompagnées
par la référente prévention

187

participants aux Anim'seniors

Centre intercommunal d'action sociale

Les missions

Créé le 1^{er} janvier 2018, le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de la COCM a pour compétence unique la gestion de deux établissements pour personnes âgées : l'EHPAD La Haye-Montsenelle et l'EHPAD Créances-Lessay.

Par délibération du 16 décembre 2021, la communauté de communes a modifié l'intérêt communautaire relatif à la gestion des établissements pour personnes âgées. En effet, l'EHPAD de Périers ayant repris le bail à construction à son nom en 2020 et ayant décidé de reprendre la gestion de la résidence, le département de la Manche a donc procédé au transfert de l'autorisation de gestion du CIAS vers l'EHPAD de Périers. La résidence autonomie du Donjon à La Haye ne fait donc plus partie des établissements gérés par le CIAS.

Les réalisations 2024

Organisation

- En 2024, le CIAS a procédé au recrutement d'une directrice qui a pour mission de donner une nouvelle impulsion à la gestion des EHPAD. L'objectif qui lui a été assigné est de rationaliser le fonctionnement en réfléchissant à un nouvel encadrement pour les EHPAD et en travaillant sur une politique de mutualisation avec les services de la COCM. Des premières actions ont d'ailleurs été engagées en communication et en informatique.

Soutien de la COCM

- La communauté de communes a versé en 2024 une subvention d'équilibre de 110 000 € au budget principal du CIAS.

Les perspectives 2025

Organisation

- Le travail de réflexion engagé sur l'organisation se poursuit et sera proposé à la validation de l'Agence Régionale de Santé et au département de La Manche. L'objectif étant que le nouveau mode de fonctionnement soit opérationnel au 1^{er} janvier 2026.

Travaux de l'EHPAD La Haye-Montsenelle

- Les travaux de rénovation et d'agrandissement se poursuivent. Cet important chantier devrait être achevé en septembre 2026.

Les missions des pôles de santé

La Communauté de Communes gère les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) de La Haye et Lessay et la maison médicale de Périers. Elle assure la maintenance technique des bâtiments et prend en charge les travaux de construction, d'agrandissement et d'aménagement. Elle est l'interlocutrice des professionnels de santé qui exercent au sein des pôles et des candidats à l'installation.

Les réalisations 2024

Mouvements dans les pôles de santé

- PSLA de La Haye :
 - Réorganisation des bureaux dans l'unité de médecine générale suite au départ des Dr Leroy et Roulland.
 - Installation temporaire des services communautaires (accueil, service des sports, EPN, France Services) dans l'ancien laboratoire pendant les travaux de rénovation du siège social.
- PSLA de Lessay :
 - Départ du Dr Esquiú-Gomez, dentiste.
 - Participation de la COCM au financement des cabinets de recrutement missionnés par les mairies de Périers et La Haye pour la recherche de nouveaux médecins généralistes et de dentistes (enveloppe de 15 000 €).

Téléconsultation assistée

- Engagement de la COCM à expérimenter un dispositif de téléconsultation assistée en partenariat avec l'ARS et la Région Normandie.
- Création d'un poste de chargé de mission santé pour mettre en place ce dispositif et fédérer les professionnels de santé.
- Accord de la Région pour le financement du poste à hauteur de 80 % sur 3 ans (FEDER).
- Engagement de la procédure de recrutement du chargé de mission santé.

Les perspectives 2025

- Recrutement d'un chargé de mission santé.
- Organisation du déploiement du dispositif de téléconsultation assistée et recherche de financements.

Les missions du réseau territorial de promotion de la santé

La COCM et la communauté de communes de la Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'échelle départementale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). Celui-ci servira de cadre réglementaire pour déployer un programme d'actions contribuant à améliorer le parcours de santé de la population.

Les réalisations 2024

- Le conseil communautaire a validé la poursuite de la réflexion concernant la mise en œuvre d'un RTPS. Il a été convenu avec l'ARS que ce dispositif serait cette fois-ci porté par le centre hospitalier de proximité de Carentan avec un financement annuel de l'ARS et de la Région à hauteur de 40 000 € et un reste à charge pour la COCM et la Baie du Cotentin de 7 000 € chacune.
- Recrutement de Lisa HERVY le 1^{er} novembre 2024 par l'hôpital de Carentan pour assurer la coordination du RTPS.

Les perspectives 2025

- Elaboration du plan d'actions et déploiement du dispositif.
- La Région doit modifier les modalités de son partenariat financier à compter de l'année 2025. Pour pouvoir bénéficier d'un financement, l'hôpital de Carentan devra répondre à des appels à projet.
- De fait, les 2 EPCI devront augmenter le montant de leur participation à hauteur de 17 000 € maximum.



***Services
à la population***

Espaces publics numériques

Les missions

Un Espace Public Numérique (EPN) est un endroit convivial, équipé de matériel informatique mis à la disposition des usagers originaires du territoire ou non. C'est un lieu ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés. Les usagers sont accueillis sur des temps libres ou dans le cadre d'ateliers d'initiation.

La COCM gère directement les EPN à La Haye et à Périers. Celui de Lessay est financé en partie par la collectivité mais est géré par la Maison du Pays de Lessay.

Les réalisations 2024

Espace Public Numérique à La Haye

- Fréquentation inchangée avec 1154 passages contre 1169 en 2023 :
 - 73 % de plus de 60 ans.
 - 22 % de 25 à 60 ans.
 - 5 % de moins de 25 ans.

Espace Public Numérique à Périers

- Absence prolongée de l'animateur et donc une forte baisse de la fréquentation. On note 392 passages (573 en 2023) :
 - 39 % de plus de 60 ans.
 - 14 % de 25 à 60 ans.
 - 47 % de moins de 25 ans.

Projets effectués en 2024

- Poursuite des ateliers numériques à destination des jeunes du territoire (232 enfants accueillis) et des ateliers de généalogie pour 13 usagers.
- Participation à la 2^e édition du Festival Interface en octobre avec plusieurs animations (réalité virtuelle, robotique, dessin, photo, jeux vidéo...) pour une trentaine de visiteurs.

- Organisation d'ateliers de réalité virtuelle et de robotique pour les 30 ans de la Maison du pays de Lessay.
- Présentation des EPN dans le cadre du réseau des secrétaires de mairies.
- Mise en place d'un EPN itinérant sur la commune de Marchésieux pour un groupe de 8 personnes. Projet mené en lien avec le service seniors.

Les perspectives 2025

- Réouverture de l'EPN de Périers avec embauche d'un agent en remplacement de l'animateur actuel.
- Continuité des ateliers destinés au jeune public.
- Organisation d'un temps d'échange sur la cybermalveillance (collaboration entre les trois EPN du territoire et la gendarmerie de Lessay).
- Développement du projet d'EPN itinérant dans d'autres communes du territoire : Doville, Feugères, Saint-Nicolas-de-Pierrepont...
- Projet d'un atelier de création d'objets imprimés.

EPN itinérants

Parmi les objectifs principaux des EPN, la réduction de la fracture numérique est souvent mise en avant. Afin d'atteindre les populations éloignées des lieux d'accueil, un projet d'EPN itinérant a été testé sur la commune de Marchésieux. Durant quatre séances de deux heures des usagers ont pu bénéficier de la présence d'un médiateur qui a répondu à leurs interrogations concernant la navigation sur internet, l'utilisation de leur boîte mail ou de leur smartphone.

Ce projet s'est révélé un bon moyen de favoriser l'inclusion numérique des habitants du territoire tout en créant un lien social.



Les missions

Les espaces France services sont des lieux où les habitants peuvent trouver de l'information et procéder aux démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux, en bénéficiant d'un accompagnement individualisé assuré par des conseillers spécialement formés à cet effet.

La COCM assure la gestion des France services à La Haye et Périers. Elle a délégué la gestion de la France services de Lessay à la Maison du Pays. La communauté de communes a bénéficié en 2024 d'un financement forfaitaire versé par l'État et le fonds inter-opérateurs à hauteur de 45 000 € par France services.

Les réalisations 2024

Faits marquants

- Audit des France services de Périers et La Haye : labellisation reconduite sans réserve pour 2025.
- Délocalisation au pôle santé de La Haye des bureaux France services, du 20 mars au 10 juillet, pendant les travaux de rénovation du siège social. Pendant cette période, l'accueil téléphonique de la COCM a été basculé à Périers. Cela a eu pour conséquence un fonctionnement non optimum de France services La Haye.

Participation des conseillères à différents temps forts afin de mieux se faire connaître

- Cap Retraite en mai à Périers
- Forums des associations fin août/début septembre
- Semaine Bleue en octobre
- Festival Interface en octobre à Périers
- Réunion consacrée à l'adressage à Périers
- JEDI en mai sur la thématique des violences intrafamiliales
- Journées France services en octobre : balade QR-code, jeu de piste, séance de sophrologie, stand France services à Intermarché, quizz numérique...
- Permanences dans plusieurs mairies du territoire pendant la période de déclaration des revenus en avril/mai

Appel à manifestation d'intérêt « lieux accueillants, lieux innovants France services »

- La COCM a candidaté à cet AMI et son dossier a été retenu. 2 bureaux d'études ont été missionnés par la Banque des Territoires pour accompagner la réflexion sur l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des conditions de travail des conseillères (agencement de la banque d'accueil, mobilier, espace d'attente, signalétique...) et sur la procédure d'accompagnement aux démarches administratives.
- Cet accompagnement est entièrement financé par la Banque des Territoires.

Les perspectives 2025

- Organisation de temps de rencontre réguliers entre conseillères pour échanger sur les pratiques professionnelles, les difficultés, et travailler sur les projets à venir.
- Organisation d'une nouvelle journée d'accès aux droits le 13 mai 2025 sur la thématique de l'accueil.
- Poursuite de l'expérimentation de l'itinérance France Services dans les communes.
- Définition d'un programme d'actions avec les cabinets d'études missionnés par la Banque des Territoires pour améliorer les lieux d'accueil.

Chiffre clé

10 789

demandes effectuées dans les France services du territoire



Transports scolaires

Les missions

La COCM est organisatrice secondaire du transport scolaire. Treize accompagnatrices scolaires de la communauté de communes assurent la sécurité des élèves de maternelle dans les bus scolaires. Depuis 2019, la COCM prend en charge 50 % du coût d'inscription des enfants scolarisés en primaire, ce qui représente pour l'année 2024 un coût de 7 556 €.

Enfin, la COCM est compétente en matière de transport des élèves de primaire sur le temps scolaire : elle prend ainsi en charge les déplacements des élèves vers les piscines, les équipements ou les actions communautaires et vers les cinémas du territoire. Ces déplacements sont organisés dans le cadre d'un marché avec les sociétés Collas Voyages et Laurent. Ces marchés englobent l'ensemble des déplacements effectués par les écoles sur le temps scolaire mais également ceux organisés dans le cadre des accueils de loisirs, du service des sports et du service culturel.

Les réalisations 2024

- 609 transports réalisés à la demande des écoles.
- Arrivant à échéance le 31 août 2024, le marché a été renouvelé avec les entreprises Laurent et Collas Voyages pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.
- Pour rappel, les lots 1, 3, 4 et 5 ont été attribués aux transports Collas Voyages et les lots 2, 6 et 7 aux transports Laurent (cf. Rubrique "Commande publique").

Les perspectives 2025

- Marché de transport sur le temps scolaire : au cours de l'année 2025, le marché devra être relancé pour une exécution au 1^{er} septembre 2025.

Chiffres clés

Trajets par type d'activités

364

sorties piscine

146

vers des stades
et gymnases du territoire

72

sorties culturelles : cinéma,
ludothèque, espace culturel

27

vers le Golf Centre Manche
et la base de char à voile

Coût pour la COCM

82 443 €



***Culture,
sport et vie
associative***

Ludothèque

Les missions

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Lieu ressource autour du jeu pour le territoire, elle offre un espace d'échange et de rencontres dédié à la découverte (et la redécouverte) du jeu, dans une approche favorisant l'accessibilité à tous et respectant les principes du développement durable.

La ludothèque est ouverte du mardi au samedi, 48 semaines par an, auxquelles s'ajoutent les Party Ludo mensuelles, événements ludiques tout public.

Les réalisations 2024

- Fréquentation constante : près de 3 300 passages.
- Sur les 11 Party Ludo prévues, 10 ont eu lieu. Environ 330 joueurs. Pour répondre plus précisément aux besoins du public, une alternance de 2 samedis et 1 vendredi soir a été mise en place à partir de janvier.
- 9 animations à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye dans le cadre d'une convention de prestation de service avec la résidence Anaïs de Groucy.
- Participation constante des écoles maternelles : 10 classes reçues en 2024.
- Poursuite du partenariat avec les bibliothèques-médiathèques du territoire : environ 350 jeux/ jouets empruntés.
- L'accueil d'une stagiaire en Bac pro SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires) au pôle de Périers a permis de renforcer la communication auprès des seniors et de réaliser 2 animations spécifiques.
- En partenariat avec la Mission Locale, 2 animations proposées autour du jeu :
 - une à la ludothèque pour former les jeunes aux jeux,
 - une à l'EHPAD de Lessay face au public senior.
- Contribution à la construction d'un jeu pour les portes ouvertes France Services.

Les perspectives 2025

- Ajustement et développement du partenariat avec les bibliothèques-médiathèques (mise à disposition de jeux et/ou accompagnement de séances d'animation autour du jeu).
- Poursuite des animations pour seniors de manière plus régulière.
- Pérennisation du partenariat avec la Mission Locale
- Affinement du rythme des Party Ludo et proposition de temps de jeu type escape game. Développement de la communication sur ces événements, via les réseaux et par mail.
- Amélioration de la signalétique indiquant la ludothèque dès l'entrée du pôle de Périers, en cohérence avec la stratégie de communication.

Chiffres clés

1 186 h
d'ouverture

135
abonnements

108
familles

31
structures

Lecture publique

Les missions

La lecture publique est l'ensemble des actions menées autour de la culture de l'écrit en général. Dans ce domaine, la COCM intervient à plusieurs niveaux pour renforcer les actions déjà portées par les bibliothèques municipales et associatives du territoire. Avec la mise en place d'animations en bibliothèque, elle a pour objectif de dynamiser la lecture publique et favoriser le plaisir de lire et d'apprendre. La COCM coordonne également le groupe de coopération des bibliothèques. Ce réseau permet de mutualiser les moyens pour la mise en place d'actions collectives et fédératrices, favoriser les échanges de savoirs et de compétences et rompre l'isolement des bibliothèques.

Les réalisations 2024

Animations en bibliothèque

- Atelier langage en bibliothèque avec les RPE (lecture accessoirisée et lecture de livres et comptines signées) :
 - 19 séances à destination des assistantes maternelles : 10 avec le RPE de Périers, 9 avec le RPE de La Haye.
- Méli mes mots, animations familles à la médiathèque de Marchésieux :
 - 10 animations
 - 59 participants soit 24 familles, 27 adultes/32 enfants.
- Interventions à l'accueil de loisirs de La Haye :
 - Stage « marionnette » de 3 jours en février
 - 1 animation en été "Relaxation, livre et musique"
- Animations seniors, lecture animée thématique :
 - Dans le cadre d'une convention de prestation de service entre la COCM et la résidence Anaïs de Groucy, 10 animations à la résidence autonomie Le Donjon à La Haye.

Groupe de coopération des bibliothèques :

- Projet « Les bibliothèques dans tous les sens » mené du 1^{er} octobre au 16 novembre avec 45 animations proposées :
 - 5 intervenants sur 13 animations (illustration, peinture intuitive, musique...)
 - 32 temps animés par les équipes des bibliothèques (tricot, lectures animées, temps de jeux, arts plastiques, écoute, projection...)
 - Un après-midi temps fort le samedi 16 novembre à Millières, incluant 4 lectures, 2 escapes game, 1 spectacle et un espace d'ateliers en libre accès
- Environ 650 participants.

Les perspectives 2025

- Arrêt de l'accompagnement systématique des animations Méli Mes Mots à la médiathèque de Marchésieux pour étudier les besoins des équipements de lecture publique du territoire.
- Organisation de 3 temps de découverte autour du livre pendant les vacances d'été à l'espace jeunes de Périers.
- Coordination du projet annuel du groupe de coopération des bibliothèques : « Le bal des oiseaux ».



Villes en scène

Les missions

Depuis plus de 25 ans, le Département de la Manche propose le dispositif Villes en scène pour favoriser l'accès à la culture. Partenaire de cette opération de diffusion de spectacles en milieu rural, la COCM organise 6 à 7 spectacles par saison. Sur le territoire, le dispositif est mené avec la collaboration des communes qui, avec la mise à disposition de leur salle, sont des maillons indispensables.

Les réalisations 2024

- Programmation de 5 spectacles tout public : près de 580 spectateurs.
- Organisation d'un spectacle pour les scolaires en mars : participation de près de 400 enfants de 10 écoles.
- Poursuite de la participation de la COCM aux temps de réflexion collectifs organisés par le Département de la Manche pour évaluer le dispositif et préparer les futures saisons.

Les perspectives 2025

- Renouvellement de la convention avec le Département pour une durée de 3 ans, incluant des objectifs stratégiques pour la COCM afin de faire évoluer le dispositif localement.
- Poursuite de l'organisation des spectacles sur le territoire.
- Organisation d'un spectacle destiné aux scolaires.
- Proposition de spectacles accessibles à l'ensemble des habitants du territoire.
- Programmation de spectacles dans la nouvelle salle culturelle de La Haye à partir de la saison 2025/2026.
- Mise en place d'un moyen de réservation et de règlement des places de spectacle en ligne afin de fluidifier l'accueil des spectateurs et la vente de billets les soirs de représentation.
- Mise en place de la billetterie des spectacles selon les nouveaux tarifs appliqués par le Département à partir de la saison 2025/2026 : 10 € en tarif plein, 5 € en tarif réduit, 7 € en tarif groupes (comités d'entreprise, associations...)



"Xogo", premier spectacle de la saison 2023/2024

Mercredi 16 octobre 2024 s'est tenu à l'espace culturel de Lessay le spectacle « Xogo » interprété par le groupe Radio Tutti & Barilla Sisters. Ce concert de musique folk et néo-trad a accueilli 90 spectateurs dans un format bal. Une petite fréquentation pour ce spectacle qui ouvrait la saison Villes en scène, malgré la promesse d'une soirée festive et dansante.

Conventions et prestations culturelles

Les missions

Convention avec l'école de musique

Dans le cadre de ses compétences culturelles, la COCM a signé une convention avec l'école de musique associative communautaire. En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'école de musique située à La Haye bénéficie de subventions du Conseil Départemental et de la COCM.

Prestation de services avec la compagnie Le Théâtre en Partance

La COCM fait intervenir la compagnie Le Théâtre en Partance à hauteur de 150 heures en milieu scolaire pour réaliser 5 représentations de deux créations différentes. Ce projet a pour objectifs de lutter contre l'illettrisme à travers la pratique du théâtre et découvrir une activité culturelle dans sa globalité.

Les réalisations 2024

Ecole de musique

- Environ 111 élèves inscrits
- Le spectacle de l'école de musique a eu lieu le 20 avril à l'espace culturel de Lessay
- Participation au carnaval Tambour Battant le 17 février à La Haye et à la fête de la musique le 22 juin à La Haye

Théâtre en partance

- 120 heures d'intervention réalisées au sein des écoles.
- Programmation de 4 séances scolaires et 1 séance tout public avec lever de rideau ont été programmées.
 - 10 établissements scolaires ont bénéficié de cette action
 - Plus de 500 enfants ont participé au projet
 - Séance tout public : environ 45 élèves sont montés sur scène face à près de 150 personnes présentes à cette soirée. Aussi une seconde séance a été programmée avec, cette fois, une petite centaine de participants et une trentaine d'élèves montés sur scène.

Les perspectives 2025

Ecole de musique

- - Participation au carnaval « A Taaaable » le 8 mars à La Haye
- - Organisation du spectacle le 1er février à l'espace culturel de Lessay
- - Organisation d'actions de sensibilisation dans les médiathèques

Théâtre en partance

- Mise en œuvre du contrat pour l'année scolaire 2024/2025
- Poursuite de l'évaluation du projet : des ajustements seront envisagés pour l'année scolaire 2025/2026 pour une exécution du projet.
- Prochain lever de rideau prévu le mardi 6 mai 2025 au cinéma Le Rialto.

Sport

Les missions

Le service des sports coordonne et met en œuvre la politique sportive de la COCM. Il est chargé d'organiser des animations et événements sportifs, gérer les activités de la base de char à voile, planifier l'utilisation des équipements sportifs et participer à l'élaboration des projets de travaux.

Le service est également très impliqué dans l'animation de la vie associative locale. Il organise les forums des associations et pilote le dispositif "Va'Partout".

Le service est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires pour tous les sujets d'ordre sportif, des associations sportives et notamment le gestionnaire du Golf Centre Manche à Saint-Martin d'Aubigny.

Activités sportives

Les missions

La COCM met en place des animations sportives pour les jeunes du territoire. Trois éducateurs sportifs sont missionnés pour assurer la gestion et l'encadrement des activités sportives sur le pôle de La Haye. Ces activités sont ouvertes à tous les enfants du territoire communautaire : Sports Vacances (8-16 ans), Ados Club (12-17 ans), Eveil sportif (4-9 ans).

Les réalisations 2024

Sports Vacances

- Proposition d'un programme d'activités sportives variées à chaque période de vacances.
- Les sorties à Festyland et Bayeux Aventure connaissent toujours autant de succès.
- Proposition de nouvelles activités au cours de l'année olympique (judo, escrime).
- Les restrictions budgétaires ont nécessité de revoir l'organisation des activités en limitant les déplacements en bus.

Ados Club

- Proposition d'une sortie par semaine à chaque période de vacances.

Eveil sportif

- Proposition de 6 cycles d'activités sportives : jeux gymniques, jeux de ballons, jeux d'athlétisme, jeux d'opposition, jeux de raquettes et jeux de plein air.
- 4 créneaux sont proposés sur le pôle de La Haye (mercredi matin et jeudi soir) et 1 créneau sur le pôle de Périers (mardi soir).

Les perspectives 2025

Sports Vacances

- Maintenir les activités pendant 2 semaines sauf pendant les vacances d'hiver.
- Maintenir l'ouverture sur le mois de juillet pour les vacances d'été (environ 4 semaines).
- Continuer à proposer des activités atypiques (skateboard, boxe...)
- Diversifier les activités (achat de matériel pour activité sarbacane).

Ados Club

- Relancer les rencontres avec l'Espace Jeunes de Périers.

Eveil sportif

- Maintenir les ateliers d'Eveil Sportif sur les pôles de La Haye et Périers.

Chiffres clés

Sport vacances

2 015

participations au total

Ados Club

157

participations au total

Base de char à voile

Les missions

La base de char de la COCM anime et encadre différentes activités nautiques : char à voile, kayak, paddle et longe-côte. Des séances et stages de char à voile sont proposés toute l'année : de l'initiation au perfectionnement, en passant par la balade. En parallèle, la base organise des ateliers girouette et cerf-volant pour les groupes de jeunes ou les accueils de loisirs.

Les réalisations 2024

- Acquisition de garde-boues pour équiper les 24 chars et ainsi améliorer les conditions de pratique et de sécurité.
- Les moniteurs ont pu proposer un peu plus de séances de marche aquatique au cours de l'été. (2 à 3 sessions par semaine proposées).
- La collectivité a signé un contrat de sous-traitance avec la Ligue de Voile de Normandie. Le moniteur a ainsi accueilli 7 stagiaires, au cours d'une semaine, dans le cadre de la formation BPJEPS Char à Voile.

Les perspectives 2025

- Deux tranches de subvention seront proposées : une au début du 1er trimestre, l'autre au 2^e trimestre.
- La campagne de contrôles de bon fonctionnement se poursuivra à Bretteville-sur-Ay et Créances. Elle commencera pour les communes de La Feuillie, Laulne, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Varengeuebec.

Chiffres clés

1 907
visiteurs

65 %
de particuliers

10 %
de scolaires

Golf Centre Manche

Les missions

La COCM, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire », assure la gestion du Golf Centre Manche situé à Saint-Martin d'Aubigny.

Les réalisations 2024

- Nombreuses initiations auprès de groupes (professionnels, écoles et particuliers).
- Environ 50 compétitions dont une quinzaine sponsorisée.
- Rencontres amicales entre les clubs de la Manche et de Bretagne. La mutualisation des golfs au sein d'EGS facilite les échanges.
- Création d'un groupe féminin : 25 joueuses qui participent à des rencontres toutes les quinzaines.
- L'école de golf regroupe plus de 33 enfants.
- Création d'un pôle performance.
- Organisation de journées de démonstration avec des grandes marques de matériels de golf.

Les perspectives 2025

- Consolider l'ensemble des actions engagées en 2024.
- Augmenter le nombre de pratiquants, augmenter le potentiel des jeunes à l'école de golf et développer le golf féminin.
- Projet d'une zone d'entraînement en synthétique en collaboration avec l'association afin de permettre aux joueurs de venir s'entraîner les pieds au sec en hiver.

Chiffres clés

185
abonnés

286
licences

1 550
green-fees

Plan sport et précarité

Les missions

Dans le cadre d'un partenariat avec le Comité départemental Olympique et Sportif (CDOS), la COCM coordonne la mise en place d'activités physiques et sportives sur son territoire. Elle fait appel aux éducateurs sportifs des associations sportives, de la Maison du Pays et aux éducateurs communautaires pour mettre en place un programme d'activités à destination des publics de la Mission Locale, de l'AFERE et de l'infirmière Asalée du pôle de santé de La Haye.

Le coût de l'intervention des éducateurs est pris en charge par le CDOS avec une enveloppe budgétaire de 6 000 € par an.

Les réalisations 2024

- De janvier à juin : 31 séances proposées avec un total de 210 participants.
- De septembre à décembre : 13 séances avec un total de 73 participants.
- 6 séances annulées en fin d'année par manque de participants.
- Retours positifs des participants et des partenaires.

Les perspectives 2025

- Le CDOS va reconduire le dispositif à travers un plan n°2 et une enveloppe de 4 000 € uniquement à destination de la Mission Locale.
- Maintenir le rythme des séances proposées.
- Elargir le panel d'activités.
- Associer d'autres partenaires.

Chiffres clés

9
associations
partenaires

44
séances
proposées

283
participants

Rencontres EHPA'RT'AGES

Les réalisations 2024

- Les services Seniors et Sports, en partenariat avec les EHPAD du territoire, ont organisé à l'occasion de cette année olympique, une journée sportive à destination des résidents.
- Les encadrants et les pratiquants ont apprécié cette journée sportive. Celle-ci a permis des échanges entre structures dans une ambiance très conviviale.

Les perspectives 2025

- Les services vont reconduire cette manifestation qui se déroulera le 12 juin.

Chiffres clés

7
établissements
participants

34
participants

Forums des associations

Les missions

La COCM organise les forums des associations début septembre. Le but est de promouvoir les activités organisées par les associations locales. Celles-ci se réunissent et présentent leurs activités au public.

Les réalisations 2024

- Le forum a eu lieu sur les 3 pôles de proximité :
 - Pôle de Lessay : vendredi 30 août de 16h30 à 19h
 - Pôle de la Haye : samedi 31 août de 10h à 13h
 - Pôle de Périers : samedi 31 août de 10h à 13h
- La coordination générale était assurée par le service des sports. Pour chaque pôle, des agents sont en charge de l'organisation logistique.
- Nouveauté : sur le pôle de Lessay, le forum a eu lieu à l'Espace Culturel de Lessay.

Les perspectives 2025

- Organisation des forums au cours du week-end du 29 et 30 août.

Chiffres clés

Associations

73
différentes

9
nouvelles

100 %
satisfaites des lieux

94 %
satisfaites des dates

Visiteurs

700
à La Haye

520
à Lessay

430
à Périers

Va'Partout

Les missions

Dans le cadre de sa politique d'accès aux activités sportives et culturelles, la COCM propose le dispositif Va'Partout. Il s'adresse aux enfants du territoire, de 3 à 11 ans, et scolarisés en maternelle, élémentaire, CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) ou en IME (Institut Médico-Éducatif). Pour 5 €, l'enfant obtient 6 coupons offrant des réductions pour une pratique sportive ou artistique sur le territoire, pour un spectacle Villes en Scène pour les cinémas de Pirou et La Haye.

Les réalisations 2024

- Reconduction du dispositif Va'Partout à l'ensemble du territoire.
- 36 associations sportives et culturelles ont adhéré au dispositif.

Les perspectives 2025

- Poursuite du dispositif.

Chiffres clés

585
enfants adhérents

528
coupons utilisés

94 %
Sport et
culture

39 %
Cinéma

3 %
Villes
en scène

Mise à disposition des équipements sportifs

Les missions

La COCM gère et entretient plusieurs équipements sportifs d'intérêt communautaire : 3 gymnases multisports, 2 salles sportives, une salle spécifique de tennis, un skate parc, 6 terrains de football, 2 dojos.

Ces installations sont mises à disposition gratuitement auprès des établissements scolaires et associations sportives du territoire, par le biais d'une convention. Au cours de l'année, les associations sportives et les établissements scolaires peuvent faire des demandes particulières pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

Les réalisations 2024

- Afin d'améliorer les conditions de pratique des usagers, la COCM :
 - a remplacé l'éclairage du terrain de football de La Haye avec un éclairage de type LED.
 - a construit un local de rangement pour le terrain de tennis couvert de Périers.
 - a posé des protections murales dans le gymnase de Lessay.
 - a changé la sonorisation du gymnase de Périers.
- La COCM a engagé une étude sur la définition des besoins concernant la rénovation du gymnase de La Haye.
- Inauguration en décembre du gymnase de Périers suite à sa rénovation.



Les perspectives 2025

- Rétrocession à la commune de la Haye du skate parc.
- Etude sur la réhabilitation du gymnase Louis Gamet de la Haye.



Chiffres clés

29

associations sportives
ont utilisé les équipements

10

établissements scolaires
ont utilisé les locaux





Annexes



***Compte
financier
unique 2024***

Résultat du budget principal et des budgets annexes

Budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	3 585 986,73 €	3 497 323,52 €	-1 325 394,33 €	
FONCTIONNEMENT	16 391 070,10 €	17 588 201,95 €	7 356 051,13 €	1 061 085,67 €
TOTAL	19 977 056,83 €	21 085 525,47 €	6 030 656,80 €	1 061 085,67 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR*
INVESTISSEMENT	-88 663,21 €	-1 414 057,54 €	1 595 228,42 €	181 170,88 €
FONCTIONNEMENT	1 197 131,85 €	7 492 097,31 €		7 492 097,31 €
TOTAL	1 108 468,64 €	6 078 039,77 €	1 595 228,42 €	7 673 268,19 €

*Reste à réaliser

Budgets annexes

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement
TOTAL	3 013 499,22 €	3 023 329,44 €	-793 750,38 €	185 489,35 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
TOTAL	9 830,22 €	-969 409,51 €	-1 128,00 €	-970 537,51 €

Total général

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement
TOTAL	22 990 556,05 €	24 108 854,91 €	5 236 906,42 €	1 246 575,02 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
TOTAL	1 118 298,86 €	5 108 630,26 €	1 594 100,42 €	6 702 730,68 €

Zones d'activités aménagées - Terrains disponibles

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	
Budget Parc d'Activités Côte Ouest					
INVESTISSEMENT	304 068,17 €	0,00 €	-105 628,70 €		
FONCTIONNEMENT	304 068,25 €	304 068,17 €	0,00 €		
SOUS-TOTAL	608 136,42 €	304 068,17 €	-105 628,70 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités La Canurie					
INVESTISSEMENT	181 967,83 €	11 767,20 €	3 824,80 €		
FONCTIONNEMENT	137 799,08 €	137 799,08 €	-25 077,29 €		
SOUS-TOTAL	319 766,91 €	149 566,28 €	-21 252,49 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités Gaslonde					
INVESTISSEMENT	40 113,82 €	23 575,96 €	281 426,68 €		
FONCTIONNEMENT	34 486,56 €	32 738,60 €	-4 132,64 €		
SOUS-TOTAL	74 600,38 €	56 314,56 €	277 294,04 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités de Saint-Patrice-de-Clajds					
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	-24 711,31 €		
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
SOUS-TOTAL	0,00 €	0,00 €	-24 711,31 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités La Porte des Boscqs					
INVESTISSEMENT	7 047,88 €	4 903,27 €	2 144,61 €		
FONCTIONNEMENT	4 903,27 €	18 978,14 €	14 997,43 €		
SOUS-TOTAL	11 951,15 €	23 881,41 €	17 142,04 €	0,00 €	

Zones d'activités aménagées - Projets d'aménagement

	Dépenses	Recettes	Résultat 2024	Part affectée à l'investissement	
Budget Zone d'Activités de l'Étrier					
INVESTISSEMENT	19 159,60 €	310 727,86 €	-1 113 222,78 €		
FONCTIONNEMENT	329 887,46 €	324 029,41 €	0,00 €		
SOUS-TOTAL	349 047,06 €	634 757,27 €	-1 113 222,78 €	0,00 €	
Budget Zone d'Activités Ermice					
INVESTISSEMENT	32 749,00 €	20 535,17 €	-23 964,91 €		
FONCTIONNEMENT	53 284,37 €	65 372,00 €	23 965,11 €		
SOUS-TOTAL	86 033,37 €	85 907,17 €	0,20 €	0,00 €	

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
	-304 068,17 €	-409 696,87 €		-409 696,87 €
	-0,08 €	-0,08 €		-0,08 €
	-304 068,25 €	-409 696,95 €	0,00 €	-409 696,95 €
	-170 200,63 €	-166 375,83 €		-166 375,83 €
	0,00 €	-25 077,29 €		-25 077,29 €
	-170 200,63 €	-191 453,12 €	0,00 €	-191 453,12 €
	-16 537,86 €	264 888,82 €		264 888,82 €
	-1 747,96 €	-5 880,60 €		-5 880,60 €
	-18 285,82 €	259 008,22 €	0,00 €	259 008,22 €
	0,00 €	-24 711,31 €		-24 711,31 €
	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	0,00 €	-24 711,31 €	0,00 €	-24 711,31 €
	-2 144,61 €	0,00 €		0,00 €
	14 074,87 €	29 072,30 €		29 072,30 €
	11 930,26 €	29 072,30 €	0,00 €	29 072,30 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
	291 568,26 €	-821 654,52 €		-821 654,52 €
	-5 858,05 €	-5 858,05 €		-5 858,05 €
	285 710,21 €	-827 512,57 €	0,00 €	-827 512,57 €
	-12 213,83 €	-36 178,74 €		-36 178,74 €
	12 087,63 €	36 052,74 €		36 052,74 €
	-126,20 €	-126,00 €	0,00 €	-126,00 €

Gestion de bâtiments - Pôles de santé

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement
Budget Pôles de Santé - La Haye - Lessay - Périers				
INVESTISSEMENT	541 964,92 €	587 403,69 €	-98 484,25 €	
FONCTIONNEMENT	337 222,01 €	480 957,51 €	196 505,02 €	168 994,27 €
SOUS-TOTAL	879 186,93 €	1 068 361,20 €	98 020,77 €	168 994,27 €

Gestion de bâtiments - Activités économiques

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement
Budget Bâtiment Relais				
INVESTISSEMENT	23 953,92 €	22 116,89 €	-3 834,84 €	
FONCTIONNEMENT	28 334,80 €	39 037,07 €	3 834,84 €	3 834,84 €
SOUS-TOTAL	52 288,72 €	61 153,96 €	0,00 €	3 834,84 €

Équipement sportif

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement
Budget Golf				
INVESTISSEMENT	13 104,01 €	12 710,02 €	-12 660,24 €	
FONCTIONNEMENT	4 897,28 €	17 951,51 €	12 660,24 €	12 660,24 €
SOUS-TOTAL	18 001,29 €	30 661,53 €	0,00 €	12 660,24 €

Service public industriel et commercial

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement
Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif				
INVESTISSEMENT	472 653,41 €	472 355,93 €	18 191,64 €	
FONCTIONNEMENT	141 833,58 €	136 301,96 €	60 416,21 €	0,00 €
SOUS-TOTAL	614 486,99 €	608 657,89 €	78 607,85 €	0,00 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
	45 438,77 €	-53 045,48 €	-1 128,00 €	-54 173,48 €
	143 735,50 €	171 246,25 €		171 246,25 €
	189 174,27 €	118 200,77 €	-1 128,00 €	117 072,77 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
	-1 837,03 €	-5 671,87 €	0,00 €	-5 671,87 €
	10 702,27 €	10 702,27 €		10 702,27 €
	8 865,24 €	5 030,40 €	0,00 €	5 030,40 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
	-393,99 €	-13 054,23 €	0,00 €	-13 054,23 €
	13 054,23 €	13 054,23 €		13 054,23 €
	12 660,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Résultat 2024	Résultat de clôture	Solde RAR 2024	Résultat de clôture avec RAR
	-297,48 €	17 894,16 €	0,00 €	17 894,16 €
	-5 531,62 €	54 884,59 €		54 884,59 €
	-5 829,10 €	72 778,75 €	0,00 €	72 778,75 €

Rapport 2024

sur le prix et la qualité
du Service public
d'assainissement non collectif



Table des matières

Préambule.....	5
I. Présentation de la Communauté de communes	5
1. Le territoire desservi	5
Les installations d’assainissement non collectif sur le territoire	6
Les différentes instances	7
Les missions du SPANC	7
La mise en œuvre du service	8
II. Les indicateurs techniques	10
1. Nombre de contrôles réalisés en 2024	10
2. Rejets autorisés en milieu superficiel en 2024	11
3. Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectifs (P301.3).....	12
III. Les indicatifs financiers	12
1. Les tarifs des prestations du SPANC au 1 ^{er} janvier 2024	13
2. Budget annexe du SPANC 2024.....	13
3. Subventions de l’Agence de l’eau Seine Normandie sur les réhabilitations	13
IV. Mise en œuvre de la réglementation.....	15
1. Obligation de contrôle	15
2. Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 2024.....	16
3. Pour donner suite aux contrôles du SPANC	16
4. Les responsabilités du maire	18
V. Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2026	20

Table des illustrations

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	5
Figure 2 : Carte des autorisations de rejets pour l'année 2024.....	11

Préambule

En vertu du décret n°95-635 du 6 Mai 1995, le président de l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l’assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l’assainissement, quel qu’en soit le mode d’exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisées par les décrets n°95-635 du 6 Mai 1995 et n°2007-675 du 2 Mai 2007. Il permet donc de renforcer la transparence et l’information sur la gestion des services publics.

Le maire de chaque commune membre de l’EPCI devra par la suite le présenter à son conseil municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné.

Le rapport annuel et l’avis de l’assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l’EPCI et dans chaque mairie membre.

I. Présentation de la Communauté de communes

1. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Elle regroupe 30 communes réparties sur un territoire d’environ 486 km². La population du territoire est de 22 577 habitants (INSEE, 2024).

Le service public d’assainissement non collectif (SPANC) dessert 10 165 **habitants**.

Le taux de couverture de l’assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 45,02 % au 31 décembre 2024.



Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Les installations d'assainissement non collectif sur le territoire

2024	
Communes	Nombre d'installations d'ANC (Assainissement Non Collectif)
Auxais	84
Bretteville-sur-Ay	485
Créances	277
Doville	120
Feugères	127
Geffosses	301
Gonfreville	94
Gorges	229
La Feuillie	194
La Haye :	1260
<i>Baudreville</i>	71
<i>Bolleville</i>	106
<i>Glatigny</i>	161
<i>La Haye-du-Puits</i>	40
<i>Mobecq</i>	128
<i>Montgardon</i>	149
<i>Saint-Rémy-des-Landes</i>	226
<i>Saint-Symphorien-le-Valois</i>	31
<i>Surville</i>	348
Laulne	112
Le Plessis-Lastelle	154
Lessay	340
Marchésieux	249
Millières	321
Montsenelle	540
Nay	40
Neufmesnil	93
Périers	118
Pirou	438
Raids	113
Saint-Germain-sur-Ay	151
Saint-Germain-sur-Sèves	99
Saint-Martin-d'Aubigny	189
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	193
Saint-Patrice-de-Claids	106
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	96
Saint-Sébastien-de-Raids	168
Varenguebec	210
Vesly	407

Les différentes instances

Le conseil communautaire et le bureau

Le conseil communautaire

Président : Henri LEMOIGNE

Il est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite de ses compétences.

Le bureau

Président : Henri LEMOIGNE

Il prépare et/ou prend les décisions concernant la gestion du SPANC ainsi que celles pour les autres services de la Communauté de Communes. Le bureau est composé du président et des 11 vice-présidents.

La commission Déchets et SPANC

La commission est chargée des questions liées au service déchets et au SPANC. Le vice-président est Christophe GILLES. La commission compte 24 membres. Elle est divisée en 4 groupes de travail : deux sur les déchets, un sur l'accompagnement des maires en matière de police de l'eau et de l'environnement et un dernier sur le SPANC. Ce dernier compte 12 membres.

Tableau 1 : Membres du groupe de travail SPANC

NOM Prénom	Fonction	Communes
ADAM Guy	Conseiller municipal	Bretteville-sur-Ay
ALMIN Loïck	Conseiller communautaire	Saint-Sébastien-de-Raids
AMELINE Jacques	Conseiller municipal	Millières
AUBATAILLE Delphine	Conseillère municipale	Marchésieux
CLEROT Philippe	Conseiller communautaire	La Feuillie
EURAS Simone	Conseillère communautaire	Neufmesnil
LEBALLAIS Clotilde	Conseillère communautaire	La Haye
NAVARRE Alain	Conseiller communautaire	Créances
MELAIN Evelyne	Conseillère communautaire	Varenguebec
MESNIL Michel	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Sèves
SCELLES Pierre	Conseiller communautaire	Doville
VANDEN AWEELE Guy	Conseiller municipal	Saint-Germain-sur-Ay

Le service

Le service est exploité en régie à autonomie financière.

NOM Prénom	Fonction
ANDRIEUX Claire	Responsable du service
DELISLE Alexandre	Technicien SPANC sur les secteurs de Périers et Lessay
LANDAIS Ludivine	Technicienne SPANC sur le secteur de La Haye et Lessay
FENOULLIERE Claire	Secrétaire

Les missions du SPANC

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC assure uniquement :

- Le conseil auprès des usagers du service
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (= Contrôle diagnostic de l'existant)
- Le contrôle de conception et d'implantation
- Le contrôle de bonne exécution

L'assistance et le conseil auprès des particuliers et des élus

Le technicien du SPANC répond à tout type de demande :

- Problème rencontré sur une filière d'assainissement
- Conseil sur les différentes améliorations possibles à apporter à une installation existante
- Projet dans le cadre d'une réhabilitation de l'existant

Le contrôle des assainissements déjà existants

Le SPANC est tenu de contrôler l'ensemble des assainissements autonomes présents sur le territoire communautaire sur une période de 8 ans. La première campagne de contrôle s'est déroulée entre 2010 et 2018. Une nouvelle campagne a été lancée au 1er janvier 2019. Elle durera jusqu'au 31 décembre 2026.

Une visite est donc réalisée chez les particuliers pour :

- Identifier et recenser les différents ouvrages constituant la filière d'assainissement,
- Repérer les défauts de conception, de fonctionnement et d'usure de ces ouvrages,
- Vérifier que la filière n'engendre pas de problème de salubrité ou de pollution.

Chaque propriétaire reçoit à la suite de cette visite, un rapport détaillant les éléments ci-dessus, un croquis des dispositifs d'assainissement ainsi qu'un avis général sur la filière. Ce dernier étant signé par le vice-président en charge de l'assainissement non collectif.

Classification des assainissements contrôlés

Plusieurs catégories de classement sont possibles en fonction des problèmes constatés sur l'installation. Elles sont fonction de l'Annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012 :

- Absence d'installation
- Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes / un risque environnemental avéré
- Installation non conforme
- Installation à surveiller
- Installation sans défaut / opérationnelle

Pour la première catégorie, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais. Pour la deuxième, l'installation devra être mise en conformité dans les 4 années qui suivent le contrôle. Suite à une vente, la conformité devra être réalisée sous 1 an.

Le contrôle des nouvelles installations

Que ce soit dans le cadre d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'une installation existante, le SPANC est tenu d'effectuer deux contrôles dans le processus d'implantation :

- Un contrôle de conception. Pour tout nouveau projet, le particulier est tenu de fournir complété le formulaire « Demande d'installation d'assainissement non collectif », disponible sur demande ou sur le site internet <https://www.cocm.fr/fr/au-quotidien/preserver/spanc-service-public-d-assainissement-non-collectif/construction-ou-rehabilitation-des-installations.html>. Le dossier est ensuite transmis au SPANC pour qu'il puisse l'instruire. Le SPANC émet un avis technique sur le dossier présenté, avant la restitution du dossier au particulier.
- Un contrôle de bonne exécution. Ce contrôle est effectué sur place avant le remblaiement de la filière d'assainissement. Il permet de s'assurer que le dispositif implanté respecte le projet validé lors du contrôle de conception et la réglementation en vigueur. À la suite de ce contrôle, un rapport de visite est rédigé et envoyé au propriétaire.

La mise en œuvre du service

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Mise en place par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations que ce service est susceptible d'assurer en assainissement non collectif. Pour chaque mission mise en œuvre par le service, des points sont attribués.

		Exercices 2020 à 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100.

II. Les indicateurs techniques

1. Nombre de contrôles réalisés en 2024

2024		Contrôle de l'existant		Conception		Bonne exécution des travaux	
Communes	Installation ANC	Diagnostic fonctionnement / Sans avis du SPANC/Vente	/Bon	Installation nouvelle	Installation réhabilitée	Installation nouvelle	Installation réhabilitée
Auxais	84	4		0	7	0	2
Bretteville-sur-Ay	485	80		1	4	0	5
Créances	277	105		0	6	0	4
Doville	120	10		0	2	0	0
Feugères	127	12		0	0	0	0
Geffosses	301	7		1	9	0	11
Gonfreville	94	6		0	2	0	0
Gorges	229	9		0	8	0	3
La Feuillie	194	133		0	4	1	3
La Haye :	1260	89		1	6	1	14
Baudreville	71	8		0	0	0	1
Bolleville	106	1		0	0	0	2
Glatigny	161	6		0	0	0	2
La Haye-du-Puits	40	3		0	0	0	0
Mobecaq	128	41		0	2	0	3
Montgardon	149	6		0	3	0	4
Saint-Rémy-des-Landes	226	5		1	1	1	0
Saint-Symphorien-le-Valois	31	4		0	0	0	1
Surville	348	15		0	1	0	1
Laulne	112	41		1	1	0	4
Le Plessis-Lastelle	154	9		0	6	0	7
Lessay	340	204		1	10	0	5
Marchésieux	249	13		0	9	1	4
Millières	321	6		0	11	0	8
Montsenelle	540	59		1	11	0	8
Nay	40	0		0	1	1	3
Neufmesnil	93	5		0	0	0	2
Périers	118	3		0	1	1	1
Pirou	438	15		0	4	0	5
Raids	113	4		0	2	0	2
Saint-Germain-sur-Ay	151	90		0	5	0	2
Saint-Germain-sur-Sèves	99	3		0	1	0	0
Saint-Martin-d'Aubigny	189	4		0	1	0	0
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	193	48		1	1	1	2
Saint-Patrice-de-Clajds	106	6		0	3	0	1
Saint-Sauveur-de-Pierrepont	96	56		0	2	0	2
Saint-Sébastien-de-Raids	168	6		3	3	2	8
Varenguebec	210	7		0	2	0	1
Vesly	407	17		0	4	1	5
TOTAUX	7308	1051		10	127	11	113

Sur l'année 2024, il y a un total de

- 1 036 contrôles de l'existant (diagnostic, bon fonctionnement, sans avis du SPANC et ventes),
- 137 contrôles de conception (neuf et réhabilitation)
- 124 contrôles de bonne exécution (neuf et réhabilitation)

La campagne de bon fonctionnement 2019-2026, pour l'année 2024, s'est déroulée sur les communes de Bretteville-sur-Ay, Créances, La Feuille, La Haye (Mobecq), Laulne, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Nicolas-de-Pierrepont et Saint-Sauveur-de-Pierrepont.

L'ensemble des contrôles des installations de ces communes se déroule en plusieurs phases ; la totalité des contrôles sur ces communes n'est donc pas encore réalisée.

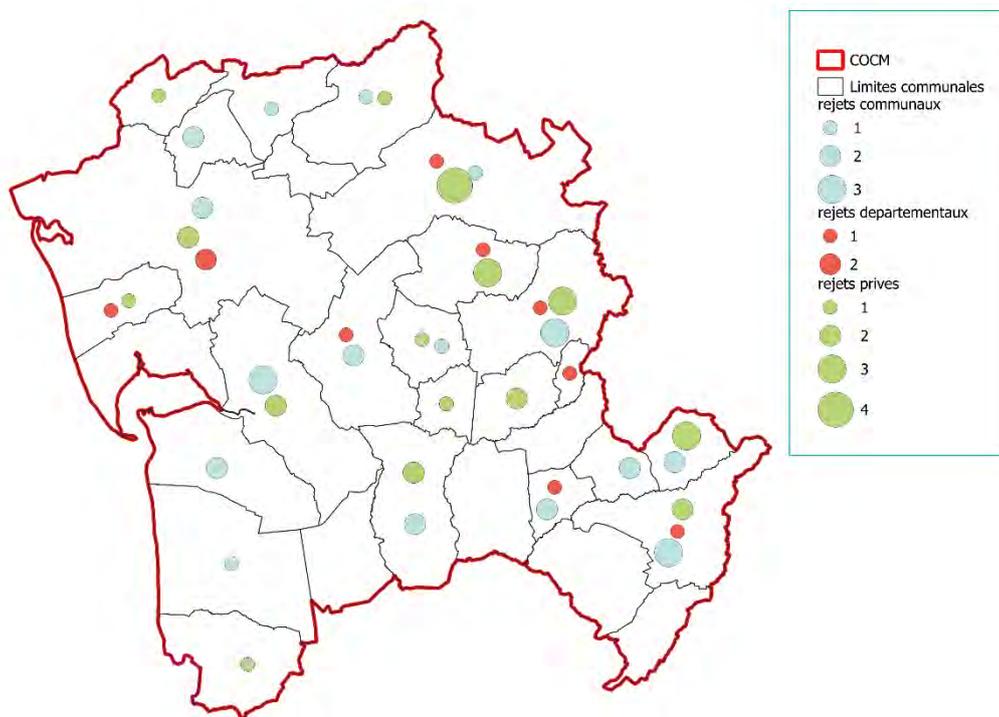
Les autres communes du territoire seront réalisées au fur et à mesure de la campagne de bon fonctionnement 2019-2026.

2. Rejets autorisés en milieu superficiel en 2024

Certaines filières d'assainissement autonomes nécessitent un rejet d'eaux usées traitées vers le milieu superficiel (souvent un fossé). L'autorisation du propriétaire de l'exutoire est nécessaire. En 2024, dans le cadre des travaux sur les installations ANC, il a été délivré :

- 7 autorisations de rejets aux fossés départementaux,
- 28 autorisations de rejets aux fossés communaux (dont deux dans des cours d'eau),
- 23 autorisations de rejets aux fossés privés.

Ci-dessous une carte de la répartition et du nombre de rejets sur la Communauté de Communes.



3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- le nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux diagnostics de bon fonctionnement depuis la création du service jusqu'au 31/12/N
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N. *Ici est pris la date de début de la deuxième campagne de bon fonctionnement et non la création du service en 2008.*

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'installations contrôlées depuis le début de la deuxième campagne	666	1821	2735	3604	4573	5585
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	67	208	342	614	976	939
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	322	906	1383	2028	2329	3044
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en %	58 %	61 %	63 %	73 %	72 %	71 %

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour 2024 est de 71 %. Il faut savoir que **ce taux n'est pas représentatif**. Tout d'abord parce que les installations non conformes, mais sans danger pour la santé des personnes, sont considérées dans cet indicateur comme conforme. Cela n'est donc pas le reflet de la réalité. Et ensuite, toutes les installations n'ont pas été contrôlées.

III. Les indicatifs financiers

Le SPANC est géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- Règles comptables des services locaux d'assainissement
- Budget équilibré
- Financement du service par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées

1. Les tarifs des prestations du SPANC au 1^{er} janvier 2024

Prestations	Tarifs redevances
Diagnostic	125 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation	95 €
Diagnostic suite à la réalisation d'une installation sans avis du SPANC	170 €
Contrôle de bon fonctionnement à la demande (exemple : vente)	150 €
Contre-visite en cas de travaux obligatoires nécessitant des corrections	80 €
Visite suite à achat	150 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations de plus de 20 EH	250 €
Contrôle administratif annuel de la conformité des installations de plus de 20 EH	25 €
<i>Dans le cadre d'une construction neuve ou d'une réhabilitation</i>	
Contrôle de vérification de conception et d'implantation d'une installation	60 €
Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux	110 €
En cas d'avis défavorable, la contre-visite	80 €

Pénalités	Tarifs
Refus de la réalisation des missions de contrôle, renouvelable annuellement	100 % du coût du contrôle
Non réalisation des travaux obligatoires, renouvelable annuellement	100 % du coût du contrôle

Les différents tarifs et prestations aux usagers sont fixés par la **délibération DEL20221215-230** du conseil communautaire du 15 décembre 2022.

2. Budget annexe du SPANC 2024

Budget primitif	Dépenses	Fonctionnement	154 550 €
		Investissement	1 114 120,50 €
	Recettes	Fonctionnement	204 729,16 €
		Investissement	1 130 361,14 €
Compte administratif	Dépenses	Fonctionnement	141 833,58 €
		Investissement	472 653,41 €
	Recettes	Fonctionnement	196 718,17 €
		Investissement	490 547,57 €
Résultats de l'exercice 2023	Fonctionnement	- 5 531,62 €	
	Investissement	- 297,48 €	
Résultats de clôture 2023	Fonctionnement	54 884,59 €	
	Investissement	17 894,16 €	

3. Subventions de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur les réhabilitations

Le 11^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) permet l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le dispositif d'aides de l'AESN prévoit la prise en charge de 50 % du coût de l'étude de filière et le versement d'une subvention maximale de 6 000 euros pour les travaux de réhabilitation (montant plafonné et ne pouvant dépasser le coût réel des travaux à la charge du particulier). Par ailleurs, il n'y a plus d'attribution d'un forfait de gestion pour la collectivité.

Les critères d'éligibilité restent inchangés et conformes à la délibération DEL20190711-174.

En 2024, 101 installations ont bénéficié des aides du programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Le montant des aides s'est élevé à 624 399 €.

Les communes éligibles aux subventions en 2024 sont : Auxais, Bretteville-sur-Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Gorges, La Haye, Lessay, Millières, Montsenelle, Marchésieux, Nay, Neufmesnil, Pirou, Le Plessis-Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Ay, Saint Martin d'Aubigny, Saint-Sauveur de Pierrepont, Saint-Sébastien de Raids, Varenguebec et Vesly.

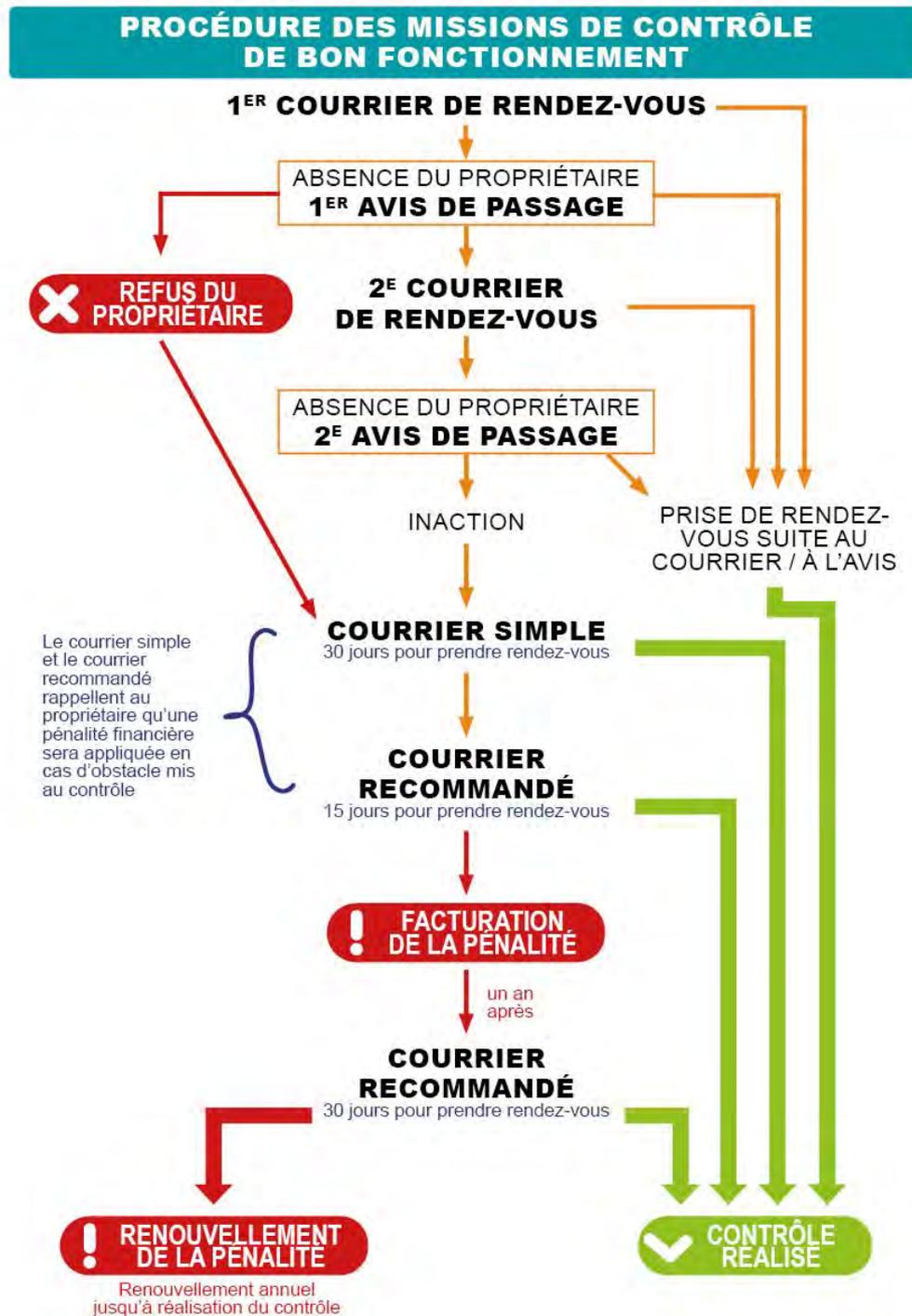
IV. Mise en œuvre de la réglementation

1. Obligation de contrôle

Pour rappel et selon l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, le contrôle de son installation autonome est obligatoire et réalisé par le SPANC.

Des pénalités financières sont prévues en cas d'obstacle à la réalisation des missions de contrôle du service, conformément aux articles L 1331-8, 1331-11 et 1331-12 du Code de la santé publique.

Ci-dessous, la démarche d'application des obligations de contrôle et de la pénalité le cas échéant.



2. Pénalités mise en place pour refus de contrôle en 2024

Au cours de l'année 2024, plusieurs procédures de refus de contrôle ont été enclenchées et certaines ont abouti à la facturation d'une pénalité. Le tableau ci-dessous présente le nombre de pénalités établi par commune :

Communes	Nombre de pénalités
Auxais	1
Bretteville-sur-Ay	1
Doville	3
Feugères	2
Geffosses	2
Gorges	8
La Haye	3
Le Plessis-Lastelle	1
Marchésieux	9
Millières	6
Montsenelle	6
Périers	1
Pirou	5
Raids	2
Saint-Germain-sur-Sèves	2
Saint-Patrice-de-Claidis	3
Saint-Martin d'Aubigny	4
Saint-Nicolas-de-Pierrepont	2
Vesly	5
TOTAL	66

3. Pour donner suite aux contrôles du SPANC

L'obligation de travaux dans un délai de 4 ans ne s'applique aux particuliers qu'en cas d'installation présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. En cas de non-conformité, mais sans danger pour la santé des personnes, ou risque avéré de pollution de l'environnement, cas jugé moins urgent, les travaux sont à réaliser mais sans délai précis, sauf en cas de vente de l'immeuble, où ils doivent être réalisés au plus tard un an après la vente. Cette nouvelle réglementation conduit à prioriser l'action des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental, avec une volonté de meilleur rapport coût-efficacité. En parallèle, les transactions immobilières permettront progressivement de remettre le parc d'installations en conformité sans générer de pression financière trop importante pour le particulier.

PROCÉDURES DE MISES EN PLACE DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES À LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT

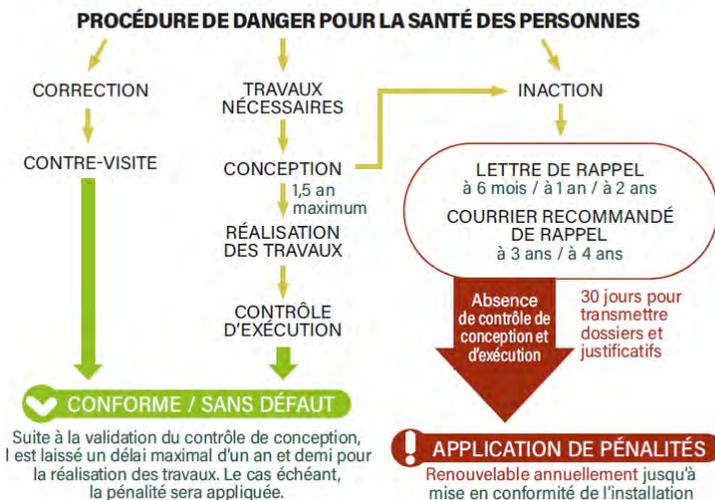


Figure 3 : Procédure de mise en place des pénalités liées à la mise en conformité

En cas d'absence d'installation, installation classée non conforme avec mise en demeure, l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique n'est pas respecté. Les travaux doivent donc être réalisés dans les meilleurs délais. Les « meilleurs délais » sont les délais techniques nécessaires pour mettre en œuvre une installation d'assainissement non collectif. Cela comprend la conception de l'installation, les contrôles et la réalisation de l'installation. Ce délai reste à la libre appréciation du SPANC selon le contexte local. En tout état de cause, ce délai doit être inférieur à un an.

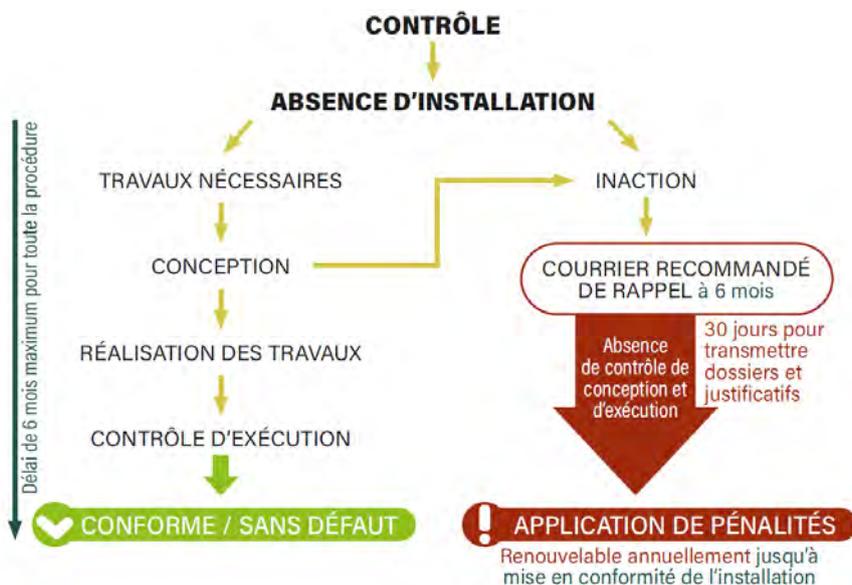


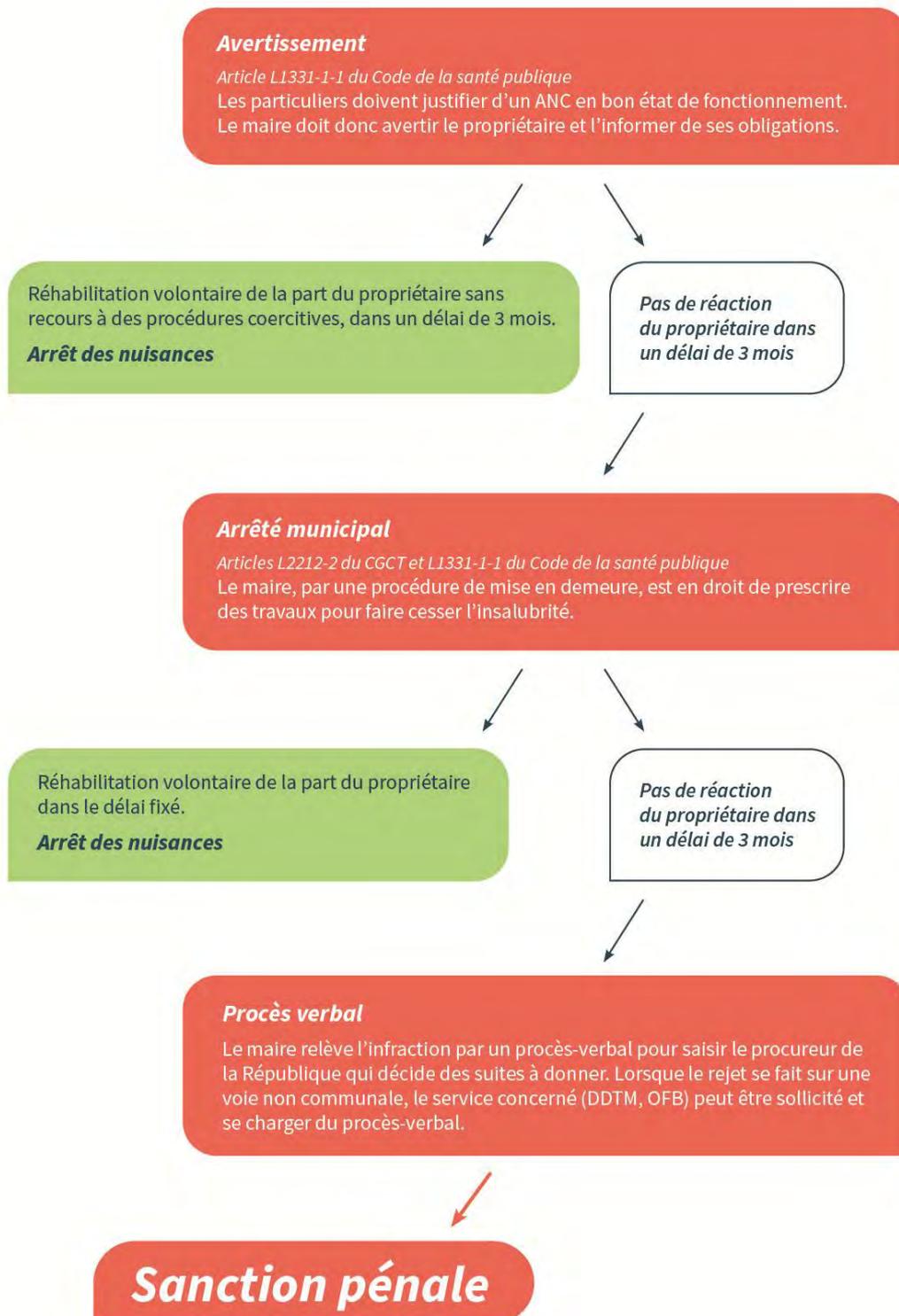
Figure 4 : Procédure de mise en place des pénalités en cas d'absence d'installation

4. Les responsabilités du maire

En cas de non-respect des lois et arrêtés sur l'eau, les divers pouvoirs de police exercés par le maire (article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) sont mis à contribution.

Lorsqu'une pollution (d'un cours d'eau, d'un fossé...) due à un système d'assainissement non collectif est constatée, le maire peut user de son pouvoir de police. Sur la page suivante, un schéma résume les actions envisageables.

Pouvoir de police du maire face à un problème de salubrité publique



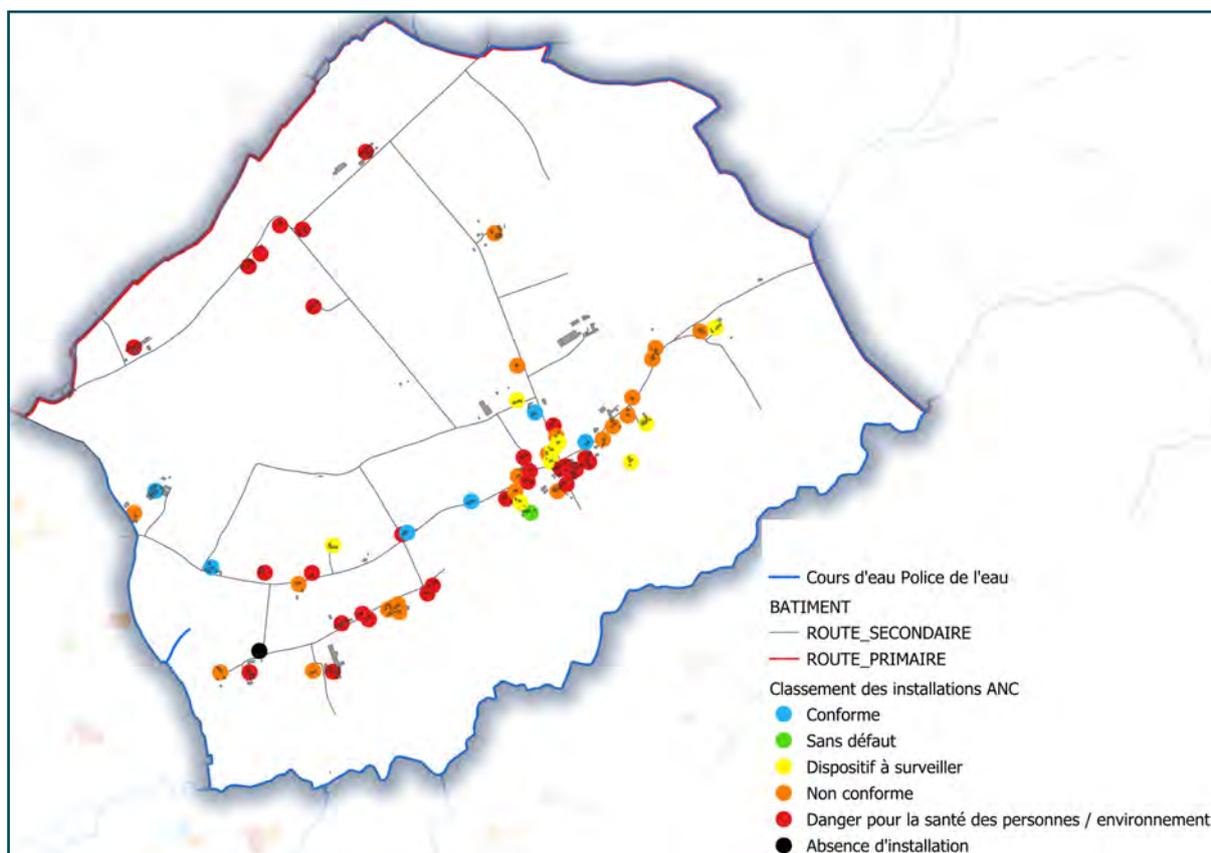
V. Annexes – Etat des lieux des communes sur la campagne 2019-2026

AUXAIS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **84**

81 installations, soit **96 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



7 projets de conception en 2024
2 réalisations de travaux en 2024

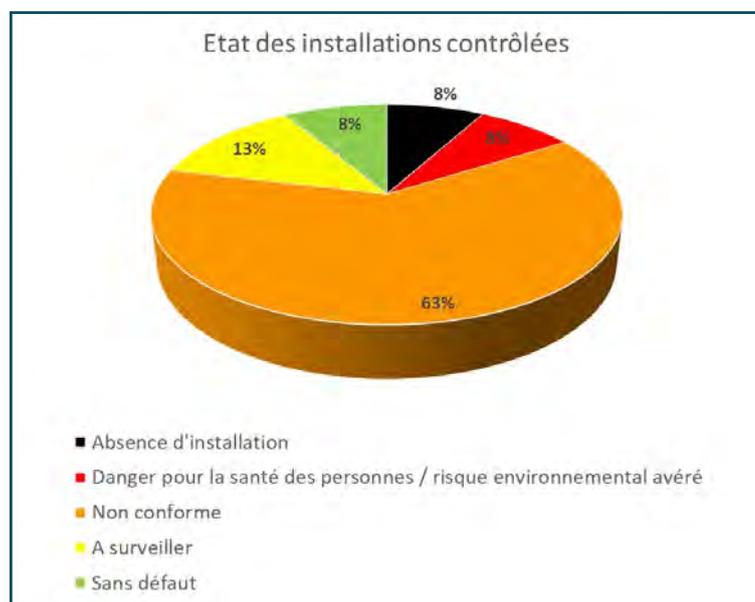
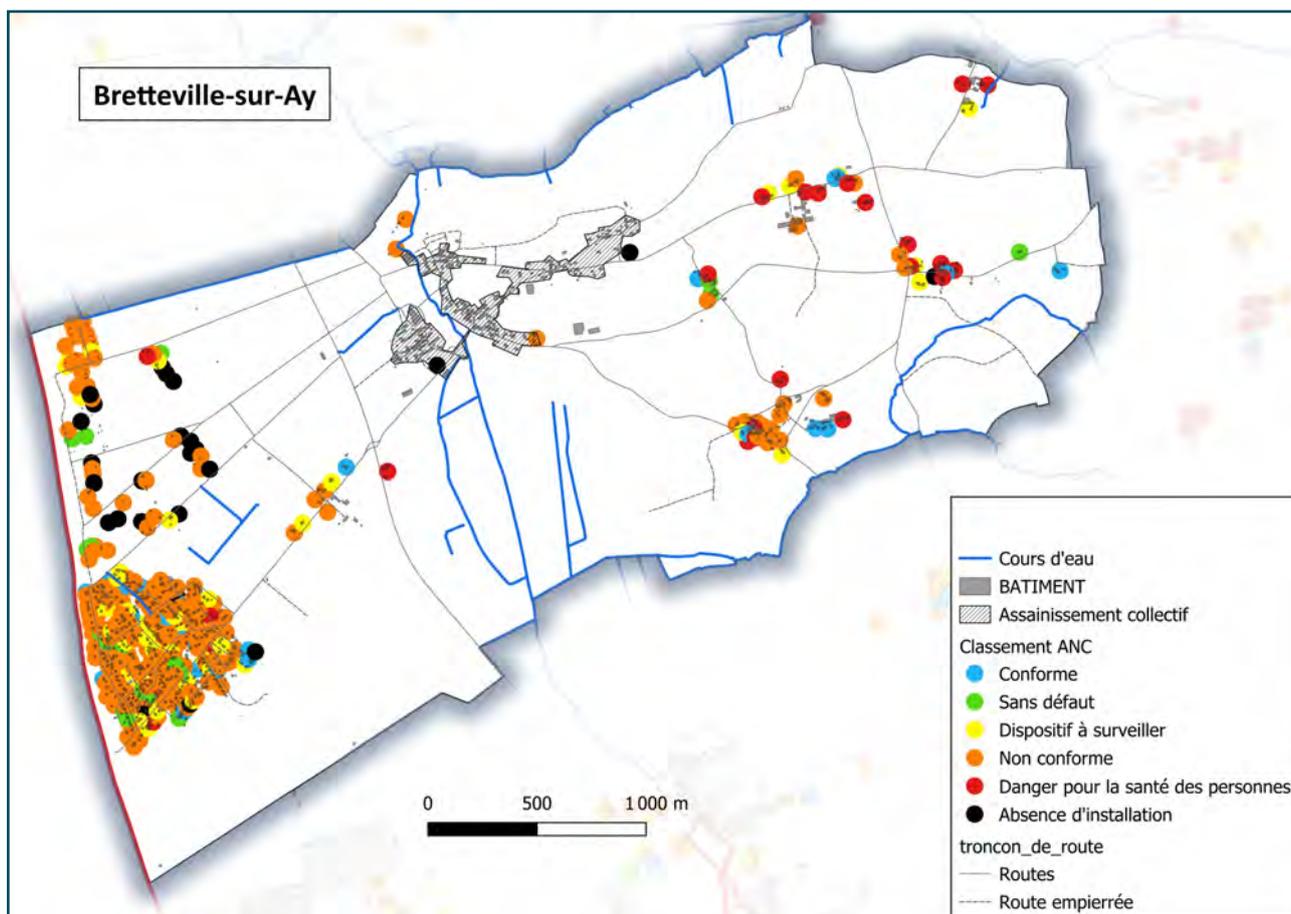
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2024

BRETTEVILLE-SUR-AY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **485**

400 installations, soit **83 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



5 projets de conception en 2024
5 réalisations de travaux en 2024

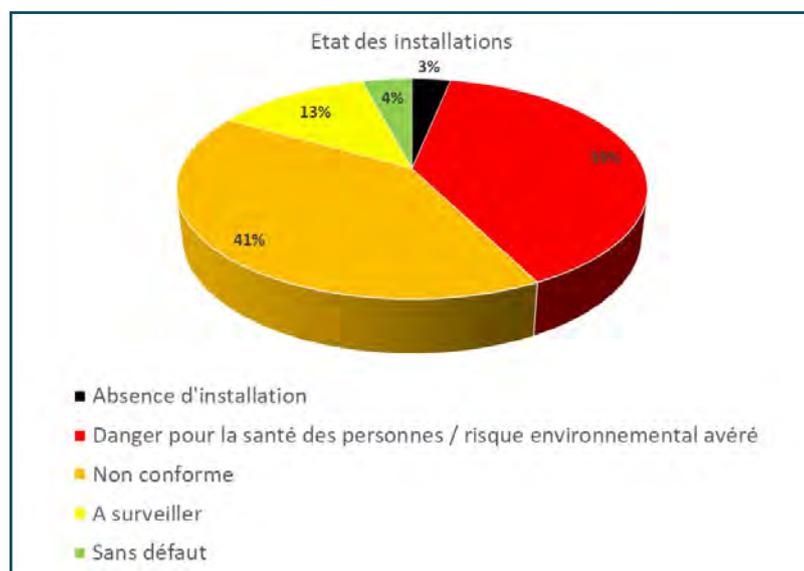
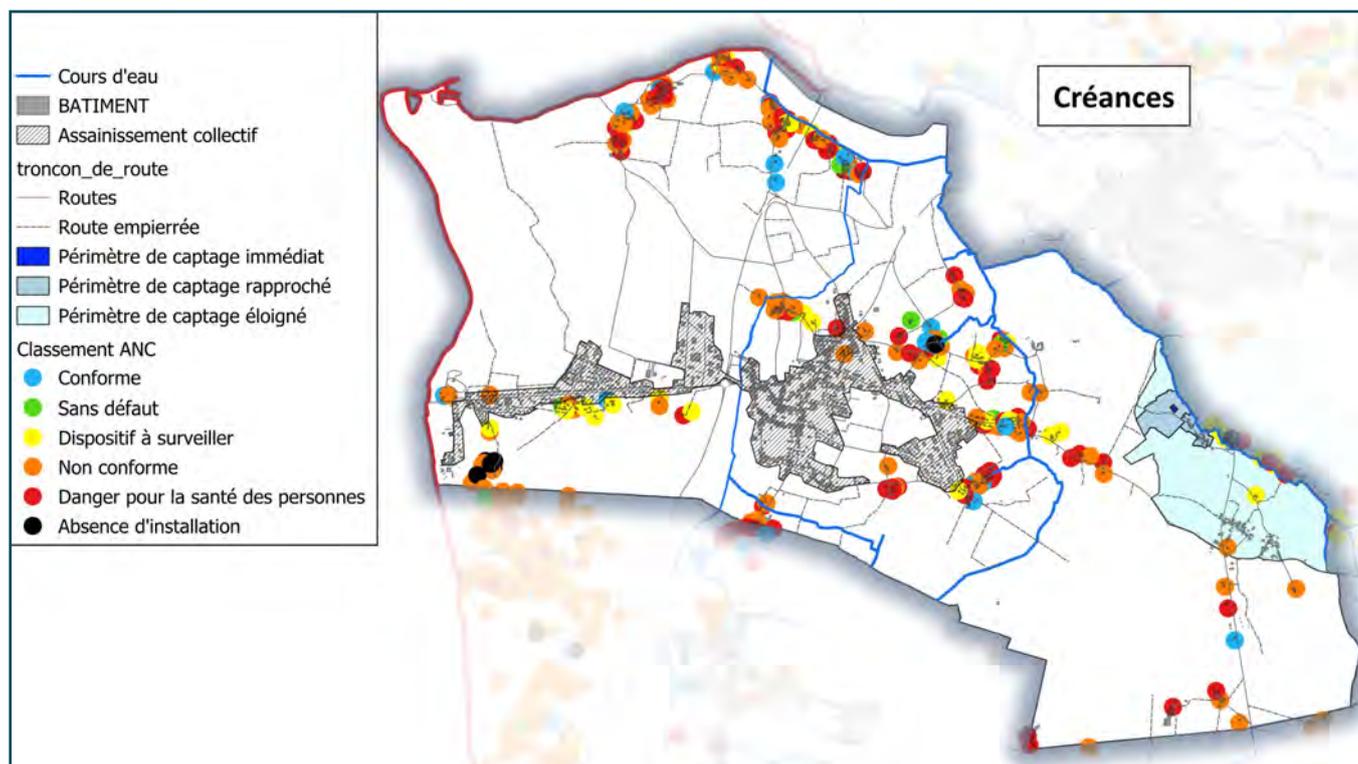
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2024

CREANCES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **277**

219 installations, soit **79 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



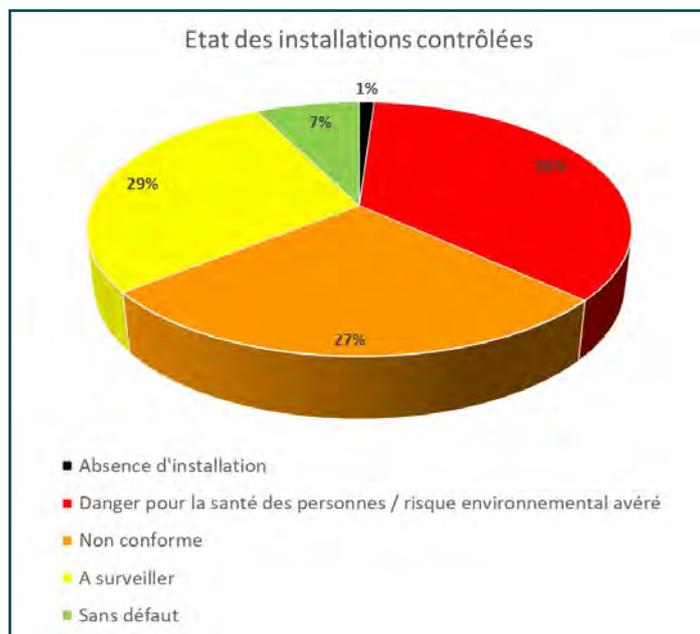
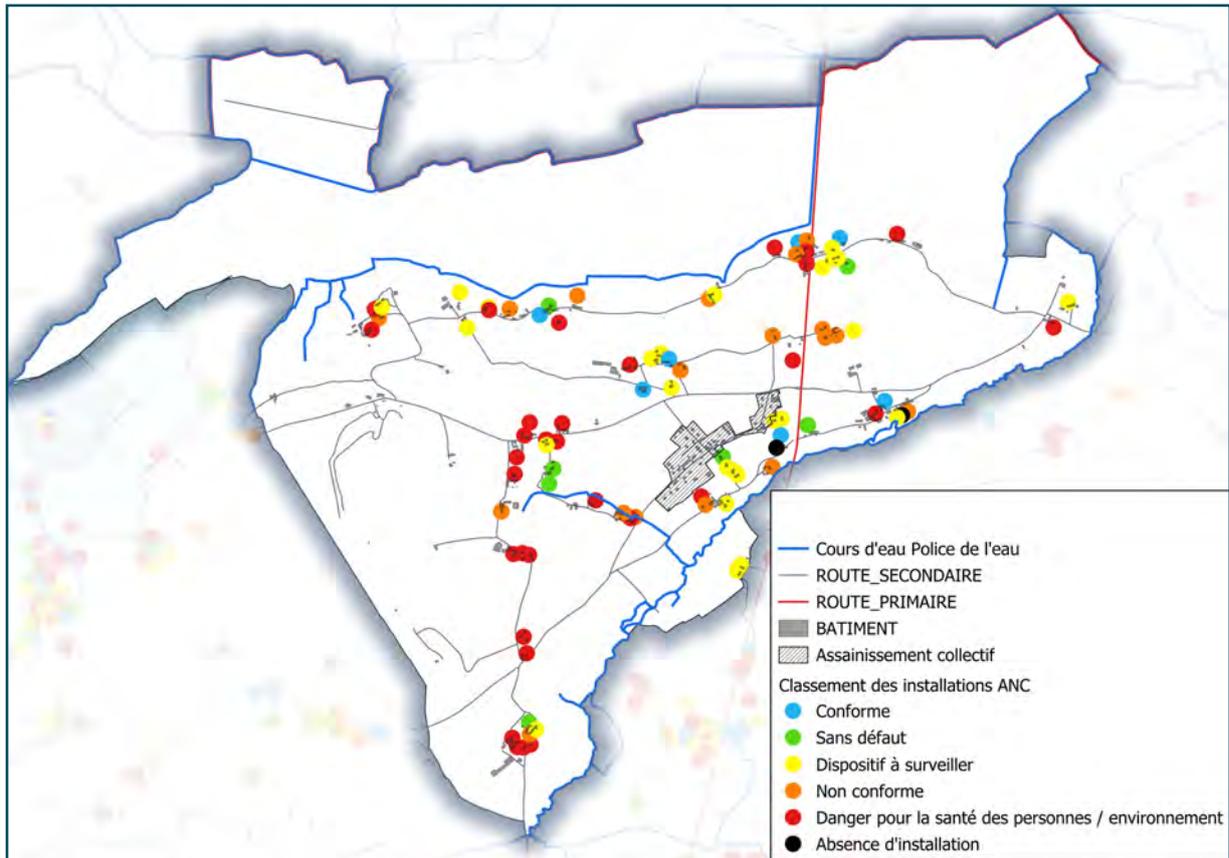
6 projets de conception en 2024
4 réalisations de travaux en 2024

DOVILLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **120**

95 installations, soit **79 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2024
Pas de réalisation de travaux en 2024

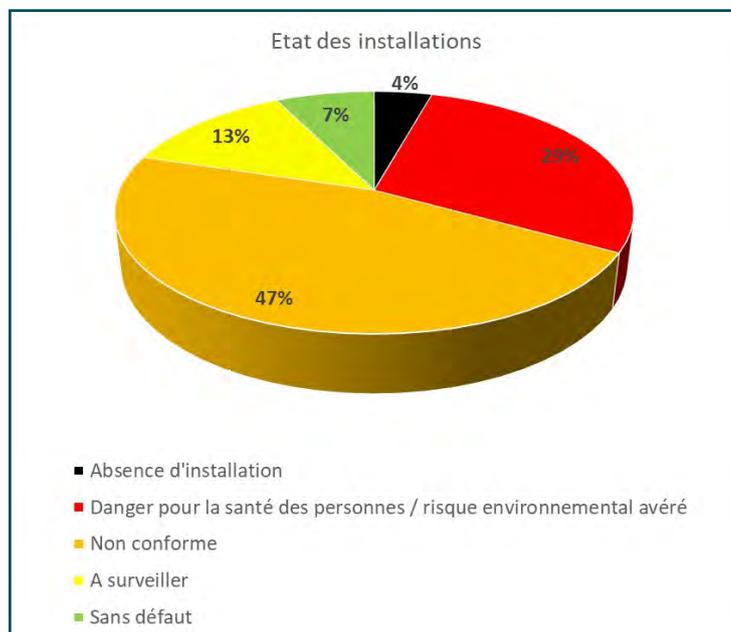
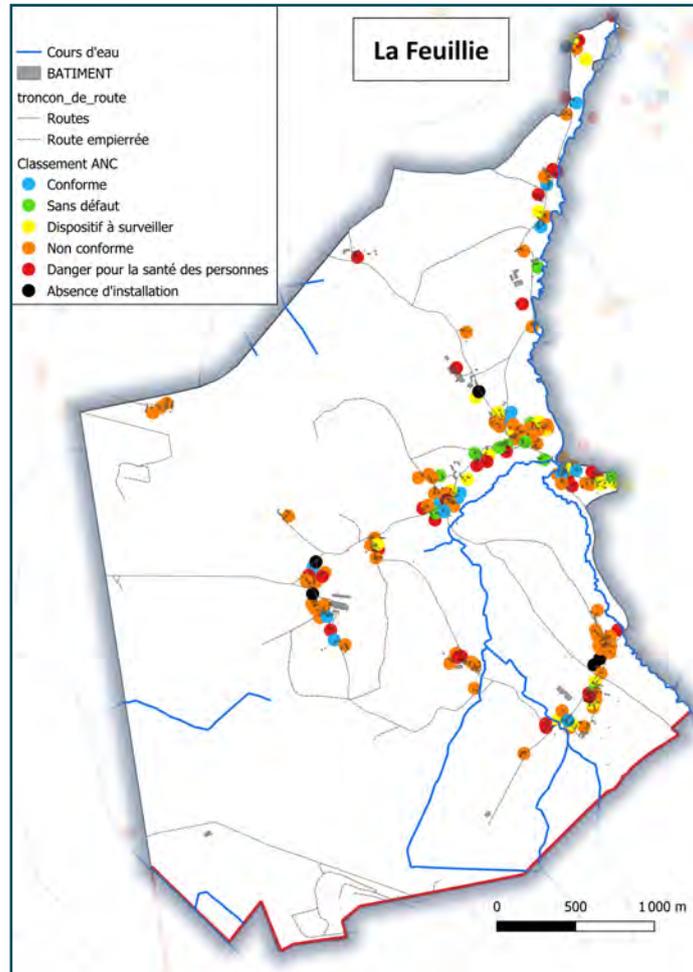
3 pénalités financières pour refus
de contrôle 2024

LA FEUILLIE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **194**

163 installations, soit **84 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



4 projets de conception en 2024
4 réalisations de travaux en 2024

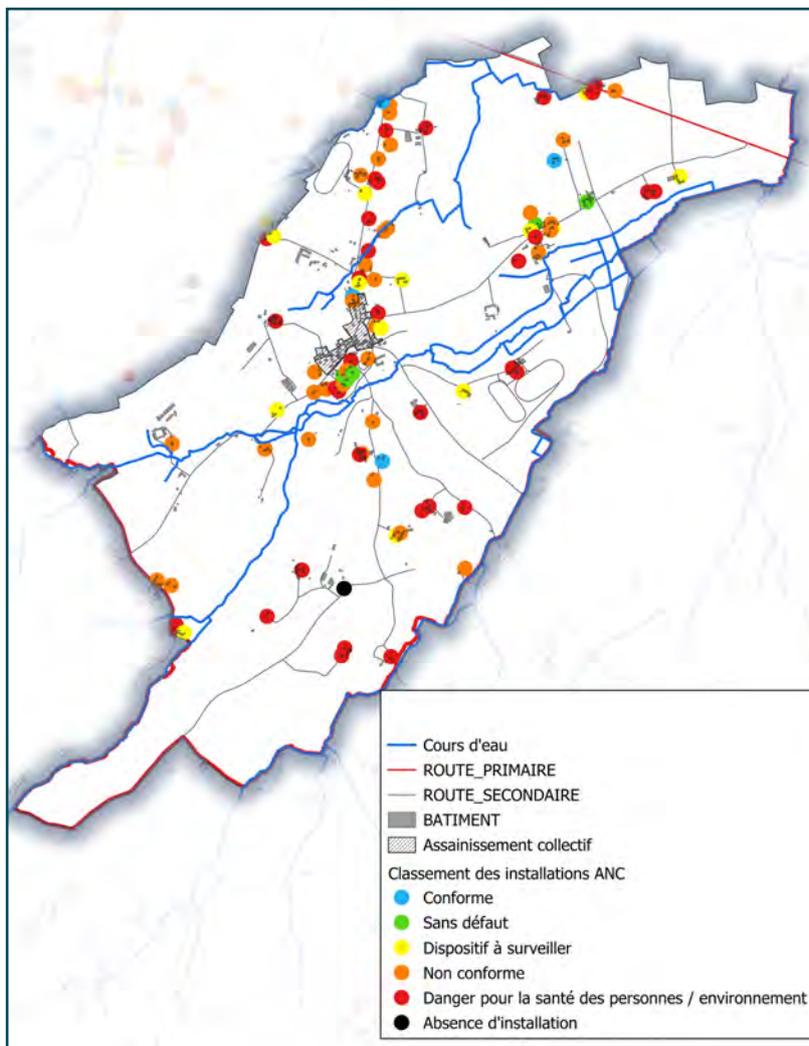
3 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

FEUGERES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **127**

104 installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



Pas de projet de conception en 2024
Pas de réalisation de travaux en 2024

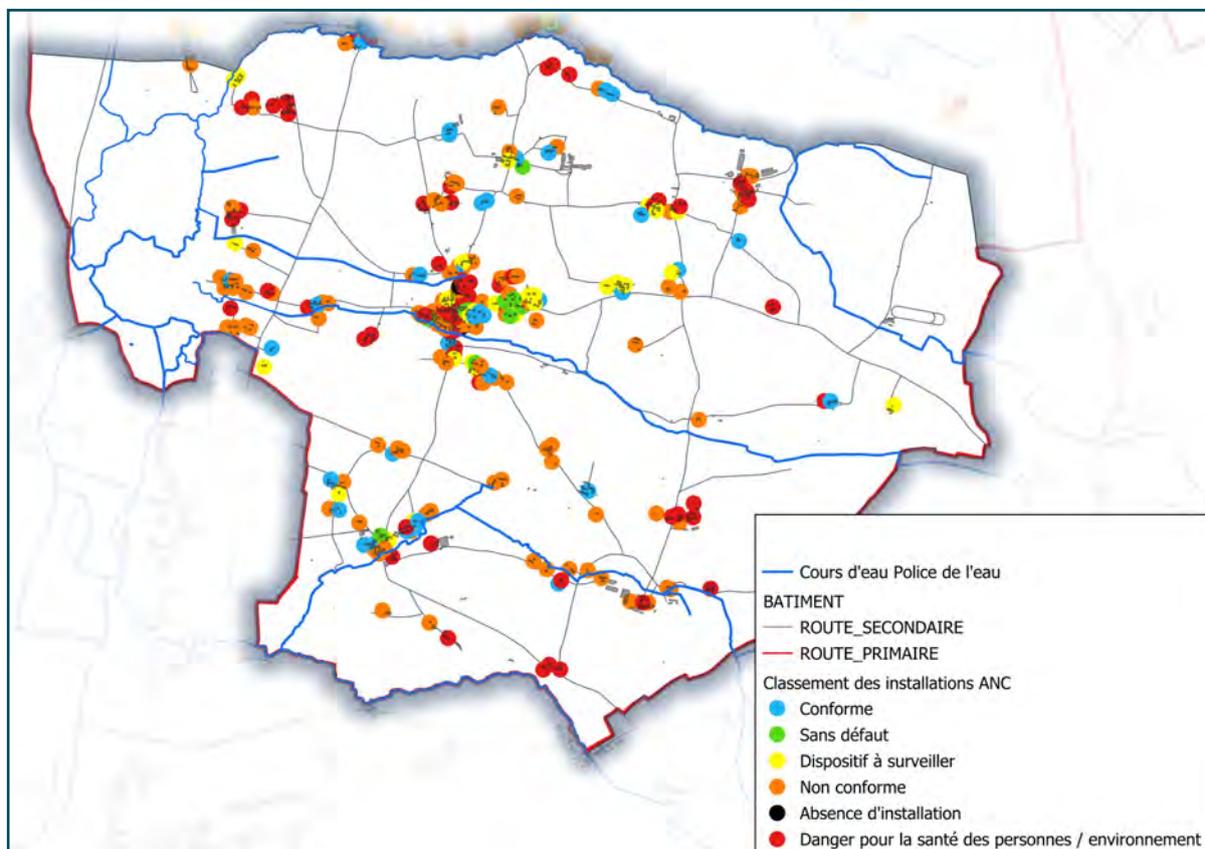
2 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

GEFFOSSES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **301**

251 installations, soit **83 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



10 projets de conception en 2024
11 réalisations de travaux en 2024

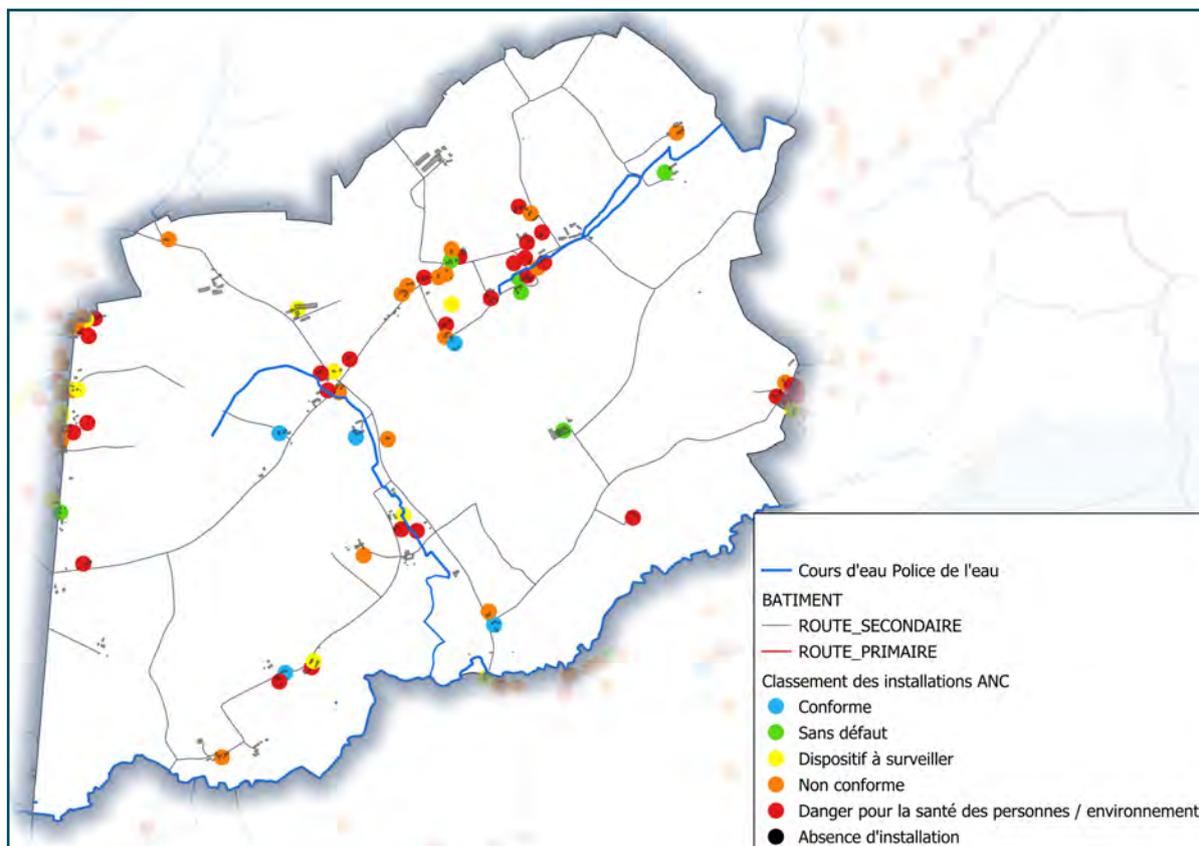
2 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

GONFREVILLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **94**

73 installations, soit **78 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



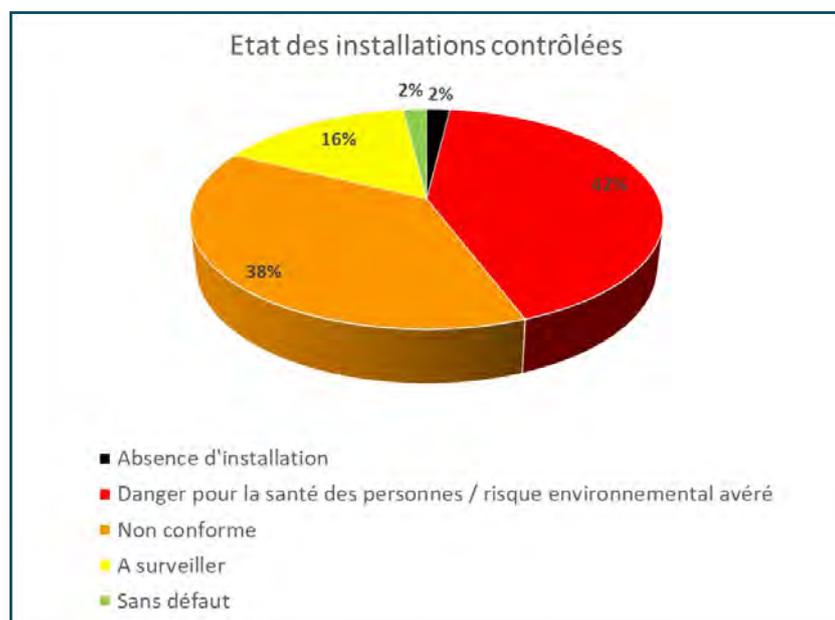
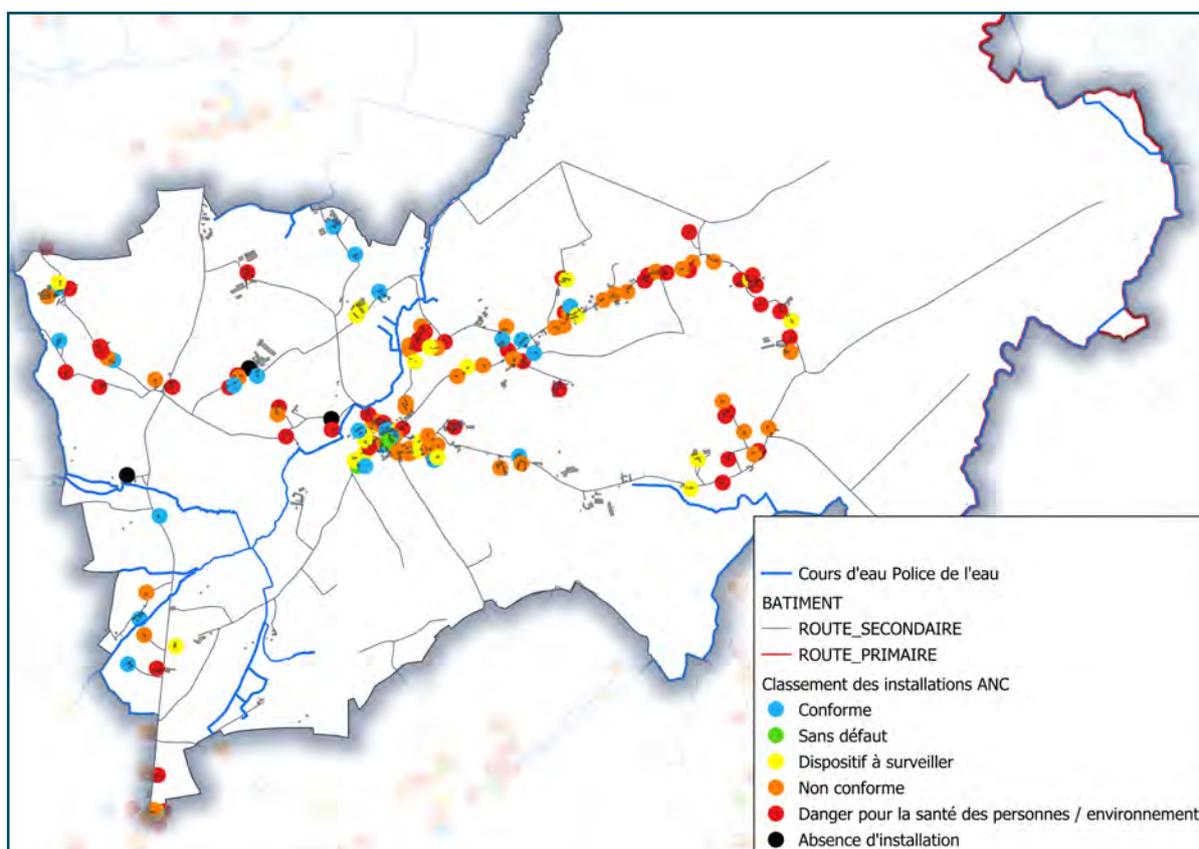
2 projets de conception en 2024
Pas de réalisation de travaux en 2024

GORGES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **229**

167 installations, soit **73 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



8 projets de conception en 2024
3 réalisations de travaux en 2024

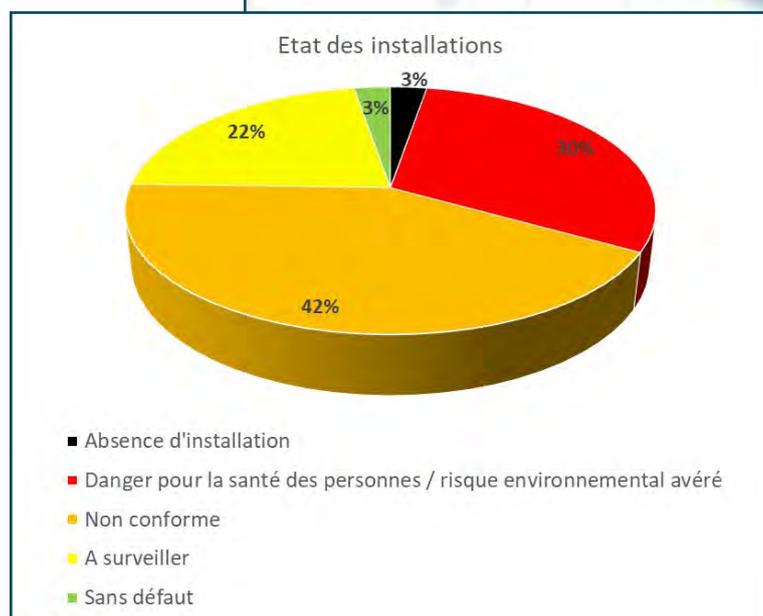
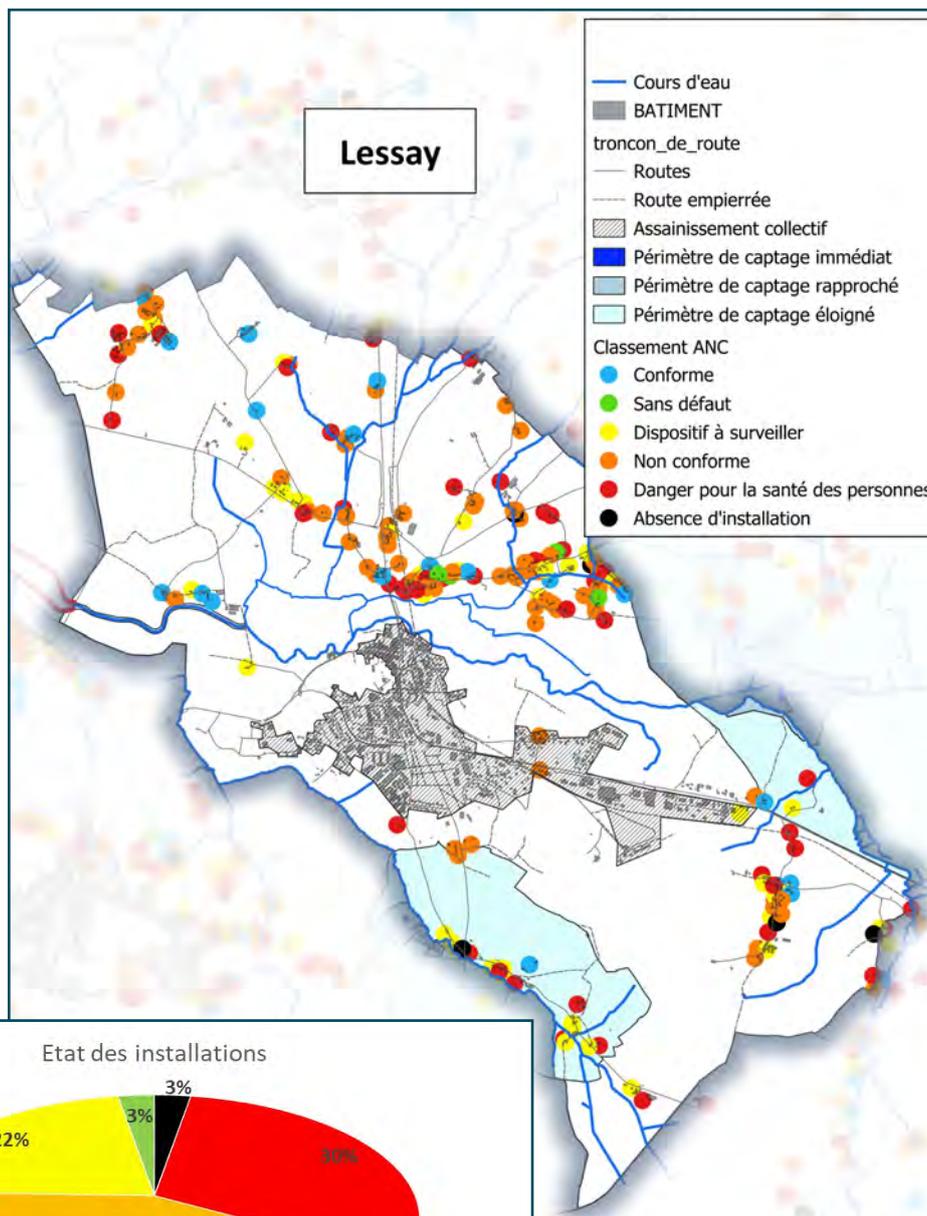
8 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

LESSAY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **340**

265 installations, soit **78 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



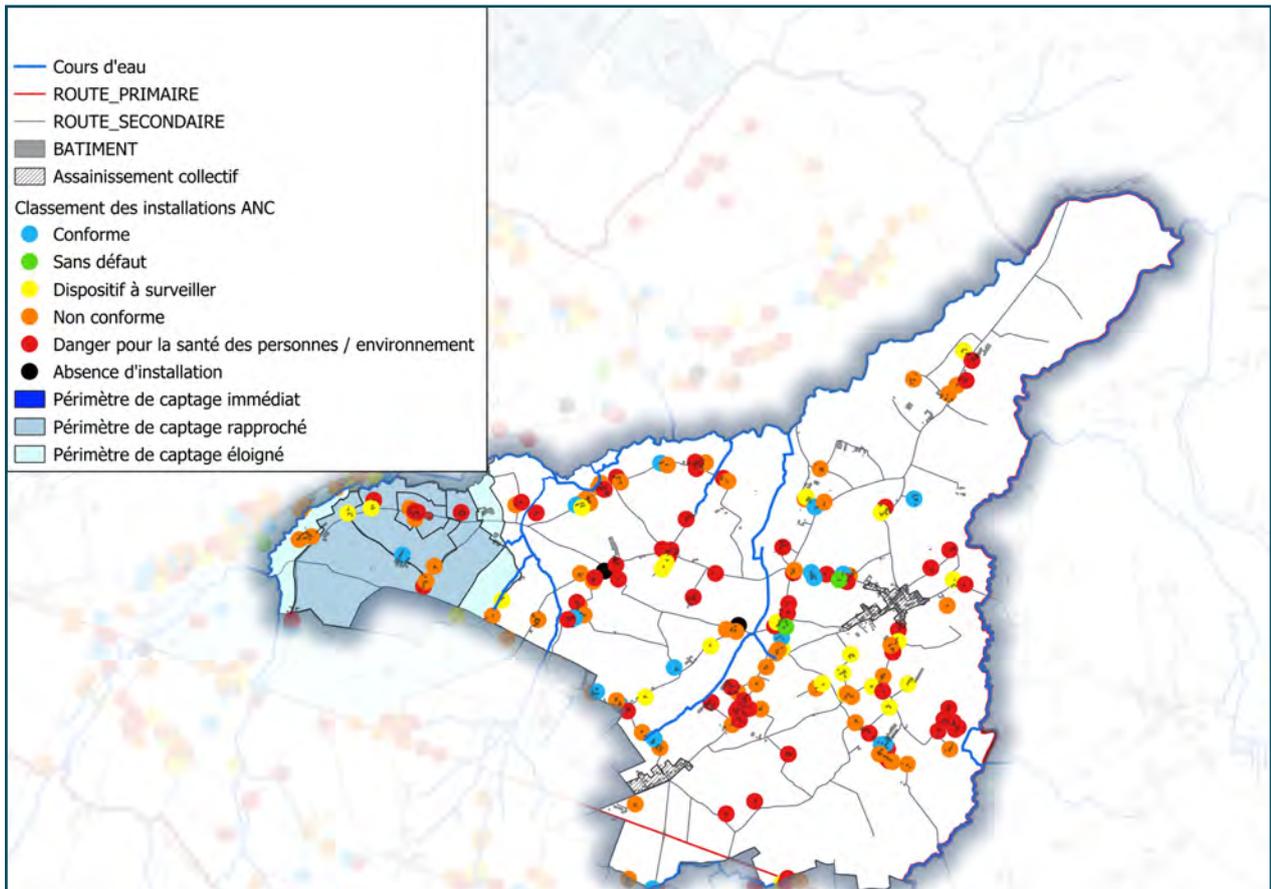
11 projets de conception en 2024
5 réalisations de travaux en 2024

MARCHESIEUX

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **249**

197 installations, soit **79 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



9 projets de conception en 2024
4 réalisations de travaux en 2024

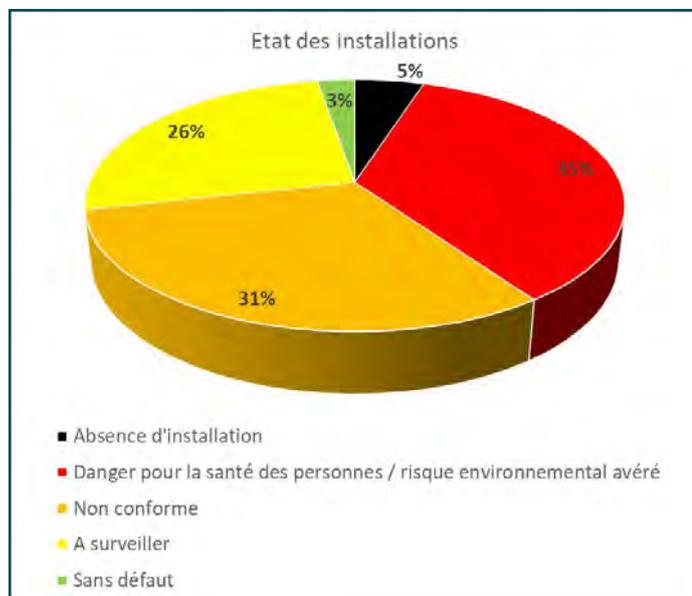
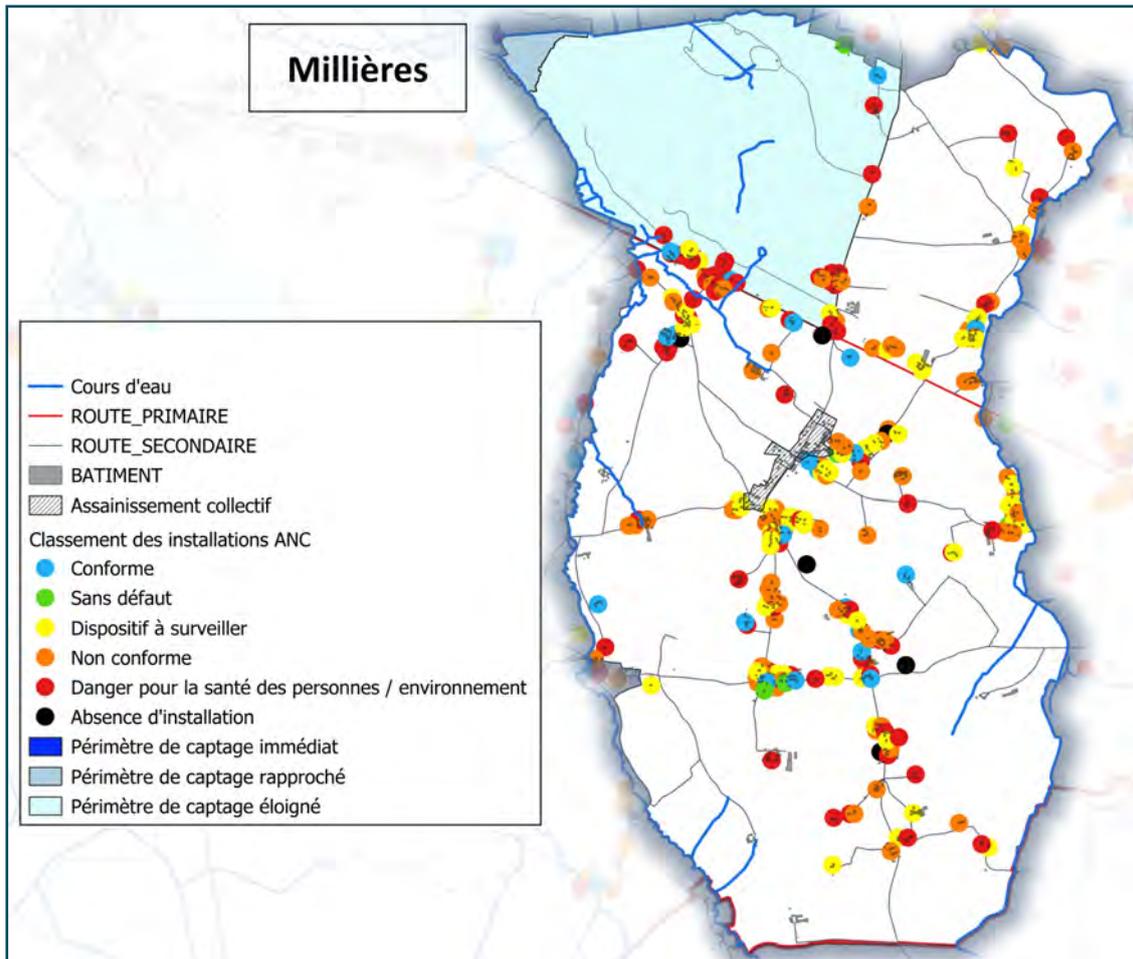
9 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

MILLIERES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **321**

263 installations, soit **82 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



12 projets de conception en 2024
11 réalisations de travaux en 2024

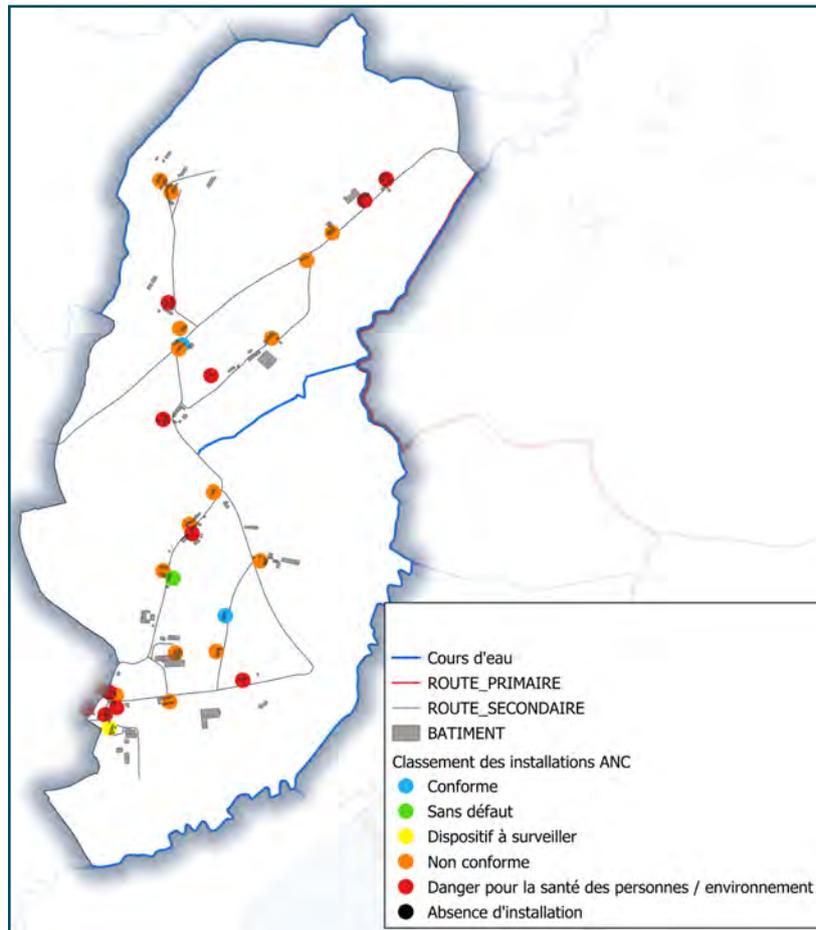
6 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

NAY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **40**

32 installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



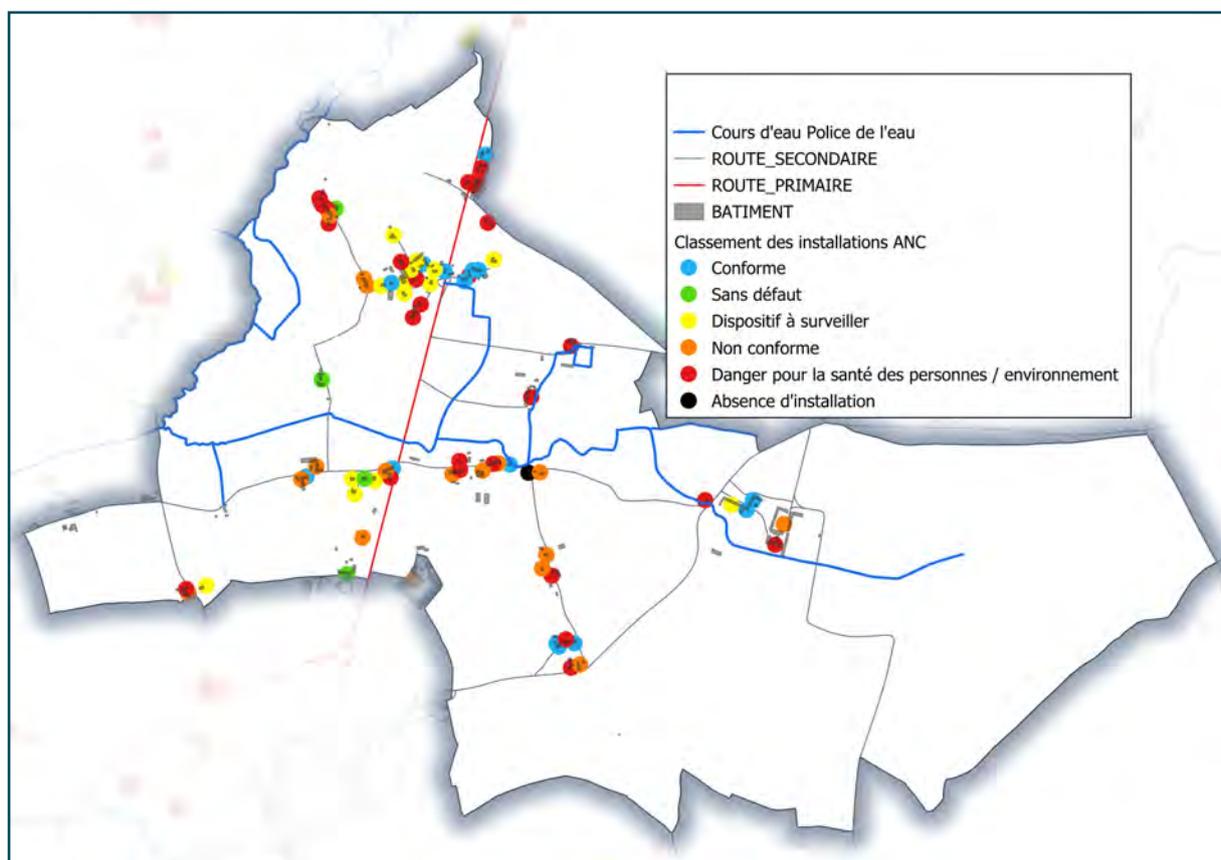
1 projet de conception en 2024
4 réalisations de travaux en 2024

NEUFMESNIL

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **93**

80 installations, soit **86 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



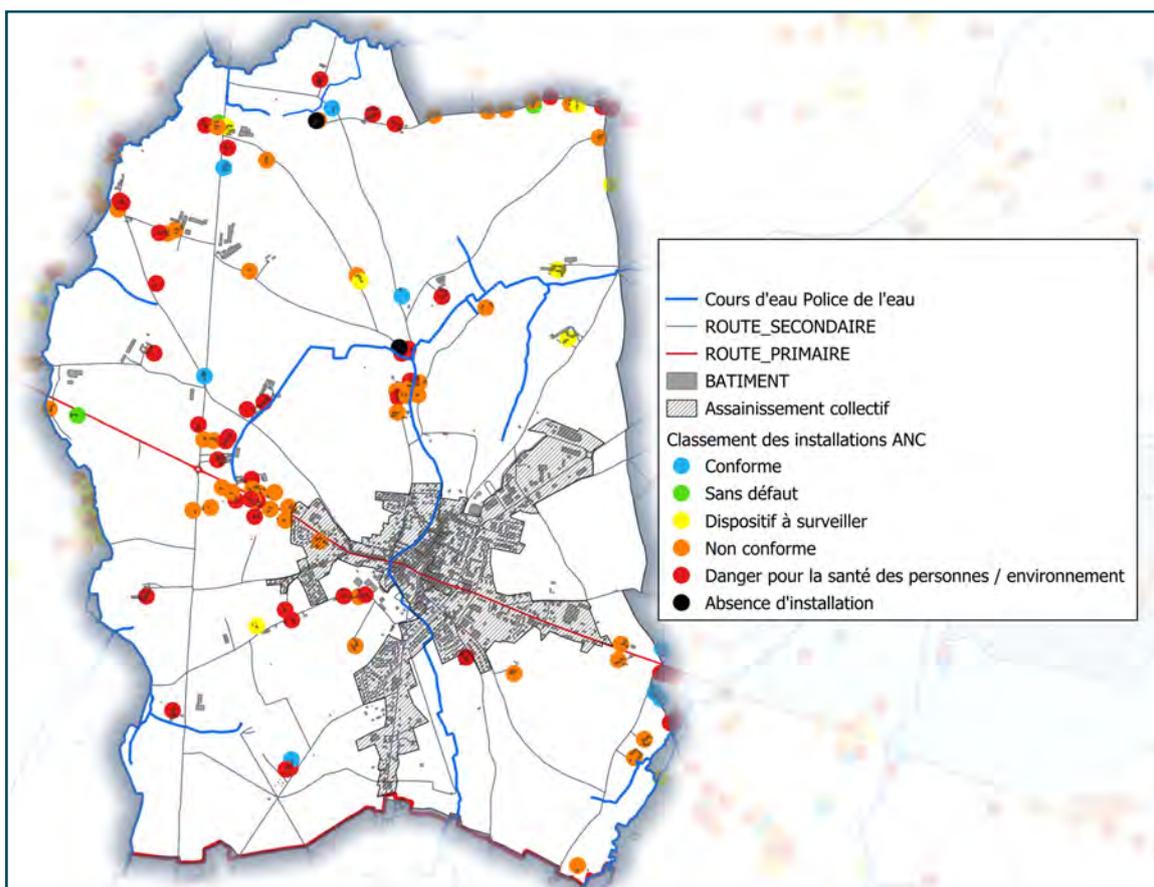
Pas de projet de conception en 2024
2 réalisations de travaux en 2024

PERIERS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **118**

103 installations, soit **87 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2024
2 réalisations de travaux en 2024

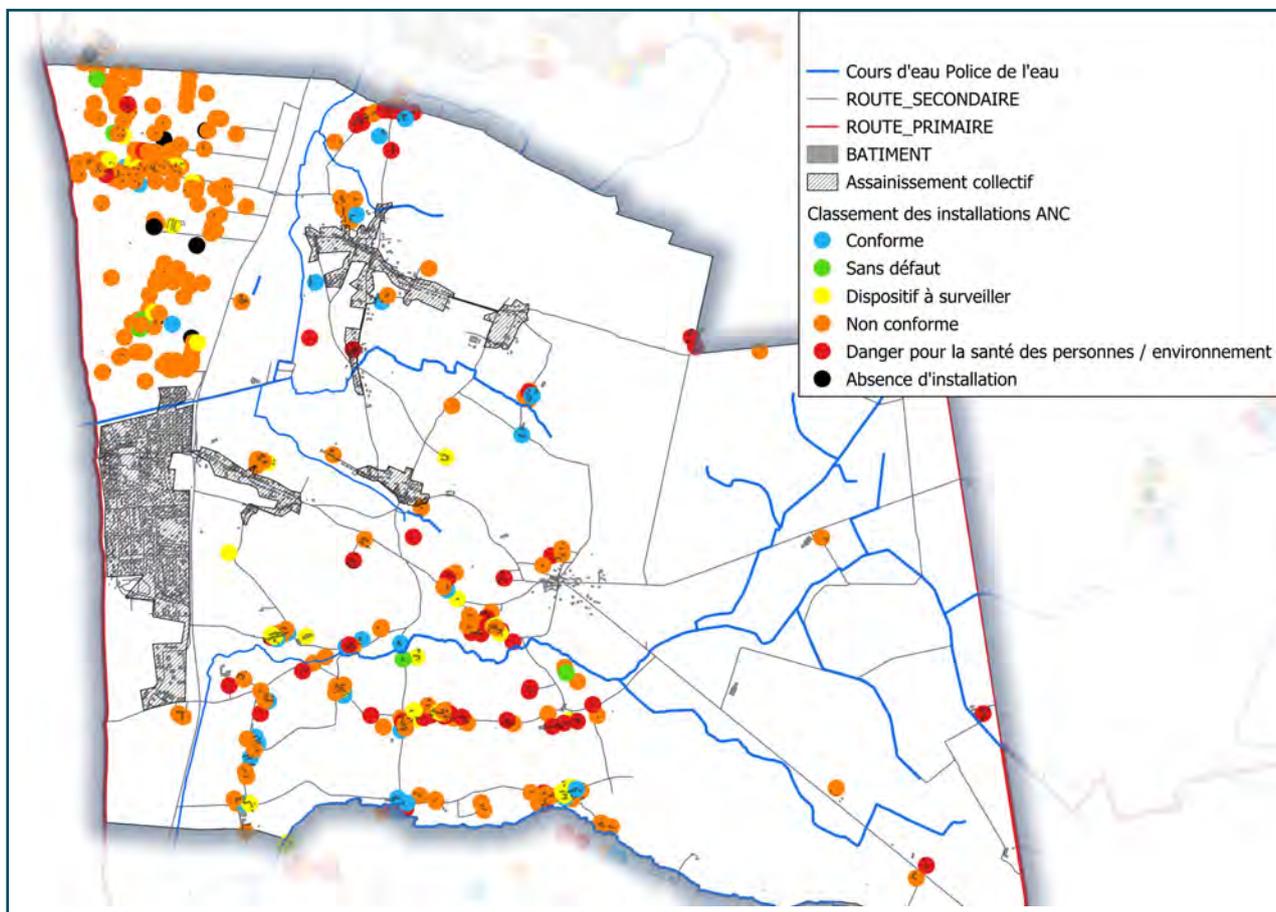
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2024

PIROU

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **433**

368 installations, soit **85 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



4 projets de conception en 2024
5 réalisations de travaux en 2024

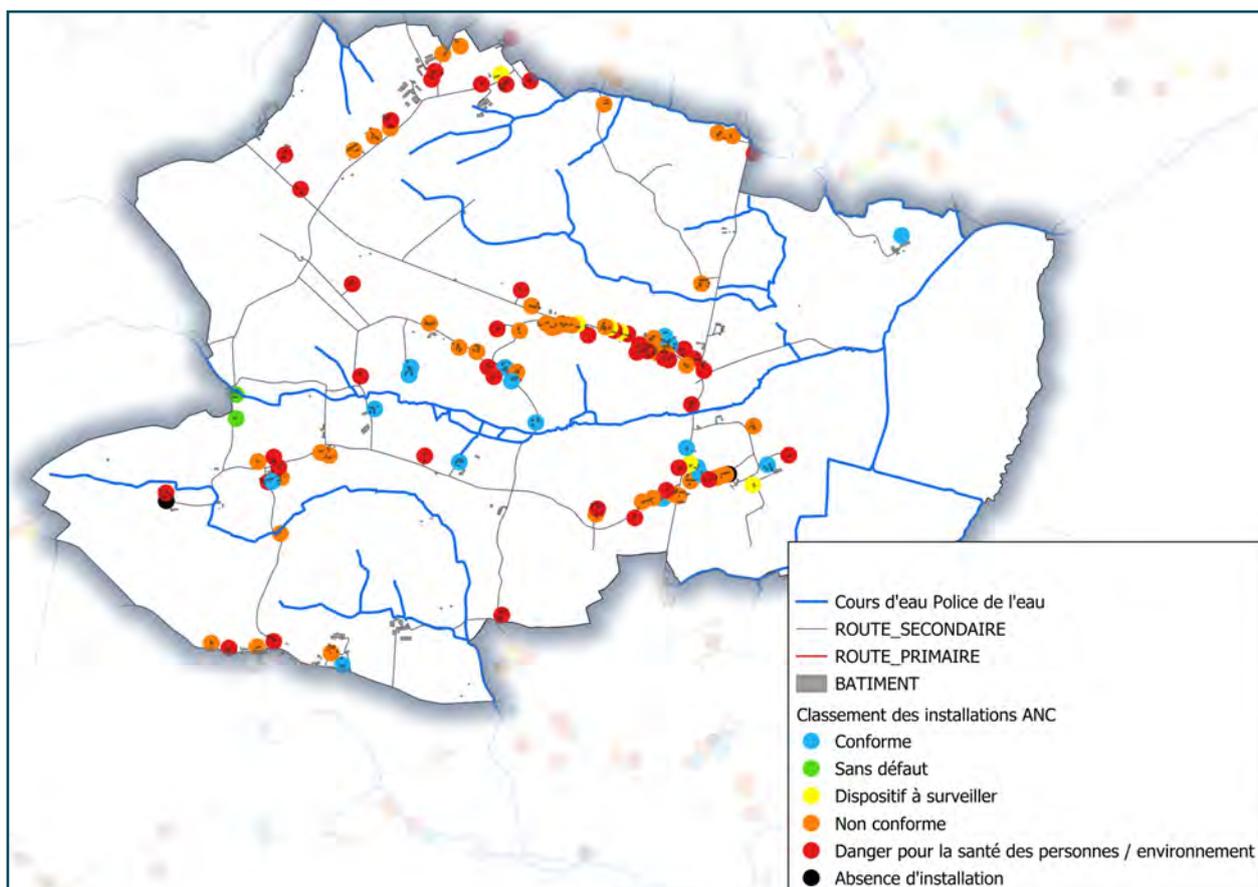
6 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

LE PLESSIS-LASTELLE

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **154**

124 installations, soit **81 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



6 projets de conception en 2024
7 réalisations de travaux en 2024

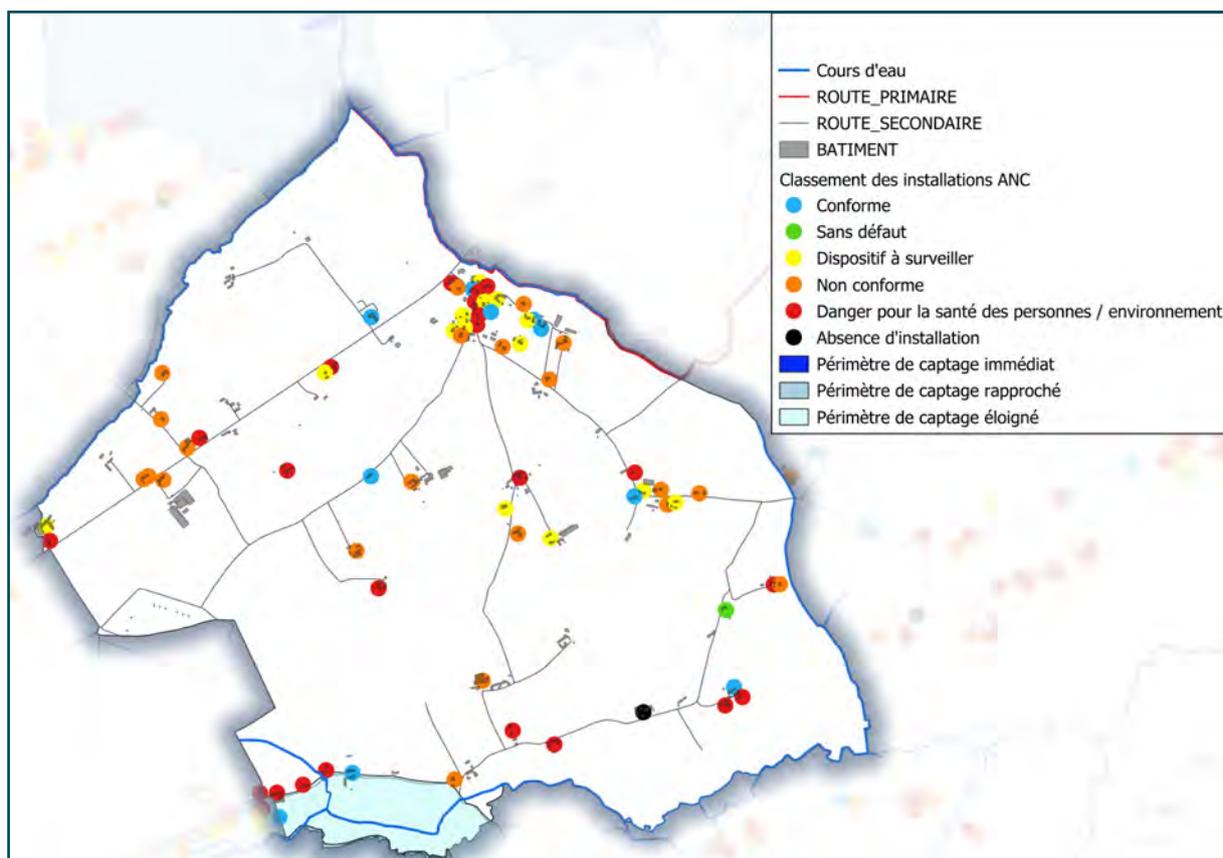
1 pénalité financière pour refus de contrôle 2024

RAIDS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **113**

89 installations, soit **79 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2024
2 réalisations de travaux en 2024

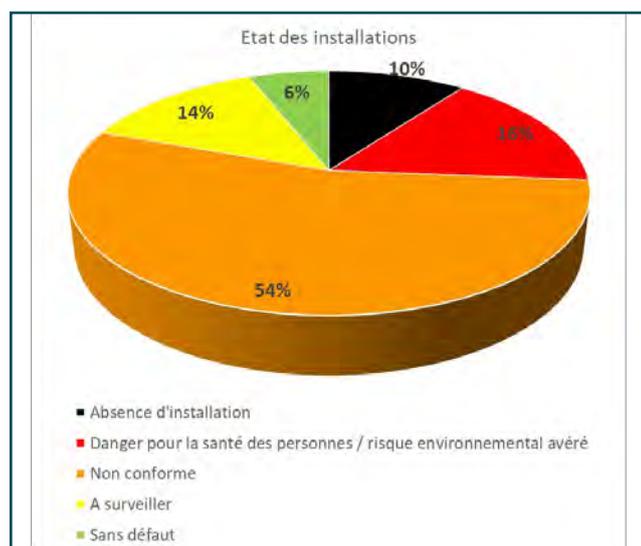
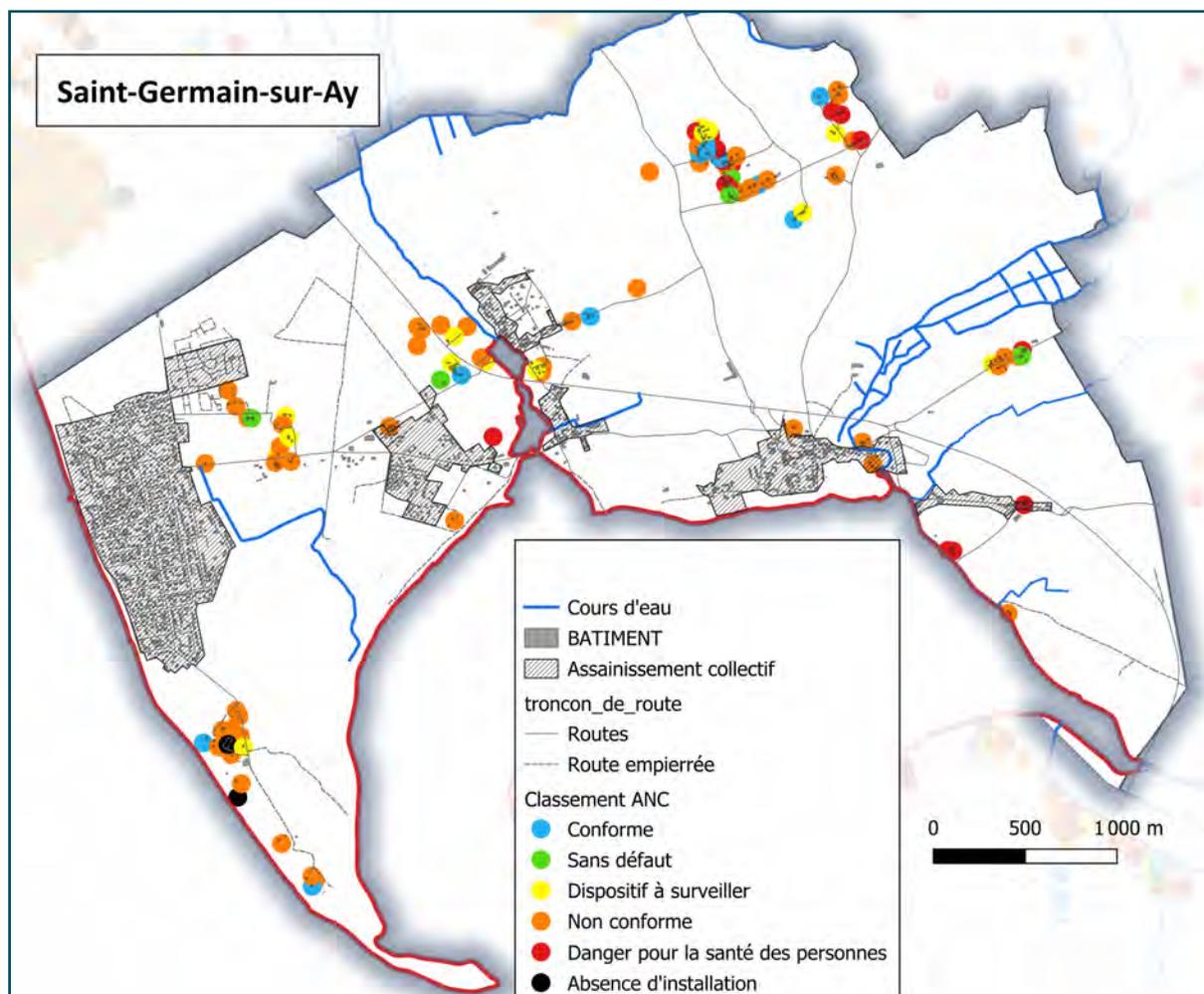
2 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

SAINT-GERMAIN-SUR-AY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **151**

118 installations, soit **78 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



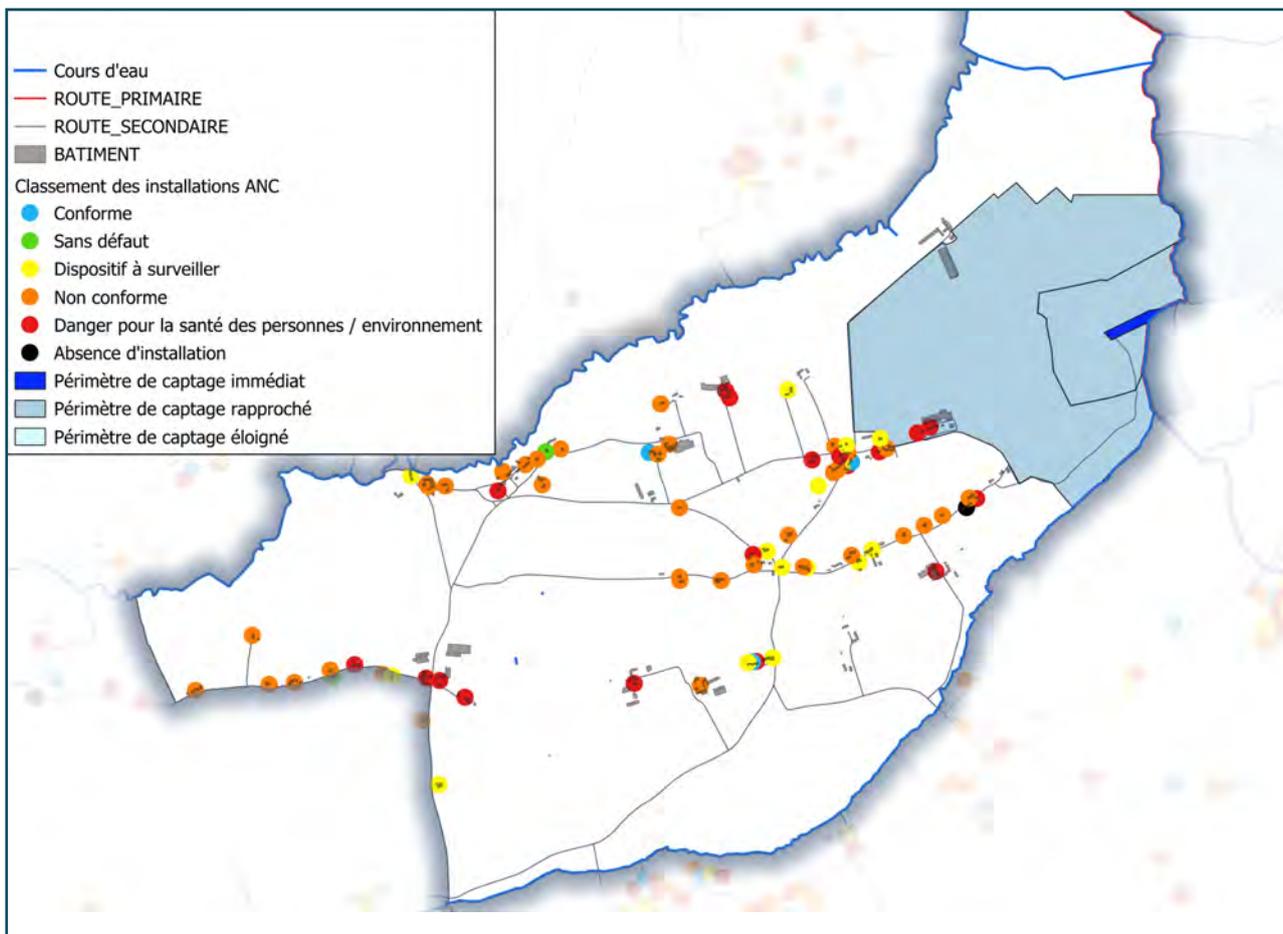
5 projets de conception en 2024
2 réalisations de travaux en 2024

SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **99**

78 installations, soit **79 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2024
Pas de réalisation de travaux en 2024

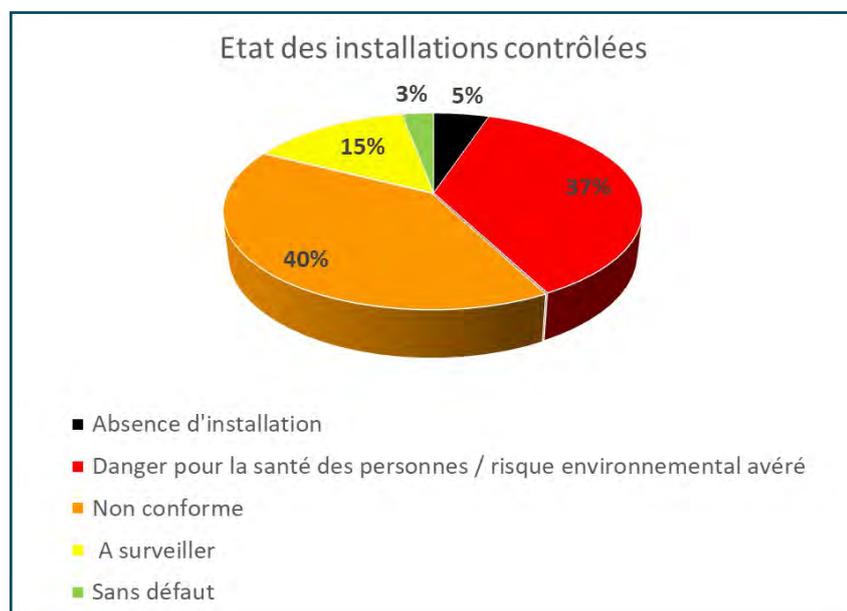
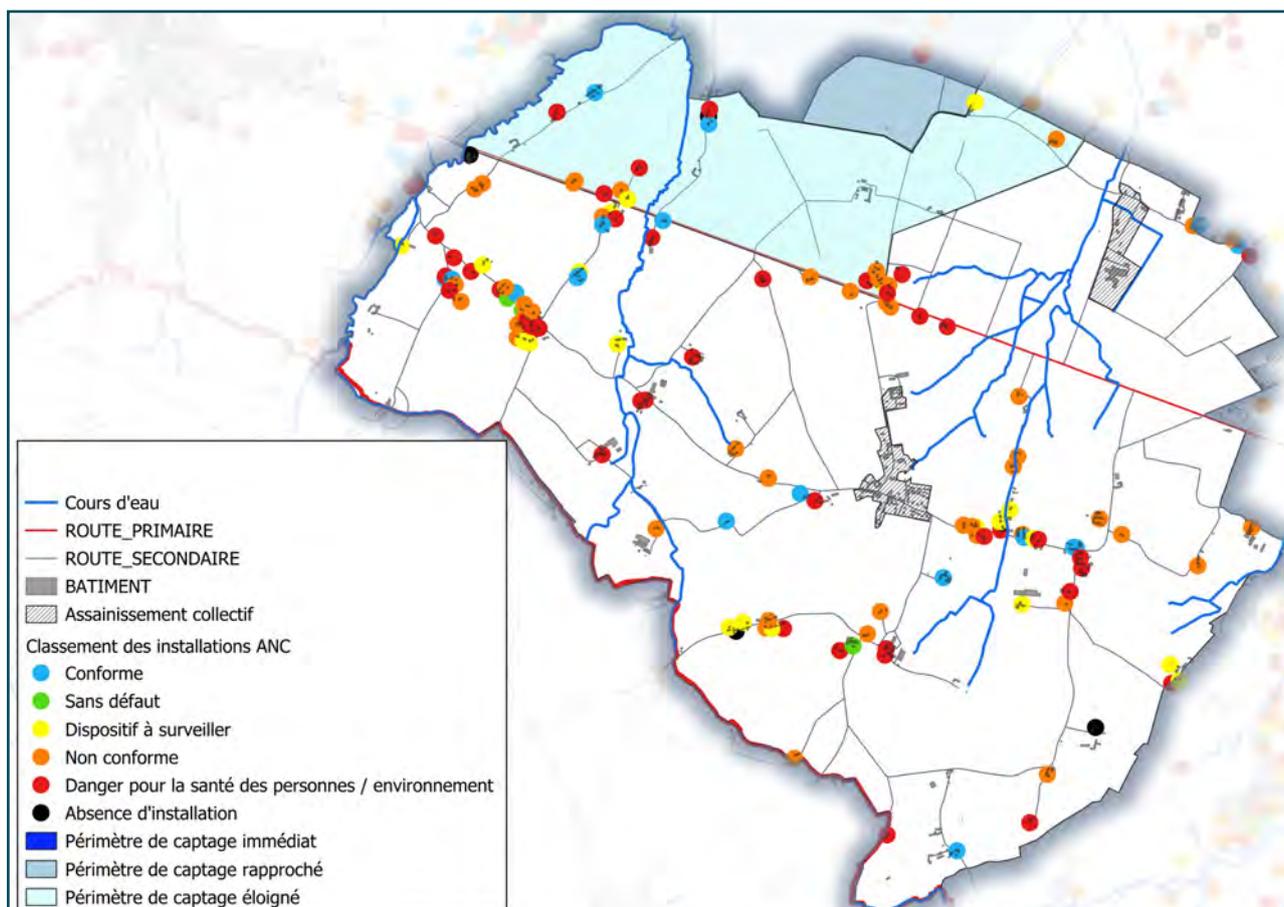
2 pénalités financières pour refus de
contrôle 2024

SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **189**

137 installations, soit **72 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



1 projet de conception en 2024
Pas de réalisation de travaux en 2024

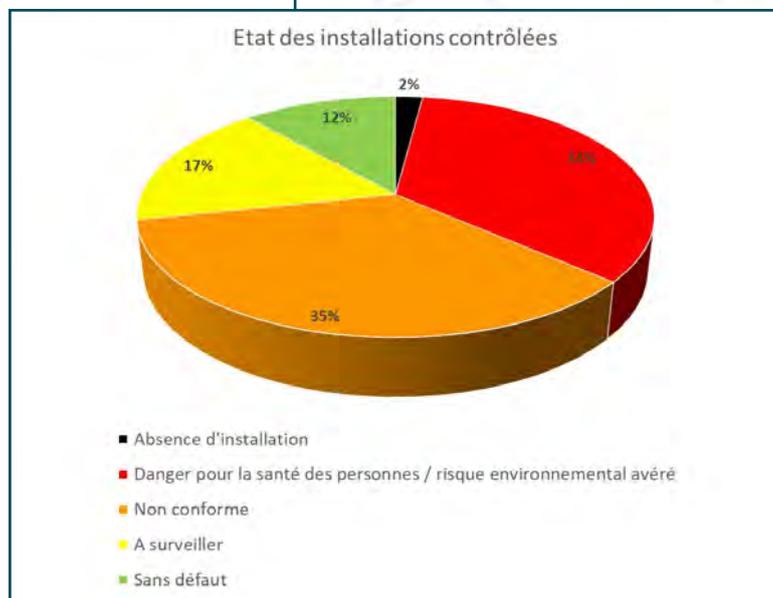
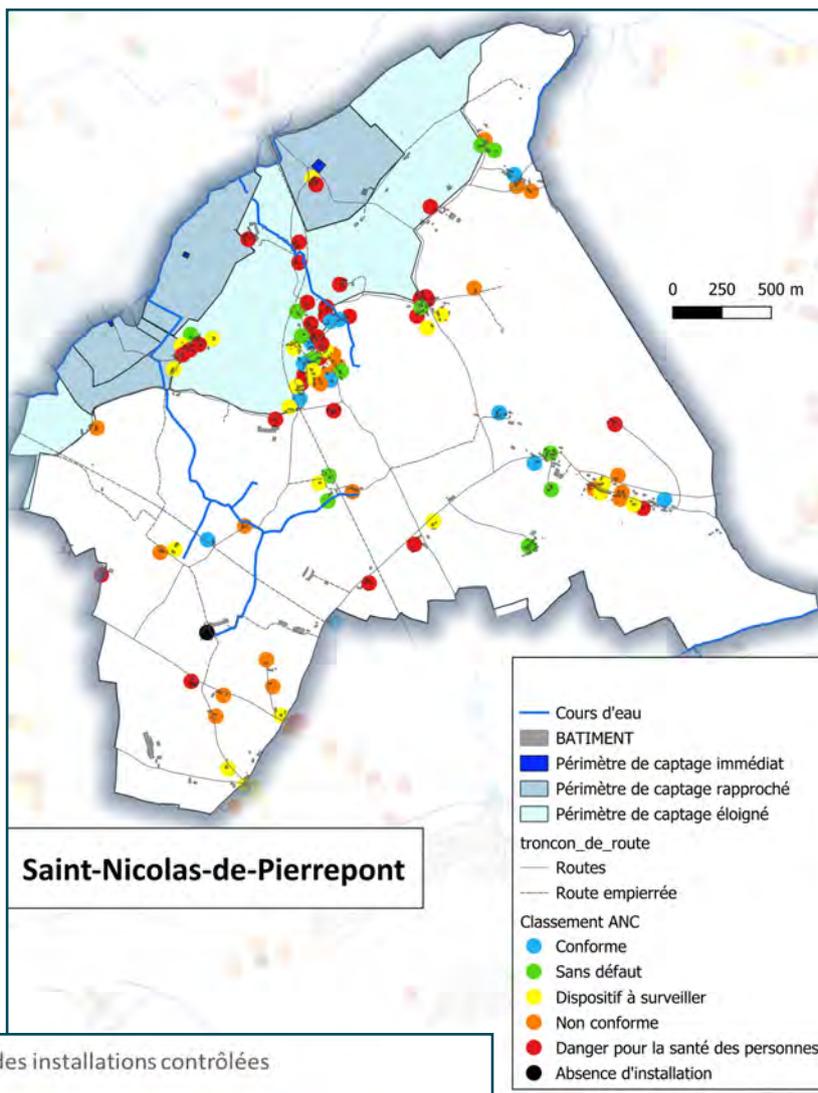
4 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **193**

148 installations, soit **76 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



2 projets de conception en 2024
3 réalisations de travaux en 2024

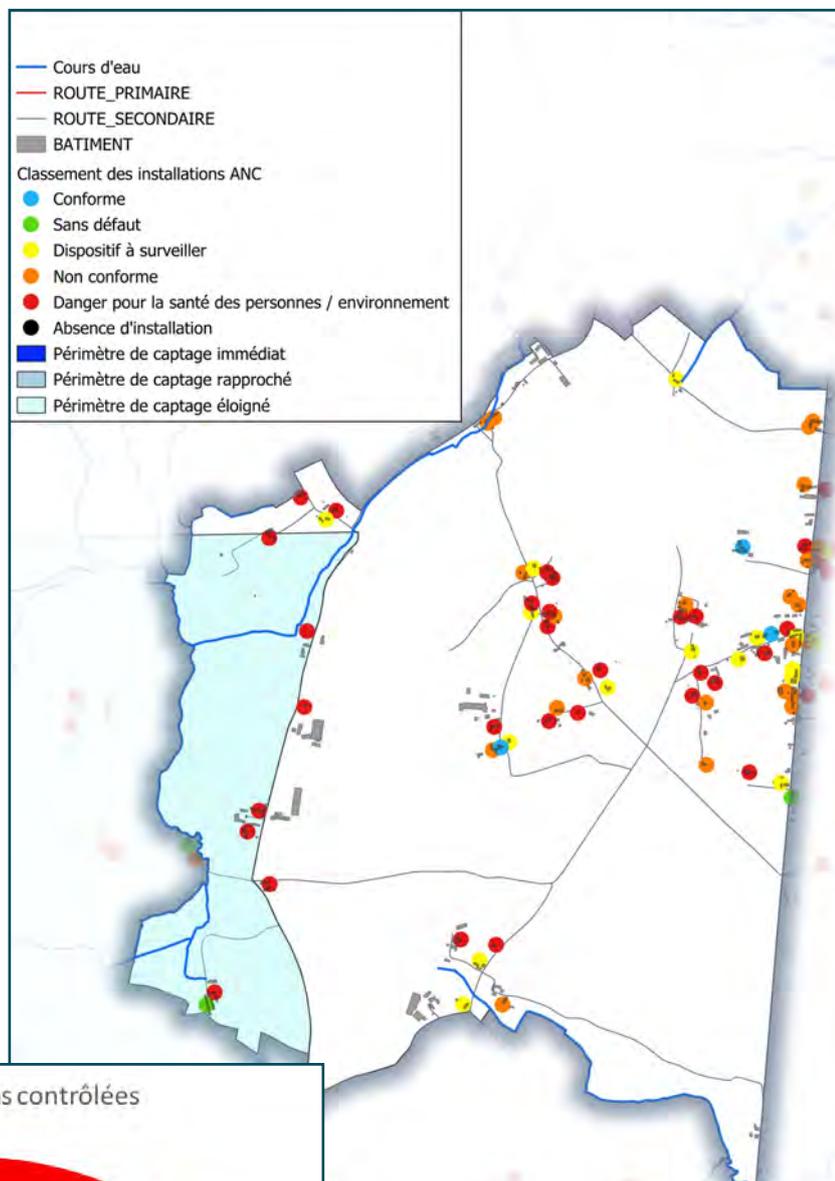
2 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **106**

88 installations, soit **83 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



3 projets de conception en 2024
1 réalisation de travaux en 2024

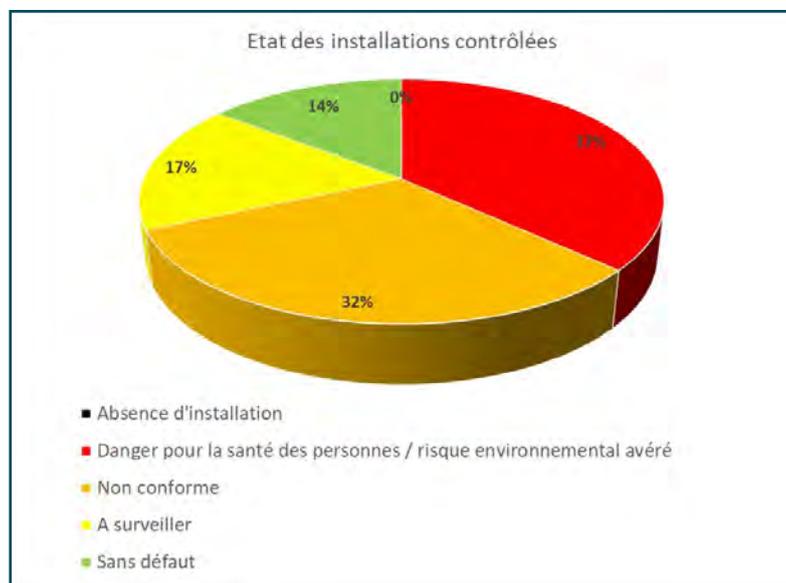
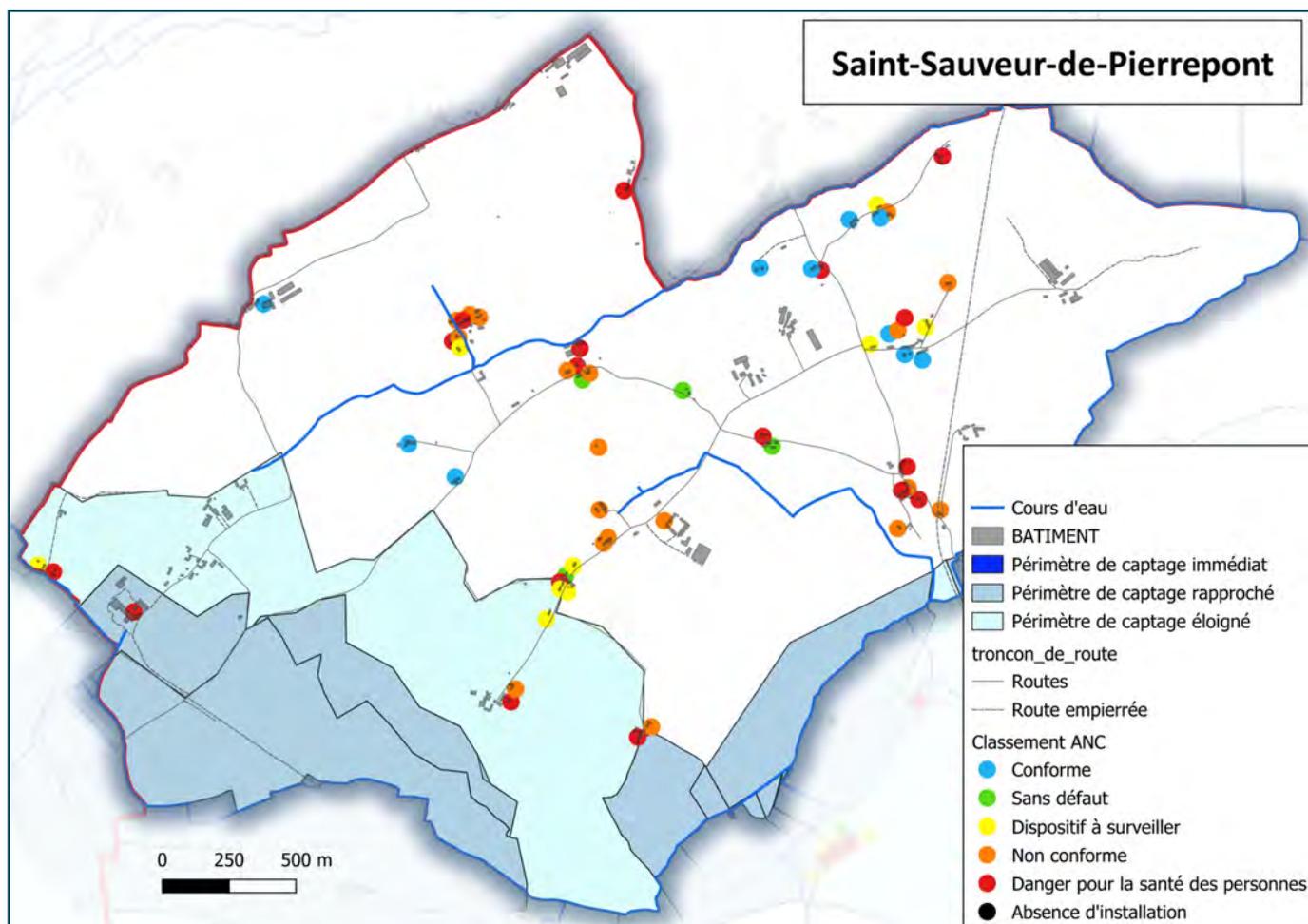
3 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **96**

76 installations, soit **79 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



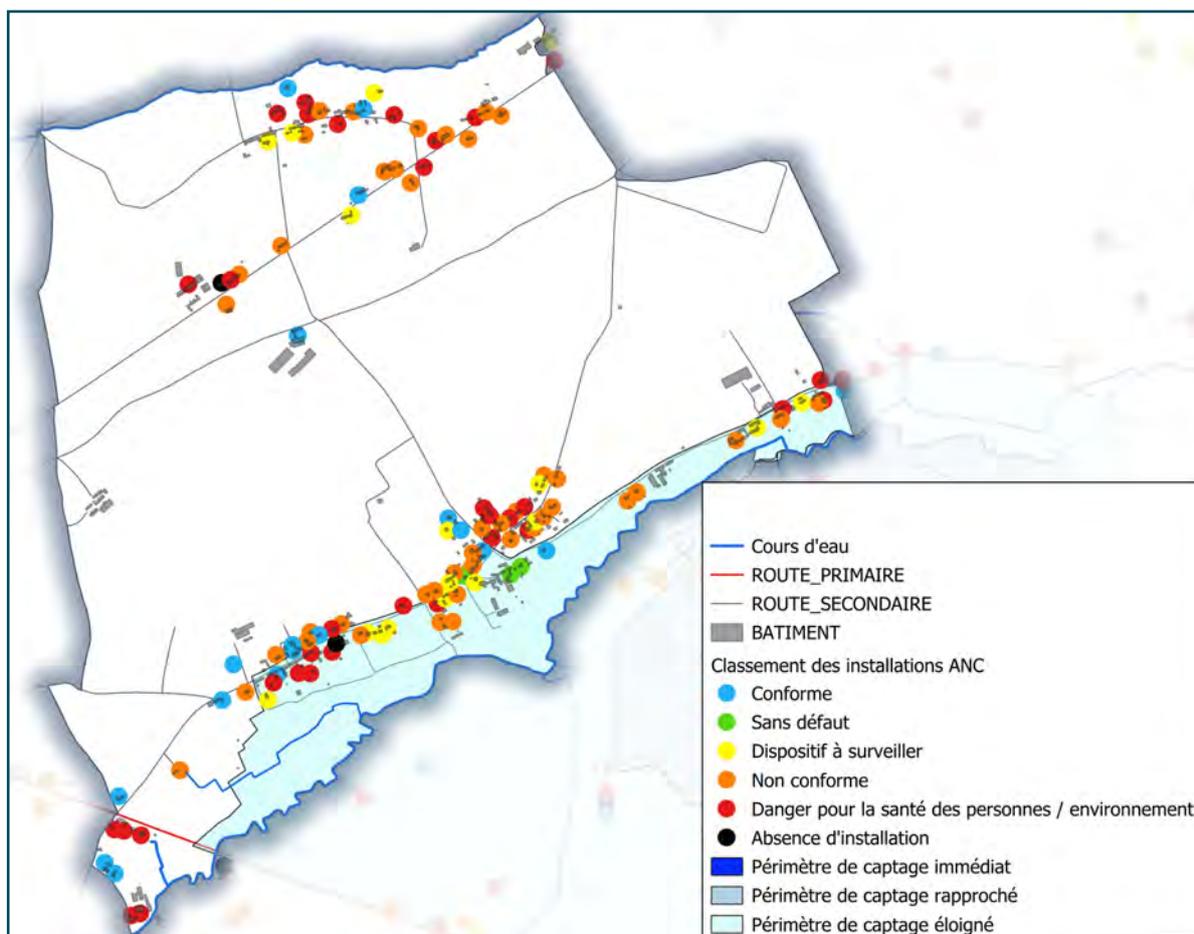
2 projets de conception en 2024
2 réalisations de travaux en 2024

SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **168**

142 installations, soit **85 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



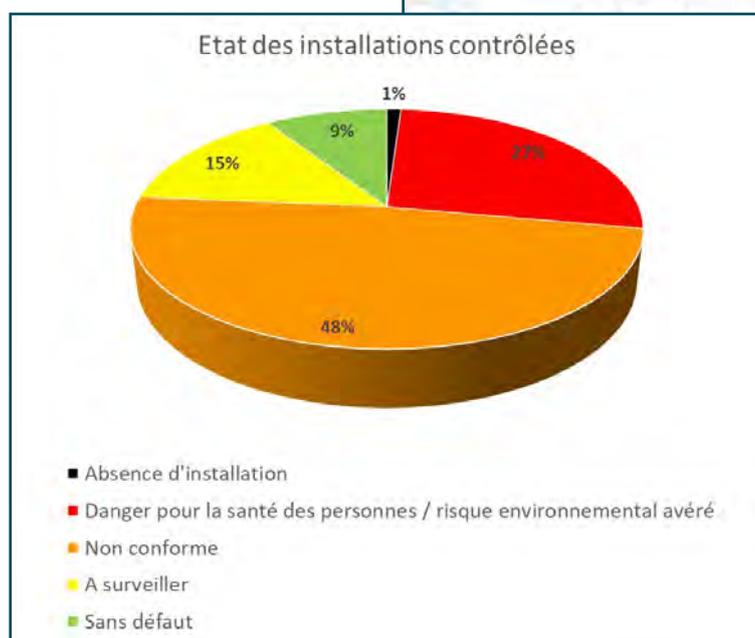
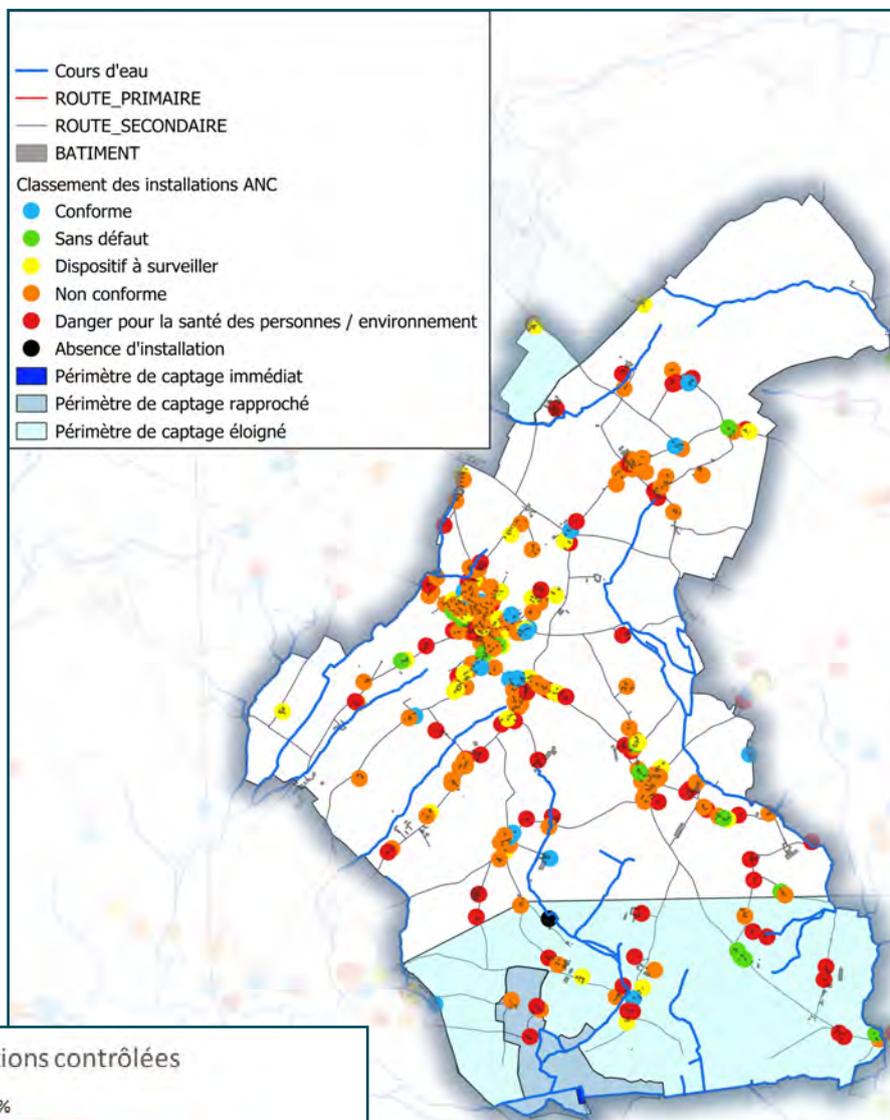
6 projets de conception en 2024
10 réalisations de travaux en 2024

VESLY

Campagne 2019-2026

Nombre de dispositifs ANC en 2024 : **407**

326 installations, soit **80 %** des dispositifs ANC de la commune, ont bénéficié d'un contrôle de bon fonctionnement depuis le début de la campagne



4 projets de conception en 2024
6 réalisations de travaux en 2024

5 pénalités financières pour refus de contrôle 2024

Rapport 2024

sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et gestion des déchets



Photos d'illustration (de bas en haut et de gauche à droite) : Tailles de haies, camion de collecte du secteur de Périers, aire de compostage partagé à Saint-Germain-sur-Ay, ampoules à recycler, entrée de la déchetterie communautaire de Périers, panneau de signalétique en déchetterie, compost mûr, sacs gris d'ordures ménagères.

Source : Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

I. Table des matières

I.	Indicateurs techniques	5
A.	Le territoire desservi	5
1.	Présentation de la Communauté de Communes	5
2.	Les compétences de la Communauté de Communes	5
B.	Les modalités de collecte sur le territoire	6
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables	6
2.	Les déchetteries	9
3.	Evolutions prévues de l'organisation de la collecte	12
C.	Bilan de la collecte des déchets sur le territoire	13
1.	Les ordures ménagères et les déchets recyclables	13
2.	Les déchetteries	14
D.	Le traitement des déchets ménagers	14
1.	Les ordures ménagères résiduelles	15
2.	Les déchets recyclables	15
3.	Les déchetteries	16
4.	La valorisation des déchets collectés	17
E.	La prévention des déchets	18
1.	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	18
2.	Communication et actions de prévention	18
F.	Impact environnemental et sanitaire	19
G.	Les emplois liés aux déchets	19
H.	La concertation et la gouvernance	19
1.	Les moyens d'information et de concertation	19
II.	Les indicateurs financiers	20
A.	Coût et financement global du service	20
1.	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	20
2.	Le coût aidé du service public	21
B.	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	22

II. Table des illustrations

Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)..... 5

Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m³, le local ouvert pour DEEE et DDS (toit gris à droite), le local fermé pour

DDS (toit blanc à droite), le bureau du gardien de déchetterie (toit bleuté en haut à droite) et la benne d’amiante de 15m3 (en bas).....	10
Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.....	10
Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2023 sur le territoire de la Communauté de Communes.....	14
Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2023 (Tonne ; % du tonnage sortant).....	16
Figure 6 : Exemples de réalisations gauche, une affiche de l'opération "Commerce responsable", à droite la participation de l'école Françoise Dolto de La Haye au concours de décoration des véhicules de collecte	Erreur ! Signet non défini.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 19 juin au 10 septembre 2023.....	6
Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay	7
Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 19 juin au 10 septembre 2023.	8
Tableau 4 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192	9
Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye	9
Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.	11
Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers	11
Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus	13
Tableau 9 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2023	14
Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50).....	15
Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d’apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d’intégrer les circuits de recyclage.	17
Tableau 12 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires	18
Tableau 13 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	18
Tableau 14 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets	19
Tableau 15 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets	20
Tableau 16 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2023	21
Tableau 17 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2022	22

III. Indicateurs techniques

A. Le territoire desservi

1. Présentation de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) est issue de la fusion en 2017 de **trois anciennes Communautés de Communes du centre Manche** (La Haye du Puits, Canton de Lessay et Sèves-Taute). Sur l'ensemble de son territoire, soit près de **500 km²**, la COCM abrite **22 107 habitants** et regroupe **30 communes** sur un **territoire mixte à dominante rurale** (Figure 1). Bordées de havres et de marais, les communes littorales sont bercées d'une **forte activité touristique en été**. Les **communes rurales**, plus en retrait dans les terres, sont dominées par les activités maraîchère et agricole. Trois communes, chacune centrale aux anciens territoires communautaires, **La Haye**, le bipôle **Lessay-Créances** et **Périers**, se distinguent par une **population plus dense** dans les bourgs commerçants et les quartiers résidentiels à proximité immédiate.

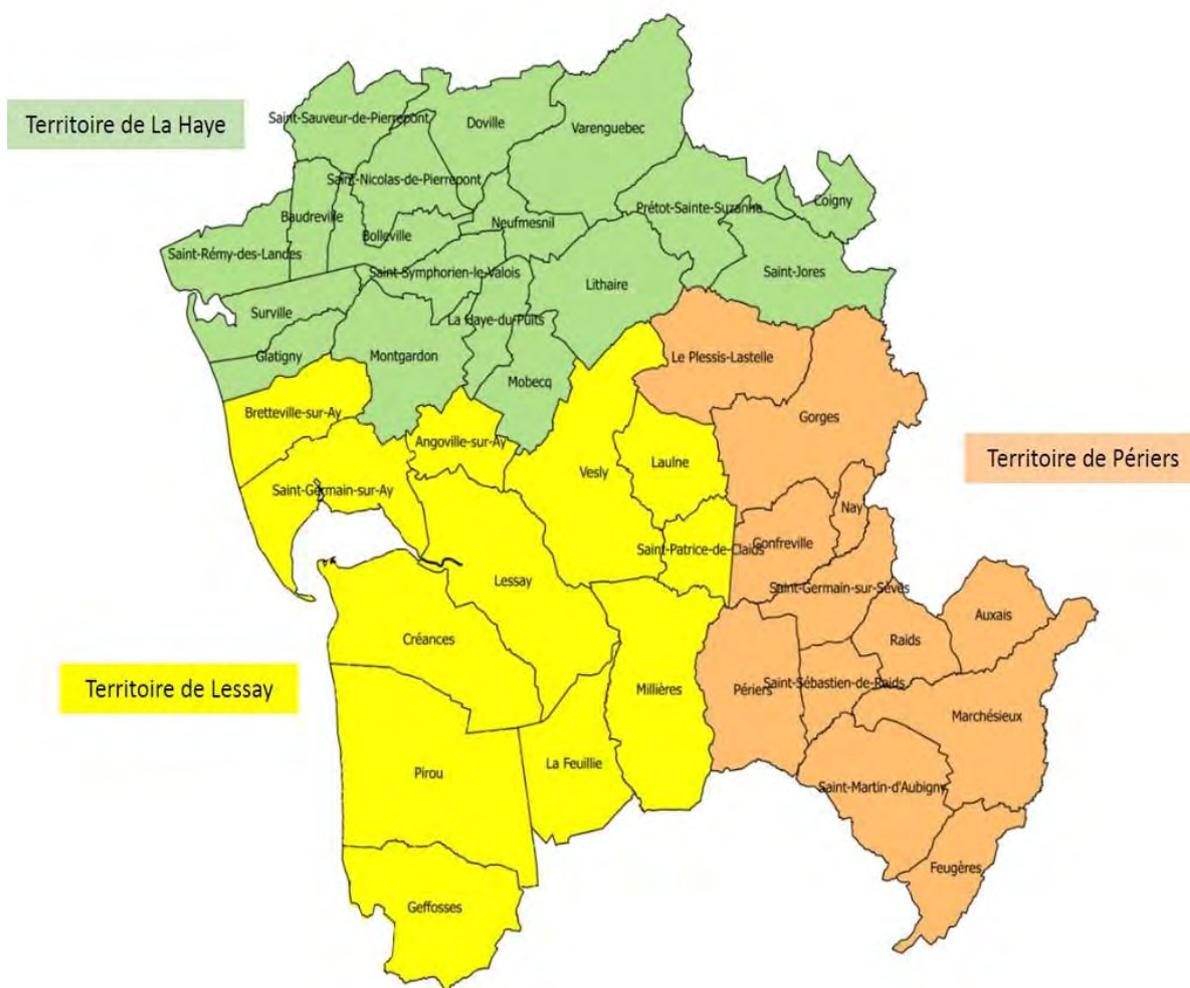


Figure 1 : Carte du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche divisée en trois secteurs liés aux anciennes Communautés de Communes (La Haye, Lessay et Périers)

2. Les compétences de la Communauté de Communes

Sur les secteurs de **La Haye** et de **Lessay**, la COCM possède la compétence « **Collecte et traitement des ordures ménagères** », c'est-à-dire qu'elle réalise, ou délègue à des prestataires le **ramassage** et le

traitement ultérieur des **déchets ménagers non recyclables**, des **déchets recyclables** et des déchets collectés en **déchetterie**.

Sur le **secteur de Périers** (12 communes), l'**adhésion** de l'ancienne Communauté de Communes au **Syndicat Mixte du Point Fort** (SMPF) a induit le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets recyclables » et « Traitement des ordures ménagères » à ce dernier ; la COCM exerçant seulement la compétence de « **Collecte des ordures ménagères** ». Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence liée à la **déchetterie de Périers** a été transférée du SMPF à la COCM.

B. Les modalités de collecte sur le territoire

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, la Communauté de Communes possède la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». **Jusqu'en 2019, les modalités de collecte différaient suivant l'ancien découpage territorial** : collecte en porte-à-porte (PAP) des corps creux et des corps plats séparés sur le secteur de La Haye, Point d'Apport Volontaire (PAV) monoflux sur le secteur de Lessay et collecte en PAV et en deux flux, emballages et papiers, sur le secteur de Périers. La Communauté de Communes s'était cependant engagée dans une réflexion d'**harmonisation des schémas de collecte** sur son territoire. En parallèle, le **contexte réglementaire**, notamment l'**augmentation programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) passant de 17 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, impacte fortement les coûts de traitement des déchets. Après étude de différents scénarios, les élus communautaires ont ainsi choisi de **mettre en place dès le 1^{er} janvier 2020 de nouvelles modalités de collecte** sur le territoire afin de **faciliter le tri** et de **stabiliser les coûts** liés aux déchets, qui sont toujours en vigueur.

Les secteurs de La Haye et de Lessay

Sur les secteurs de La Haye et de Lessay, ces nouvelles modalités se sont traduites par une **adaptation des fréquences de collecte** (Tableau 1), la collecte des **ordures ménagères en sac gris transparent** et la collecte des **déchets recyclables**, en **monoflux** et en **extension des consignes de tri, en sac jaune** et ce, **au plus près des habitations**. Ainsi, **16 363 habitants** bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2020 d'une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets recyclables et de **modalités de collecte harmonisées** sur ces deux secteurs. Les **déchets assimilés aux ordures ménagères** et les **déchets recyclables des professionnels**, hors professionnels en contrat total avec un prestataire privé, sont également collectés par ce service, **sans limite de volume ou de tonnage**. Sur demande, les **professionnels, certains établissements recevant du public (ERP) et ateliers communaux** bénéficient d'une **collecte supplémentaire** et sont donc collectés d'une à deux fois par semaine suivant leur commune d'implantation.

Tableau 1 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de La Haye et Lessay. La période estivale s'étend du 15 juin au 15 septembre modulo un ou deux jours suivant la configuration annuelle.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE LA HAYE	Doville	Mercredi impair	Mercredi impair
	La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, Saint Rémy des Lances, Surville)	Mardi	Mardi
	La Haye (La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Symphorien le Valois)	Vendredi	Vendredi
	Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores)	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi	Mercredi impair <u>Période estivale</u> : mercredi
	Neufmesnil	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi	Vendredi impair <u>Période estivale</u> : vendredi impair
	Saint Nicolas de Pierrepont	Jeudi pair	Jeudi pair

		<u>Période estivale</u> : jeudi	<u>Période estivale</u> : jeudi
	Saint Sauveur de Pierrepont	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi impair
	Varenguebec	Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi	Mercredi pair <u>Période estivale</u> : mercredi pair
SECTEUR DE LESSAY	Bretteville sur Ay	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	Lundi impair <u>Période estivale</u> : lundi
	Créances	Lundi	Lundi
	Geffosses	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi impair
	La Feuillie	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair
	Laulne	Mercredi impair	Mercredi pair
	Lessay	Mardi	Mardi
	Millières	Jeudi impair <u>Période estivale</u> : jeudi	Jeudi pair
	Pirou	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + jeudi
	Saint Germain sur Ay	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi	Lundi <u>Période estivale</u> : lundi + vendredi
	Saint Patrice de Claims	Mercredi impair	Mercredi pair
	Vesly	Mercredi impair	Mercredi pair

Sur le **secteur de La Haye** et les communes de **Geffosses, Pirou** et **Créances**, la collecte des déchets ménagers, déléguée à la société **Suez**, est réalisée par en **benne mono compartiment**. Sur le **secteur de Lessay**, la Communauté de Communes réalise en **régie** la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) **par deux véhicules** et équipes de collecte distincts (*Tableau 2*). Le dispositif de pré-collecte choisi est la **collecte en sacs de 30L et 50L, dont l'évolution en une dotation globale en bacs sera envisagée** afin de réduire la consommation de matière plastique et respecter la recommandation **R437** de la CNAMTS.

Tableau 2 : Temps et kilomètres parcourus pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay

	LA HAYE	LESSAY		
	OMr/CS Prestation	OMr/CS Prestation	OMr Régie	CS Régie
Temps de collecte	2 421 h	1 681 h	1 614 h	1 298 h
Kilomètres parcourus	36 717 km	21 717 km	20 838 km	20 899 km

Quant au **verre**, sa collecte est assurée grâce à un parc de **104 conteneurs à verre aériens** répartis sur les 19 communes de ces secteurs, dont au moins un conteneur par commune, soit **6 conteneurs pour 1 000 habitants**. La collecte est réalisée par l'entreprise **Le Goff, une fois toutes les deux semaines**, voire **une fois par semaine suivant la vitesse de remplissage**. L'entretien et les éventuelles réparations des conteneurs sont réalisés par la Communauté de Communes.

Secteur de Périers

Sur le secteur de Périers, depuis le 1^{er} janvier 2022 et dans la continuité de l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble du territoire communautaire, les ordures ménagères et les déchets recyclables

(hors verre) des 5 568 habitants sont collectés dans les mêmes conditions que le secteur de La Haye/Lessay. La collecte des sacs gris et des sacs jaunes est assurée en **régie** par la Communauté de Communes, tous les 15 jours ou toutes les semaines (C2. Tableau 3).

Tableau 3 : Calendrier de collecte des communes des secteurs de Périers, temps et distance de collecte. La période estivale s'étend du 15 juin au 15 septembre modulo un ou deux jours suivant la configuration annuelle.

	COMMUNE	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)
SECTEUR DE PERIERS	Auxais	Jeudi impair Période estivale : Jeudi	Jeudi pairs
	Feugères	Lundi impair Période estivale : Lundi	Lundi pair
	Gonfreville	Mercredi impair Période estivale : Mercredi	Mercredi pair
	Gorges	Mercredi impair Période estivale : Mercredi	Mercredi pair
	Le Plessis Lastelle	Mercredi impair Période estivale : Mercredi	Mercredi pair
	Marchésieux	Vendredi impair Période estivale : Vendredi	Vendredi pair Période estivale : Mardi paire
	Nay	Mercredi impair Période estivale : Mercredi	Mercredi pair
	Périers	Mardi	Vendredi
	Raids	Jeudi impair Période estivale : Jeudi	Jeudi pair
	Saint Germain sur Sèves	Jeudi impair Période estivale : Jeudi	Jeudi pair
	Saint Martin d'Aubigny	Lundi impair Période estivale : Lundi	Lundi pair
	Saint Sébastien de Raids	Jeudi impair Période estivale : Jeudi	Jeudi pair

	PERIERS	
	OMr	CS
Temps de collecte	1 548 h	1 346 h
Kilomètres parcourus	15 328 km	12 454 km

La **collecte du verre** a été maintenue en l'état, la compétence de « Collecte et traitement des déchets recyclables » étant **déléguée au SMPF**. Ce dernier possède un parc de **26 conteneurs aériens de 4m³** répartis sur **26 emplacements différents** entre les 11 communes du secteur, avec un minimum d'1 PAV par commune, soit 1 conteneur pour 214 habitants. Les conteneurs **Verre** sont vidés en moyenne **toutes les 4 semaines**, voire chaque semaine pour la commune de Périers où la densité de population est la plus forte.

Le transfert des ordures ménagères et des déchets recyclables (hors verre) vers les installations de traitement

L'ensemble des ordures ménagères et déchets recyclables, hors verre, sur le territoire est ensuite **déchargé au quai de transfert de Périers** (Route de Montsurvent) dans des **benne de 30 m³** équipées de cadre-filet, dont **deux** sont dédiées aux **ordures ménagères** et **trois aux déchets recyclables**. Les déchets, préalablement pesés pour ceux du secteur de Périers, sont massifiés dans ces benne puis les ordures ménagères sont transférées à l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint**

Fromond pour être traitées par le Syndicat Mixte du Point Fort (SMPF) ou à l'Installation de Stockage des Déchets Ultimes et Non Dangereux (ISDUND) gérée par la société SPEN/VEOLIA situé à Le Ham. Les déchets recyclables (hors verre), tous secteurs confondus, sont emmenés au centre de tri ECOSPHERE situé à Villedieu les Poêles.

2. Les déchetteries

La Communauté de Communes possède trois déchetteries communautaires sur le territoire : La Haye, Créances et Périers. L'accès à ces déchetteries est encadré par un règlement intérieur commun depuis 2023 et est soumis à la présentation d'un autocollant d'accès, délivré aux pôles de la Communauté de Communes ou en mairies aux habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Le règlement intérieur, commun aux trois déchetteries communautaires depuis mars 2023, stipule que tout habitant du territoire peut déposer les déchets autorisés dans la limite de 300 kg par apport et par jour, hors amiante limitée à 40 kg par apport et par jour. Au-delà, le particulier est considéré comme professionnel et le dépôt facturé comme tel. Les apports des professionnels, dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire, sont également autorisés à déposer aux tarifs suivants précisés dans le Tableau 4. Par ailleurs, les usagers ont pu apprécier cette année les nouveaux panneaux d'information et de consignes de tri installés au cours de l'année dans les déchetteries.

Tableau 4 : Tarifs des dépôts en déchetterie définis selon la délibération DEL20180705-192

NATURE DES DECHETS	TARIFS (€/Tonne)
Amiante	250
Bois	104
Cartons bruns	0
Déchets verts	60
Encombrants	145
Ferrailles	0
Gravats inertes	54

La déchetterie de La Haye

Située sur la Zone Industrielle de la Canurie à La Haye, la déchetterie communautaire de La Haye est ouverte aux horaires suivants (Tableau 5) :

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de La Haye située Zone Industrielle de la Canurie à La Haye

Déchetterie de La Haye				
	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
Lundi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Mardi	fermée	fermée	fermée	fermée
Mercredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Judi	fermée	fermée	fermée	fermée
Vendredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Samedi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Dimanche	fermée	fermée	fermée	fermée

Elle dispose de 9 quais permettant l'accès à deux bennes d'encombrants, une benne EcoMobilier, une benne de tontes, une benne de déchets verts, une benne de ferraille, une benne de bois, une benne de cartons bruns et une benne de gravats inertes, une benne de cartons bruns et une benne d'amiante (Figure 2). Deux conteneurs à verre et deux conteneurs à Textile, Linge de Maison et Chaussures (TLC) sont mis à disposition des usagers en haut de quai. Une benne équipée d'un body-benne est disposée en bas de quai pour le dépôt d'amiante. Un local ouvert permet la réception et le tri des déchets d'équipements électriques

et électroniques (DEEE), des piles, des lampes, des néons, des huiles alimentaires et des extincteurs. Un local fermé, accessible uniquement par le gardien, permet le tri et le stockage des **Déchets Diffus Spécifiques** (DDS). Un local situé en contrebas de la déchetterie permet de réceptionner les objets encore en bon état afin qu'ils soient réemployés. Enfin, le local du gardien de la déchetterie est situé à l'entrée de la déchetterie, un **bâtiment technique** et une **plateforme** dédiée à la **collecte des branchages** viennent compléter les équipements.



Figure 2 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de La Haye. Y sont visibles les 9 quais où sont positionnées 9 bennes de 20 à 30m³, le local ouvert pour DEEE et DDS, le local fermé pour DDS, le local réemploi, le bureau du gardien de déchetterie et la benne d'amiante de 15m³ (en bas).

La déchetterie de Créances

Au **Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances**, la déchetterie communautaire est ouverte aux horaires suivants (*Tableau 6*) et dispose de 10 bennes de 30m³ à quai : **deux bennes d'encombrants**, une benne de **ferraille**, une benne de **bois**, une benne dédiée aux **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**, une benne de **cartons bruns**, **deux bennes de déchets verts**, une benne de **tonte**, une benne de **gravats inertes** et une benne d'**amiante**.



Figure 3 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Créances avec ses 10 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

Le **local du gardien** situé en haut de quai permet la surveillance des bennes et du dispositif de dépôt des **DDS, bidons, piles, ampoules et cartouches d'encre**. Les DDS et les **huiles alimentaires** sont ensuite triés et stockés dans le **local dédié fermé**, uniquement accessibles par les gardiens. En bas de quai, une plateforme disposant d'une cuve de 200L pour les huiles de vidange et de plusieurs cages métalliques permet le tri des DEEE suivant leur catégorie : Gros Electroménager Froid (GEM F), Hors Froid (GEM HF), Petit Appareil

Déchetterie de Périers				
	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
	Lundi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h
Mardi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Mercredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Jeudi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Vendredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Samedi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30-18h
Dimanche	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

Electroménager (PAM), etc. A proximité se situe également une **benne de 20m³, fermée** et équipée d'un **body-benne**, pour le dépôt d'**amiante**. De l'autre côté du quai, la collecte du **verre** et des **TLC** est assurée par respectivement **un** et **deux conteneurs**. Un **local technique** permet ensuite le **stockage à l'abri** des DEEE, des extincteurs et des **objets dédiés au réemploi**. Enfin, une **plateforme empierrée** permet la réception des **branchages**.

Tableau 6 : Horaires d'ouverture de la déchetterie communautaire de Créances située sur le Parc d'Activités de la Côte Ouest à Créances. Fermeture exceptionnelle le samedi de la Foire de Lessay.

Déchetterie de Créances				
-	Horaires d'hiver (au passage à l'heure d'hiver)		Horaires d'été (au passage à l'heure d'été)	
	Lundi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h
Mardi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	8h30-12h	13h30 - 18h
Mercredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
Jeudi	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>
Vendredi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
Samedi	9h-12h	13h30 - 17h	8h30-12h	13h30 - 18h
Dimanche	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La **mise à disposition** et le **transport des bennes de 30m³, de 15m³ et 20m³** sont réalisés par la société **Sphère**. La mise à disposition des **contenants des DDS** (fûts, palettes, caisses) et leur **transport** est assurée pour partie par la société **Madeline** et pour partie par **Chimirec**. La mise à disposition de la **benne EcoMobilier** et son **transport**, l'enlèvement des **DEEE**, des **articles de sports et de loisirs**, des **articles de bricolage et de jardin** (thermiques et non thermiques) des **néons**, des **lampes**, des **piles**, des **cartouches d'encre** et d'**une partie des DDS** sont réalisés **gratuitement** par des **éco-organismes** ou dans le cadre d'une **convention**.

La déchetterie de Périers

Située sur la **Zone Industrielle de la Route de Carentan à Périers**, elle est ouverte aux horaires suivants

Tableau 7 : Horaires d'ouverture de la déchetterie de Périers située sur la Zone Industrielle Route de Carentan à Périers

La déchetterie dispose de **8 bennes à quai** : **une benne** dédiée aux **métaux**, **une benne** dédiée au **bois**, **une benne** de **déchets verts**, **une benne** de **tontes**, un conteneur ouvert dédié aux **DEA**, **une benne** de **cartons bruns**, **une benne** de **gravats inertes** et **une benne** d'**encombrants**. Dans un **local fermé**, peuvent également être remis les **pires**, les **radiographies**, les **médicaments**, les **DDS**, les **cartouches d'encre** et les **bouteilles de gaz**. La déchetterie dispose également d'une **cuve** à **huile de vidange** et d'une guérite pour le gardien de la déchetterie. En-dehors de l'enceinte de la déchetterie, sont disposés **deux conteneurs Emballages**, un conteneur **Papiers** et un conteneur **Verre**, accessibles à tous.



Figure 4 : Vue aérienne de la déchetterie communautaire de Périers avec ses 8 bennes à quai, 1 benne en bas de quai, l'espace DDS et DEEE.

3. Evolutions prévues de l'organisation de la collecte

Afin d'inciter davantage au tri au sein des déchetteries communautaires et de diminuer les quantités de déchets enfouis, de **nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur** ont été déployées sur les trois déchetteries (Créances, La Haye et Périers) et permettent d'orienter de nombreux objets de la maison, des articles de sport ou de bricolage vers des filières de réemploi et de recyclage. Par ailleurs, afin d'optimiser le transport des bennes vers les exutoires et réduire l'utilisation coûteuse d'une prestation extérieure, l'investissement dans un compacteur mobile porté sur un camion Ampliroll a été effectué. Son déploiement opérationnel sera effectué en 2025.

C. Bilan de la collecte des déchets sur le territoire

Le **tonnage global de déchets collectés** sur le territoire **continue de baisser en 2024** par rapport aux deux dernières années (Tableau 8) et 2019 (-14%). Depuis 2019, la production globale d'**ordures ménagères** a ainsi **diminué de 42%** (5 291 T en 2019 ; **3 094 T** en 2024) tandis que la **collecte sélective** atteint **2 017 T** en 2024, soit **+82%** par rapport à 2019. La collecte des déchets volumineux, dangereux et spécifiques en **déchetterie** diminue de 13% par rapport à 2019 en atteignant **8 277 T** en 2024.

Tableau 8 : Evolution des tonnages collectés totaux (Tonne) sur le territoire de la Communauté de Communes, tous secteurs confondus

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2019-2024	Performan ce de collecte 2024
Ordures ménagères	5 291 T	3 650 T	3 726 T	3 368 T	3 332 T	3 094 T	-42%	140kg/hab
Collecte sélective	1 109 T	1 412 T	1 550 T	1 776 T	1 930 T	2 017 T	+82%	91 kg/hab
Verre	1 233 T	1 339 T	1 378 T	1 402 T	1 329 T	1 339 T	+9%	61 kg/hab
Déchetterie	9 476 T	8 460 T	9 748 T	9 562 T	8 892 T	8 277 T	-13%	374 kg/hab
TOTAL	17 112 T	14 861 T	16 402 T	16 107 T	15 484 T	14 727 T	-14%	666 kg/hab

1. Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Sur le **secteur de La Haye et Lessay**, où l'extension des consignes de tri, le passage en monoflux, l'adaptation des fréquences de collecte et le rapprochement du service de collecte au plus près des habitations ont été mis en œuvre dès 2020, les ordures ménagères continuent de diminuer avec **2 338 T d'ordures ménagères** collectées en 2024 (**-43% par rapport à 2019**), **1 549 T d'emballages et de papiers** (+86%) et **1 100T de verre** (+16%) (Figure 4). Ainsi, les performances de collecte annuelles sont élevées sur ce secteur :

- **139 kg d'ordures ménagères** par habitant
- **92 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **65 kg de verre** par habitant

Sur le **secteur de Périers**, l'impact des nouvelles modalités de collecte est visible sur le transfert des emballages précédemment non-triés vers les déchets recyclables (hors verre). Ainsi, les **ordures ménagères** ont **diminué de 40%** par rapport à 2019, après une augmentation de 7% entre 2022 et 2023, leur tonnage est reparti à la baisse entre 2023 et 2024 (-9%). Si la collecte des déchets recyclables est en augmentation par rapport à 2019 (+59%), on constate une baisse de 6% entre 2023 et 2024. La collecte du verre, stable en 2022, est en hausse de 15% par rapport à 2019.

Sur ce secteur, les performances annuelles de collecte sont les suivantes :

- **132 kg d'ordures ménagères** par habitant
- **81 kg d'emballages et de papiers** par habitant
- **59 kg de verre** par habitant
- **384 kg déposés en déchetterie** par habitant

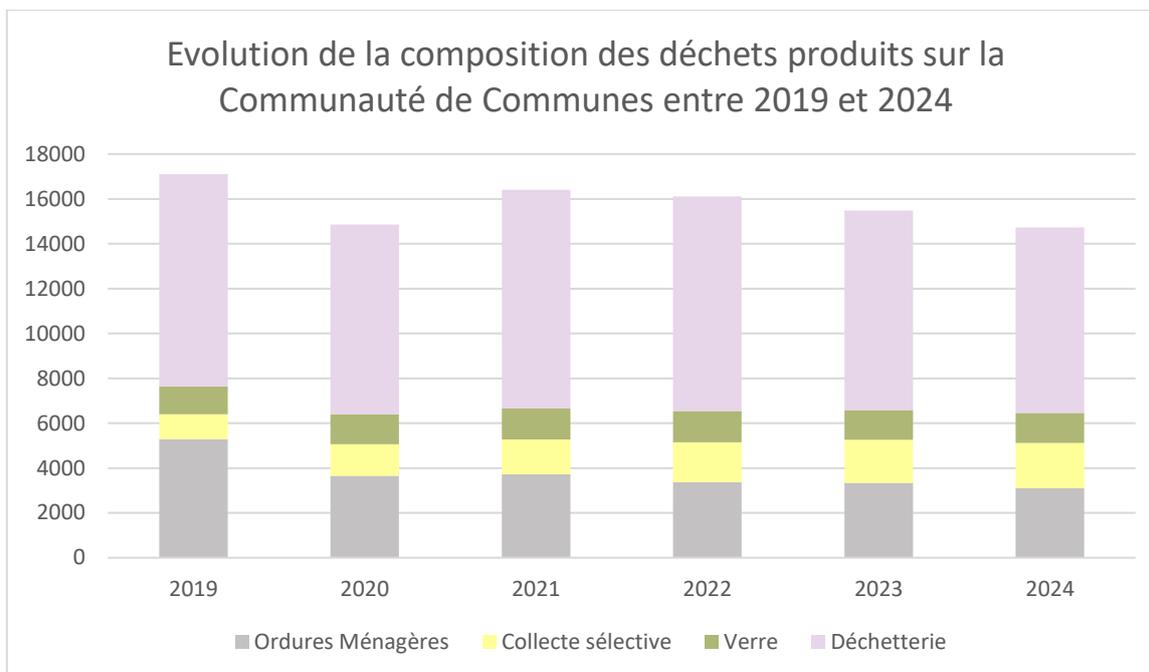


Figure 4 : Tonnages collectés d'ordures ménagères, de déchets recyclables et de déchets en déchetteries entre 2019 et 2024 sur le territoire de la Communauté de Communes

2. Les déchetteries

Les tonnages globaux collectés en déchetterie continuent à diminuer en 2024 par rapport aux années précédentes (Tableau 9). Certains flux accusent néanmoins des hausses importantes tel que le bois (+25% par rapport à 2023), les gravats (+26%) et l'amiante (+61%), justifiée par la tempête CIARAN de novembre 2023. En revanche, les déchets verts continuent de diminuer sur les trois déchetteries du territoire grâce aux plateformes de branchages à La Haye et Créances (-5% par rapport à 2023). Les tonnages d'encombrants sont stables ou en légère hausse selon les déchetteries (+11%). Les apports de mobilier continuent leur hausse (+14%).

Tableau 9 : Tonnages collectés (Tonnes) dans les déchetteries communautaires de La Haye et de Créances et la déchetterie de Périers en 2023

	La Haye	Créances	Périers	TOTAL
Amiante	25	85	15	125
Bois	307	541	202	1050
Cartons	107	142	65	314
Déchets verts	360	634	641	1635
DEEE	86	132	78	296
DDS	19	29	22	70
Encombrants	711	881	348	1940
Ferrailles	172	233	105	510
Gravats inertes	587	1114	624	2325
Mobilier	196	327	189	712
Tontes	356	252	164	772
TOTAL	2484	3708	2085	8 277

D. Le traitement des déchets ménagers

Chaque déchet bénéficie d'un traitement particulier suivant sa nature, son potentiel de recyclage, de valorisation matière, énergétique, voire est enfoui pour les déchets non valorisables.

1. Les ordures ménagères résiduelles

Les **ordures ménagères** collectées en porte-à-porte sur le territoire étaient transportées en bennes de 30 m³ depuis le quai de transfert de Périers jusqu'à l'**ISDND du SMPF à Saint Fromond (50)** jusqu'au 30 juin 2022 dans le cadre d'un marché public liant la Communauté de Communes au SMPF. Cependant, l'arrêt de la méthanisation au SMPF et les coûts de traitement élevés ont accéléré la rupture du contrat. Aussi, depuis le 1^{er} juillet 2022, les **ordures ménagères du secteur de La Haye/Lessay** sont enfouies à l'**ISDUND de SPEN/VEOLIA à Le Ham (50)**. Les **ordures ménagères du secteur de Périers** sont prises en charge par le SMPF en tant qu'ancienne **collectivité adhérente**.

2. Les déchets recyclables

Secteur de La Haye/Lessay

Le tri et le traitement des déchets recyclables collectés sur ce secteur sont assurés par SPHERE dans le cadre d'un marché public de **quatre ans** depuis le 1^{er} janvier 2024. Les déchets recyclables sont triés au **centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50)** depuis le 31 mai 2021.

Tableau 10 : Répartition des différents matériaux triés en sortie du centre de tri ECOSPHERE à Villedieu les Poêles (50).

		PRODUCTION (T/an)	PERFORMANCE DE RECYCLAGE (kg/hab)
Acier		71,408	3,23
Aluminium		10,59	0,48
Gros de magasin		199,66	9,03
Papier		168,43	7,62
Plastique	Mix PEHD	68,78	3,11
	PET clair	78,17	3,54
	Films	66,34	3,00
	Flux développement	54,37	2,46
Briques alimentaires		28,40	1,28
Cartonnettes		218,87	9,90
Refus de tri		488,95	22,12
Verre		1 100	49,76
TOTAL		1 465	115,53

Les **1 465 T d'emballages et de papiers** collectées en 2024 ont ainsi été **triées au centre de tri ECOSPHERE** situé à **Villedieu les Poêles Rouffigny**, permettant de produire **965 T de matière valorisable** (Tableau 10 et Figure 5) et 488 T de refus. Les différents matériaux sont ensuite **conditionnés**, principalement sous forme de **balles**, puis **achetés par différents repreneurs** et **réintègrent les circuits de recyclage** (Tableau 11). Le taux moyen de refus est élevé, à hauteur de 37%. Quant aux refus, ceux-ci sont valorisés en **Combustible Solide de Récupération (CSR)** aux Unités de Valorisation Énergétique (UVE) **IKOS ENVIRONNEMENT** exploitée par PAPREC.

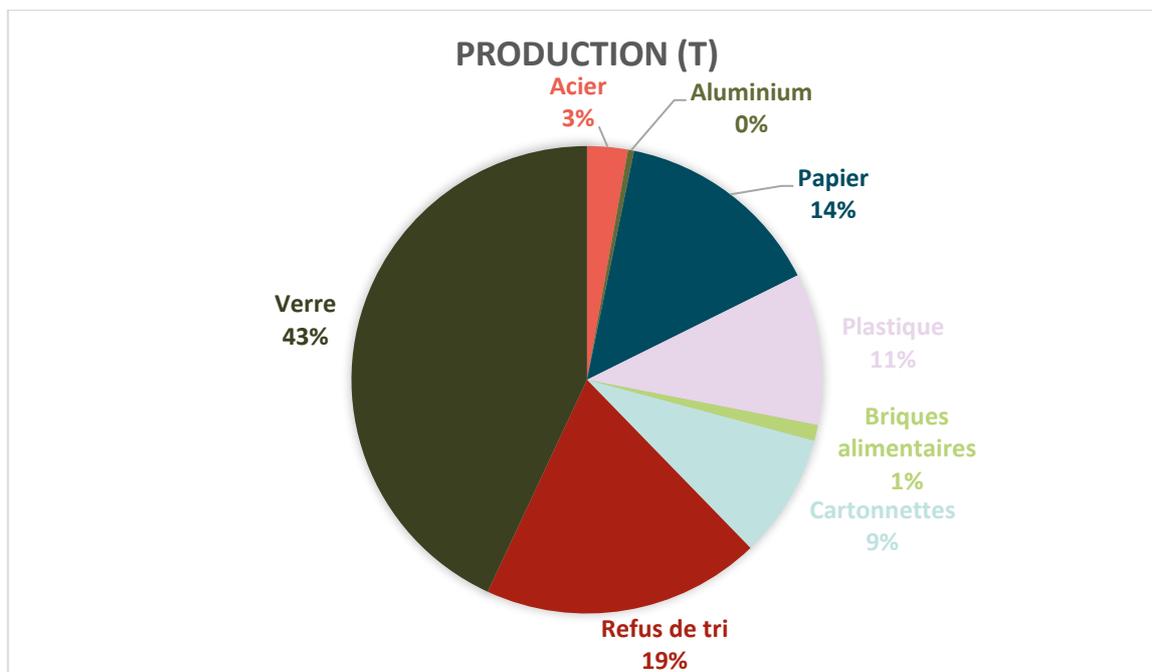


Figure 5 : Répartition des différents matériaux triés en sortie de chaîne de tri en 2023 (Tonne ; % du tonnage sortant)

Le verre collecté en conteneurs aériens est ensuite regroupé sur une plateforme à Orval puis envoyé chez le repreneur O-I France. En 2024, sur 1 100 T de verre collecté, 1 174 T ont été expédiées chez le repreneur O-I France.

Secteur de Périers

La compétence « traitement des déchets recyclables » étant déléguée au SMPF, ce dernier assure le tri et le conditionnement des déchets recyclables (hors verre) dans le même centre de tri que le secteur de La Haye/Lessay, sous forme de marché de prestation de service liant SPHERE et le SMPF, soit au centre ECOSPHERE situé à Villedieu les Poêles Rouffigny.

3. Les déchetteries

Les déchetteries de La Haye, Créances et Périers disposent des mêmes installations et des mêmes exutoires pour les différents déchets collectés. Les cartons bruns sont triés et conditionnés à Montebourg pour ensuite être rachetés par REVIPAC et réintégrer les circuits de fabrication. Le bois est ainsi broyé au Ham puis valorisé énergétiquement. Les tontes sont traitées à l'unité de méthanisation de la SCEA du Château à Laulne (50), sur le territoire de la Communauté de Communes, pour produire du biogaz. Une partie des déchets verts est prise en charge par SEDE Environnement, par broyage puis dans leur unité de compostage aux Veys (50) tandis que la part de déchets verts déposée sur les plateformes est broyée sur place puis réutilisée en copeaux ou en compostage. Les gravats inertes sont pris en charge par la société CMNO pour être enfouis à la carrière de Denville. L'amiante est traitée et enfouie dans l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) du Ham. Les encombrants sont enfouis à l'ISDND du Ham par la société SPEN. La ferraille sera triée puis sa matière valorisée par la SPEN. Le mobilier est entièrement pris en charge par les éco-organismes agréés pour la filière DEA pour être démantelé et les différents matériaux séparés en vue de leur valorisation matière et énergétique. Une partie des DDS est prise en charge par la société Madeline pour être traitée puis stockée à Flers (61). Une autre partie est prise en charge par la société Chimirec dans le cadre d'une convention avec EcoDDS. Les DEEE sont triés, démantelés et recyclés dans des filières agréées.

Il est à noter que tous les objets en bon état d'usage (mobilier, vaisselle, jouets, DEEE, vélo, etc.) peuvent être déposés aux gardiens des déchetteries, en-dehors des exutoires cités précédemment. Une convention liant la Communauté de Communes à Tri Tout Solidaire permet en effet le réemploi de ces objets, qui seront

alors revendus à prix modique dans la **ressourcerie de Saint-Pierre-de-Coutances**, et favorise les emplois d’insertion.

4. La valorisation des déchets collectés

Sur le secteur de La Haye et de Lessay, la **collecte sélective** a permis d’expédier chez les repreneurs plus de **1 980 T de matériaux** (Tableau 11), verre inclus, qui ont ainsi réintégré les filières de recyclage et les circuits de production. Les **refus** issus du tri du sélectif (**516 T produites** et expédiées) sont valorisés énergétiquement en **Combustible Solide de Récupération (CSR)**.

Tableau 11 : La valorisation matière de la collecte sélective (emballages, papiers et verre) sur les secteurs de La Haye et de Lessay. Les « Tonnages expédiés chez les repreneurs » correspondent aux déchets recyclables collectés en sac jaune, triés par matériau puis mis en balle, ou collectés en point d’apport volontaire puis triés pour le verre, et expédiés chez les repreneurs et recycleurs indiqués afin d’intégrer les circuits de recyclage.

MATERIAU		TONNAGES EXPEDIES CHEZ LES REPRENEURS	REPRENEURS
Acier		67,51	ARCELOR MITTAL
Aluminium		10,14	AFFIMET
Gros de magasin		247,08	SPHERE
Papier		126,69	SPHERE
Plastique	Mix PEHD	51,25	VALORPLAST
	PET clair	65,06	
	Films	65,72	
	Flux développement	51,94	CITEO
Briques alimentaires		32,43	REVIPAC
Cartonnettes		162,64	
Verre		1 100	O-I FRANCE
TOTAL		1980,46	-

Quant aux déchetteries communautaires, **8 277 T de matériaux** ont ainsi été valorisées à travers le tri par les usagers et la collecte séparée de ces déchets en déchetterie. Le principal traitement réservé aux déchets issus des déchetteries est la **valorisation matière** : remblais de carrière et réutilisation en sous-couche routière pour les **gravats**, recyclage pour les **cartons bruns** et **ferrailles, démantèlement et recyclage** des matières concernées ou **valorisation énergétique** pour le **meuble** et les **DEEE, méthanisation** pour les **tontes** et **compostage** pour les **déchets verts**. Le **bois** est broyé puis utilisé pour fabriquer des panneaux agglomérés. **L’amiante** et les **DDS** sont **retraités** par les process adaptés à leur nature et stockés. Enfin, les **encombrants** sont **stockés** sans tri préalable. Une part importante des déchets verts n’est pas prise en compte dans les tonnages collectés en déchetteries car déposés directement sur les plateformes dédiées, ils seront ensuite épandus en andains pour compostage.

	La Haye	Créances	Périers	TOTAL	DESTINATION
Amiante	25	85	15	125	Stockage
Bois	307	541	202	1050	Valorisation matière
Cartons	107	142	65	314	Valorisation matière
Déchets verts	360	634	641	1635	Valorisation matière
DEEE	86	132	78	296	Valorisation matière + Valorisation énergétique

DDS	19	29	22	70	Traitement
Encombrants	711	881	348	1940	Stockage
Ferrailles	172	233	105	510	Valorisation matière
Gravats inertes	587	1114	624	2325	Valorisation matière
Mobilier	196	327	189	712	Valorisation matière + Valorisation énergétique
Tontes	356	252	164	772	Valorisation matière
TOTAL	2 484	3 708	2 085	8 277	

Tableau 12 : Tonnages valorisés dans les déchetteries communautaires

E. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est issue de la fusion de trois anciennes Communautés de Communes, dont le secteur de Périers sur lequel la Communauté de Communes avait délégué la compétence de « Traitement des déchets ménagers » au SMPF en 2010. Le calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers est donc estimé sur les secteurs de La Haye et de Lessay seuls. **L'indice en 2024 par rapport à 2010 est de 49,88** (56,76 en 2020 ; 59,22 en 2021), traduisant une diminution importante de la production des ordures ménagères sur le territoire.

Tableau 13 : Evolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010

	2010	2024	INDICE
OMr - La Haye	1 420 T	2 338 T	49,88
OMr - Lessay	3 245 T		

2. Communication et actions de prévention

Comme chaque année, le traditionnel **calendrier de collecte** a accompagné les bulletins communautaires distribués à tous les habitants entre la fin d'année 2023 et le début de l'année 2024.

L'accent a également été mis sur la valorisation des biodéchets par de nombreuses communications autour du compostage individuel et collectif. Les **permanences de distribution des composteurs ont été maintenues chaque mercredi** tout au long de l'année. **Plusieurs distributions ponctuelles ont également eu lieu en déchetterie et sur divers lieux du territoire (marché, lieux touristiques, etc.) et le weekend** pour faciliter le retrait des composteurs par les usagers et augmenter la visibilité du dispositif. De plus, les **deux sites de compostage partagé** qui avaient été installés à Saint Germain sur Ay et Montsenelle grâce à l'implication des habitants et des communes concernées ont continué à être utilisés.

La vente de composteurs proposés par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche à tarifs préférentiels a ainsi permis de **distribuer 313 composteurs** et ainsi éviter de stocker des dizaines de kilogrammes de biodéchets.

La Communauté de communes a également proposé aux habitants des collectes spécifiques, ponctuelles ou continues. Ainsi, ont pu bénéficier d'une collecte et donc d'une valorisation appropriée **les articles de bricolage et de jardin, les articles de sport et loisir et les jouets**.

La mise en place du tri dans les cimetières a également été testée dans deux cimetières de communes volontaires, dans l'idée de le généraliser à tout le territoire.

De plus, l'ambassadrice a fait la **promotion du tri lors des évènements culturels**, notamment à la Foire de Lessay où l'édition 2024 a de nouveau été l'occasion de distribuer à tous les déballeurs et rôtisseries des

sacs jaunes pour encourager au tri sélectif des emballages et des papiers. En 2024, certains rôtisseurs ont eu l'opportunité de tester la collecte en bac.

Enfin, la présence sur les **réseaux sociaux** était maintenue pour partager les informations essentielles sur les collectes, les déchetteries et le partage d'astuces, d'informations et d'actualités sur la prévention des déchets.

F. Impact environnemental et sanitaire

Afin de réduire l'impact environnemental et sanitaire du service de collecte des déchets, les eaux usées des aires de lavage des véhicules de collecte sont récupérées et traitées pour ne pas nuire à l'environnement. De plus, les bennes de déchets sont équipées de **cadre-filet** pour limiter leur envol tant lors du stockage que lors du transport. Une attention particulière est portée sur l'impact sonore des opérations liées à la logistique des bennes de déchetterie.

G. Les emplois liés aux déchets

La Communauté de Communes compte **18 agents** liés à la collecte des déchets (

Tableau 14). Les trois principaux postes liés à la collecte directe sont occupés par **3 chauffeurs**, **1 chauffeur-ripeur**, **7 ripeurs** et **5 gardiens de déchetterie**. Le service Déchets compte également **2 techniciennes** et **1 ambassadrice de tri et de prévention des déchets**.

Tableau 14 : Répartition des postes liés au service de collecte et de traitement des déchets

		Equivalent Temps Plein (ETP) affecté à ce poste
DECHETTERIE	Créances	2 ETP
	La Haye	1.5 ETP
	Périers	1 ETP
COLLECTE DES DECHETS	Secteur de Lessay Secteur de Périers	3.2 ETP + 3.1 ETP
GESTION ET PREVENTION	Secteur de La Haye Secteur de Lessay Secteur de Périers	3 ETP

Le service public de collecte des déchets nécessite la réalisation de missions annexes par les services techniques communautaires et non prises en compte dans les ETP cités. Ainsi, les **heures dédiées au lavage** et à la **réparation** des **conteneurs**, des **bacs roulants** et des **véhicules de collecte** ne sont pas incluses, tout comme celles liées à la **distribution des sacs dans les communes** du territoire.

H. La concertation et la gouvernance

1. Les moyens d'information et de concertation

L'ensemble des informations nécessaires aux habitants (fréquence et jour de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri, etc.) est disponible sur le **site internet** de la Communauté de Communes. Depuis plusieurs années, un **calendrier** et un **guide de tri** viennent compléter ces informations. Des supports supplémentaires existent afin de cibler des situations ou moment de l'année précis (mémo tri spécial tourisme, mémo tri de Noël, de Pâques, etc.).

L'**utilisation conjointe des médias traditionnels** (presse papier locale ; bulletins communautaires et communaux) **et numérique** (presse numérique et réseaux sociaux) ont également permis de **multiplier les supports d'information** à destination des habitants. De nombreux échanges avec les habitants ont pu avoir lieu par **téléphone**, par **mail**, par **courrier postal** ou aux **accueils** de proximité.

Depuis 2021, le service Déchets dispose également d'une **adresse mail dédiée au service** (*dechets@cocm.fr*), permettant au service d'être facilement et directement joignable. Un **numéro de téléphone** lié au service a également été diffusé au plus grand nombre et sur de nombreux supports (site internet, réglette, calendrier, guide, articles de presse, etc.) afin de simplifier les échanges avec les habitants concernant les déchets.

IV. Les indicateurs financiers

A. Coût et financement global du service

1. Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le **coût du service public de collecte** est réparti entre les **dépenses de fonctionnement** (dispositifs de pré-collecte, prestations de collecte, prestations de transport, frais de personnel, carburants, communication, etc.) et **d'investissement** (achat de véhicules ou de bâtiments, amélioration du bâti, etc). Sur le territoire de la Communauté de Communes, son financement est majoritairement assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, à laquelle s'ajoutent les **redevances spéciales** (campings et habitations légères), les recettes liées au **rachat de matériaux**, les **soutiens** par les **éco-organismes** et la facturation des dépôts des **professionnels en déchetterie**. Ainsi, en 2024, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à **4 185 290 €**, soit une **augmentation des coûts de 6%** par rapport à 2023, malgré l'augmentation de la TGAP et du point d'indice sur les frais de personnel, les coûts ont pu être maîtrisés grâce à la baisse relative des tonnages. Les **recettes** sont supérieures aux prévues, soit des **recettes de fonctionnement de 4 831 528 €**, +19% par rapport à 2023 (*Tableau 15*). Leur augmentation est notamment liée à l'augmentation des tonnages collectés, triés et donc repris et aux soutiens majorés. De plus, de nouveaux tarifs pour la redevance Campings, plus en adéquation avec le coût réel de collecte et de traitement des déchets de ces structures, ont permis de doubler les recettes liées. Enfin, la simplification de la pesée en déchetteries a permis également la simplification de la facturation, notamment à Créances.

Tableau 15 : Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement liées à la collecte et au traitement des déchets

		Liquidé 2024
DEPENSES	Prestations	2 616 804 €
	Fournitures d'eau et d'énergie	22 130 €
	Fourniture de sacs-poubelle	190 479 €
	Carburants	73 726 €
	Fourniture déchetteries	643 €
	Fournitures d'entretien	571 €
	Fournitures voiries	6 109 €
	Autres	4 723 €
	Composteurs	24 777 €
	Entretien et maintenance	68 866 €
	Communication	3 905 €
	Taxes	1 323 €
	Assurances	7 305 €
	Vêtements de travail & EPI	2 688 €

	Divers	2 359 €
	TOTAL	3 026 408 €
RECETTES	Résultat de fonctionnement reporté	440 405 €
	Atténuation charges	50 410 €
	Redevance Equipements de loisir	76 851 €
	Redevance Campings	22 185 €
	Apports pro déchetterie	21 725 €
	Reprise matériaux	250 024 €
	Vente des composteurs	9 832 €
	TEOM	3 381 197 €
	Autres (loyer + assurances)	20 834 €
	Autres dotations	1 400 €
	Soutiens éco-organismes	541 610 €
	Divers	15 295 €
	TOTAL	4 831 768 €

Quant aux **investissements** réalisés en 2024, le principal est le compacteur d'occasion ainsi que le camion ampliroll d'occasion (100 000€). Des travaux d'adaptation et d'agrandissement ont été entamés à la déchetterie de La Haye, avec en premier lieu la construction d'un parking agents (20 000€). La déchetterie de Créances est désormais pourvue d'un portail motorisé (7 712€) et le kärcher nécessaire au nettoyage des camions de collecte a été remplacé (938 €). Enfin, pour poursuivre la mise à disposition de bacs roulants aux professionnels et pour les évènements, 16 000 € ont été investis dans l'achat de **bacs roulants**.

Les recettes d'investissement sont principalement dues à la perception du **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA ; *Tableau 16*).

Tableau 16 : Présentation des principales dépenses et recettes d'investissements liées aux déchets en 2024

Dépenses	Nettoyeur haute pression – Local Ordures Ménagères de Lessay	938 €
	Bacs roulants	16 000 €
	Compacteur + véhicule porteur occasion	100 000 €
	Travaux d'aménagement – Déchetterie de La Haye	20 000 €
	Motorisation du portail – Déchetterie de Créances	7 712 €
	TOTAL	144 650 €
	Recettes	103 539 €

2. Le coût aidé du service public

Le **coût aidé du service public** (130 €) correspond au **coût restant à charge de la Communauté de Communes**, représenté par l'ensemble des charges (prestations, communication, personnel, amortissements, etc.) dont sont déduites les recettes (rachat de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses, etc.), hors TEOM.

- Coût aidé par habitants
 = (Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement) – (Recettes de fonctionnement hors TEOM + Recettes d'investissement)
 = (4 185 290 + 243 100) – (1 450 331 + 104 815)
 = 2 873 244 €, soit 130 € par habitant

B. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service public de collecte et de traitement des déchets est délégué à travers plusieurs marchés de services à différentes sociétés comme suit :

- Marché 2022-007 : Traitement des ordures ménagères // SPEN/VEOLIA
- Marché 2023-011 : Tri des déchets recyclables et traitement des déchets collectés en déchetterie
 - o Lot 1 : Tri des déchets recyclables (hors verre) // SPHERE
 - o Lot 2 : Traitement des déchets verts // SEDE ENVIRONNEMENT
 - o Lot 5 : Traitement du bois // SPEN/VEOLIA
 - o Lot 8 : Traitement de l’amiante // SPEN/VEOLIA
- Marché 2023-012 : Collecte en porte à porte // SUEZ
- Marché 2023-016 : Fourniture de sacs poubelles
 - o Lot 1 : sacs neutres // SOCOPLAST
 - o Lot 2 : sacs jaunes // LA CASALINDA
- Marché 2023-018 : Traitement des gravats // CMNO
- Marché 2023-020 : Transport des bennes
- Marché 2023-023 : Traitement des déchets de déchetteries
 - o Lot 1 : Encombrants // SPEN/VEOLIA
 - o Lot 2 : DDS // Madeline
 - o Lot 3 : Verre // SPHERE
- Marché 2024-013 : Fourniture de composteurs
 - o Lot 1 : Fourniture de composteurs en bois // EMERAUDE CREATION
 - o Lot 2 : Fourniture de composteurs en plastique et d’un bioseau // QUADRIA
- Marché 2024-014 : Traitement du carton // SPHERE

Les dépenses induites par la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sont présentés dans le Tableau 17 suivant le prestataire concerné. Le coût des prestations de traitement des encombrants et des ordures ménagères, de traitement du bois et de traitement de l’amiante (907 887 €) porte la SPEN/VEOLIA au premier poste de dépenses parmi les différents prestataires de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. D’autres coûts importants sont portés dans le cadre des marchés de prestations de transport des bennes, de tri des déchets recyclables et de traitement du carton par LA SPHERE (868 2028€) d’une part et de l’autre par SUEZ dans le cadre du marché de collecte en porte à porte (787 206 €). Les prestations de l’EARL BOUILLON (38 361 €) concernent le broyage des déchets verts issus des plateformes de La Haye et Créances et le transport du broyat. Les prestations non détaillées concernent principalement des **prestations de communication** ou de réparations diverses.

Tableau 17 : Principales prestations rémunérées (€ TTC) liées à la collecte et au traitement des déchets en 2024

PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES
EARL BOUILLON	38 361 €
CMNO	17 845 €
ENCORE	5 647 €
LA CASALINDA	116 510 €
SA YVES MADELINE S.A	47 912 €
SPEN/VEOLIA	907 887 €
SEDE Environnement	19 260 €
SPHERE	868 208 €
Syndicat Mixte du Point Fort	336 030 €

SOCOPLAST	92 875 €
SUEZ	787 206 €
TOTAL	3 237 741 €

cocm.fr

